



GUYANE





INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

Guyane

Rapport annuel

20**08**

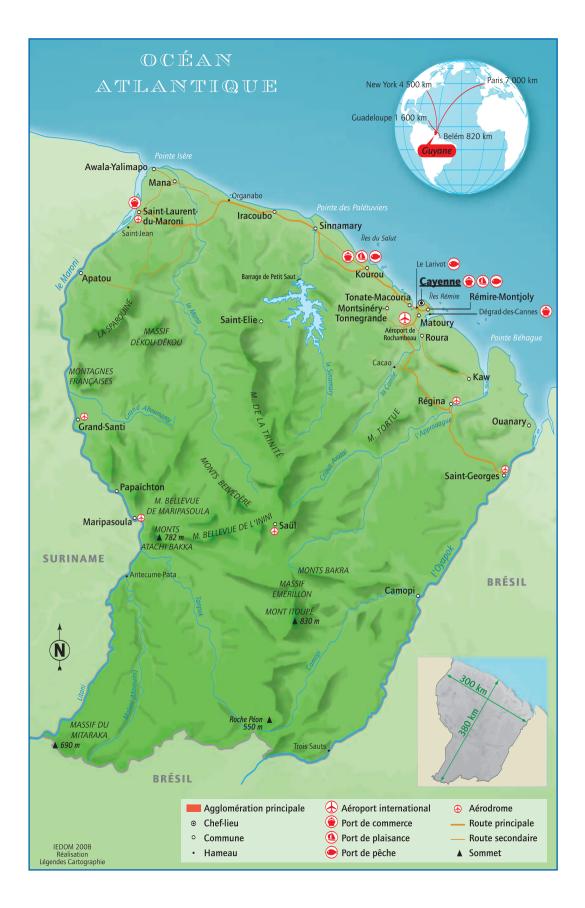


Sommaire

		Pages
Α۱	rant-propos	9
Sy	nthèse	10
La	Guyane en bref	12
CH	IAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Se	ction 1 – La géographie et le climat	16
Se	ction 2 – Les repères historiques	17
Se	ction 3 - Le cadre institutionnel	19
	Dans le paysage administratif français Dans le paysage communautaire	19 21
CH	HAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE DE LA GUYANE	23
Se	ction 1 – La population	24
Se	ction 2 – Les principaux indicateurs économiques	27
2. 3. 4.	Les comptes économiques L'emploi et le chômage Les revenus et les salaires Les prix Le commerce extérieur	27 31 36 41 44
Se	ction 3 – Les politiques et finances publiques	50
2.	Les politiques publiques et leur mise en oeuvre Le système fiscal Les finances publiques locales	50 53 59
Cŀ	IAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE (OU LE SYSTEME PRODUCTIF)	71
Se	ction 1 – Aperçu général	72
Se	ction 2 – L'agriculture et l'élevage	74
	Panorama du secteur de l'agriculture et de l'élevage Les aides publiques	74 77

Se	ection 3 – La pêche	78
	Panorama du secteur de la pêche Les aides publiques	78 81
Se	ection 4 – Les activités forestières	83
	Panorama du secteur Le soutien à la filière	83 85
Se	ection 5 – L'industrie et l'artisanat	86
	Le secteur industriel dans l'économie guyanaise Panorama du secteur industriel et artisanal	86 87
Se	ection 6 – L'énergie	95
2.	L'énergie électrique Les différentes sources d'énergie La promotion du développement durable	95 96 99
Se	ection 7 – L'eau et l'assainissement	101
	L'eau L'assainissement des eaux usées	101 103
Se	ection 8 – L'environnement	105
	La gestion des déchets et la protection de l'environnement Le parc amazonien de Guyane	105 108
Se	ection 9 – La construction	109
	Quelques données structurelles Panorama du secteur du BTP	109 110
Se	ection 10 – Les transports	115
	Le secteur du transport dans l'économie guyanaise Panorama du secteur du transport	115 116
Se	ection 11– Le commerce	123
	Quelques données structurelles Panorama du secteur commercial	123 125
Se	ection 12– Les services marchands	130
1. 2.	Quelques données structurelles Les nouvelles technologies en Guyane	130 131

Section 13– Le tourisme	136
 Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise Panorama du secteur touristique 	136 136
Section 14– Le Spatial	141
 L'activité du secteur Les incidences sur l'économie de la Guyane 	141 144
Section 15– L'éducation et la santé	146
 Le secteur dans l'économie guyanaise Panorama du secteur de l'éducation et de la santé 	146 147
CHAPITRE IV- L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	153
Section 1 - La structure du système bancaire	155
 Les faits marquants de l'exercice L'organisation du système bancaire La densité du système bancaire Les moyens de paiement L'activité des fonds de garantie 	155 159 164 166 168
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	169
 Les taux d'intérêt Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques Les performances financières des banques locales 	169 173 176
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	179
 Les avoirs financiers des agents économiques Les crédits à la clientèle La circulation fiduciaire Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité 	179 183 186 188
Perspectives	190
Annexes	191
 Statistiques économiques Statistiques monétaires et financières Chronologie des principaux évènements de l'année 2008 Liste des publications de l'IEDOM 	192 197 200 202



Avant-propos

n 2008 les fondamentaux de l'économie guyanaise ont marqué la conjoncture de leur empreinte en favorisant le maintien d'une croissance dynamique pendant l'essentiel de l'année. Toutefois le dernier trimestre a connu une nette inflexion liée à des facteurs locaux autant qu'à l'influence de la conjoncture internationale.

Parmi ces fondamentaux figure en premier lieu la croissance de la population qui demeure très rapide dans une région qui n'a pas encore effectué sa transition démographique, le taux d'accroissement annuel se situe à 3,7 % soit 3,2 points de plus que la moyenne nationale. Cette croissance, si elle pose de redoutables problèmes sociaux, a cependant pour corollaire d'entraîner un accroissement rapide des transferts en provenance de la Métropole ou de l'Union Européenne, lesquels sont un facteur essentiel de soutien de l'activité, que ces transferts se traduisent par des distributions de revenus ou des dépenses d'investissement. Bien évidemment les revenus ainsi distribués, quelle que soit leur nature, salaires, pensions, prestations sociales ou les dépenses publiques d'équipement, génèrent une demande qui se traduit par des investissements réguliers dans les domaines du commerce et des services. Toutefois, même si l'économie quyanaise a été soutenue en 2008 par l'investissement des agents économiques, la consommation des ménages a quant à elle été freinée par l'inflation, qui a porté les prix à un niveau difficilement soutenable par une partie de la population. Sa persistance trouve probablement son origine dans plusieurs facteurs, au nombre desquels une concurrence encore très imparfaite dans de nombreux secteurs, comme la distribution, ou dans une demande soutenue en regard d'une offre insuffisante, comme dans le domaine du logement.

Si les secteurs du BTP et du spatial ont de nouveau joué un rôle moteur dans l'économie, les activités traditionnelles peinent à se maintenir et l'on soulignera la situation paradoxale du secteur aurifère qui, bien que disposant d'une ressource abondante et d'entreprises en capacité de l'exploiter, se trouve pratiquement au point mort dans l'attente de la mise en place de nouvelles règles du jeu, notamment à travers le nouveau schéma d'exploitation minière. Pourtant, c'est dans l'exploitation raisonnée des ressources naturelles et par un soutien aux activités endogènes, comme l'agriculture et le tourisme, que la Guyane pourra mieux jouer sur ses particularités, pour compléter l'offre d'emplois disponibles.

C'est une condition essentielle pour freiner en 2009 l'aggravation du chômage constatée depuis le début de l'année 2008, en rupture par rapport à la dynamique positive enregistrée depuis 2005.

Jean-Pierre DERANCOURT

Directeur de l'IEDOM en Guyane

Synthèse

année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle s'est traduite par une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

En Guyane, l'activité économique est restée dynamique malgré un net ralentissement en fin d'année amplifié par le blocage dû au conflit sur le carburant, qui a fragilisé la situation financière des entreprises. L'économie a été portée par l'investissement des agents économiques, la consommation des ménages ayant quant à elle été freinée par l'inflation. La situation des filières traditionnelles est toujours mitigée alors que les secteurs du BTP et du spatial ont de nouveau joué un rôle moteur dans l'économie.

La **consommation des ménages** a été moins soutenue que les années précédentes. Les recettes d'octroi de mer se sont d'ailleurs établies à 107,7 millions d'euros en fin d'année, en hausse de 6,2 % sur un an contre + 11,3 % en 2007. Le crédit à la consommation des ménages, principalement destiné à l'achat d'automobiles, est resté mal orienté toute l'année ; le nombre d'immatriculations de voitures neuves est en diminution (– 1,8 % sur un an). Les secteurs du commerce et des services ont été touchés en fin d'année par le mouvement contre les prix du carburant qui a fortement perturbé l'activité.

L'investissement des ménages est demeuré dynamique; les crédits à l'habitat, principale composante de cet endettement, ont enregistré un nouvel essor de 21,1 % sur un an, rythme nettement supérieur à celui de la France entière (+ 7,3 %). L'investissement des entreprises s'est renforcé. Les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires sont en forte progression (respectivement + 39,5 % et + 21,8 %), traduisant une accélération des chantiers phares du département (Soyouz, Pôle Universitaire Guyanais, lycées); la commande publique a notamment joué un rôle déterminant dans le secteur du BTP. Cependant, l'incertitude économique de la fin d'année a conduit les chefs d'entreprise à revoir à la baisse leurs prévisions d'investissement.

Alors qu'il avait connu une embellie depuis mi-2005, en parallèle avec l'amélioration du climat économique, le **marché de l'emploi** s'est dégradé en 2008. A fin décembre le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit à 11 810 personnes, en hausse de 9,3 % sur un an, suivant ainsi la tendance métropolitaine. *A contrario*, le nombre d'allocataires du RMI poursuit sa décrue amorcée en 2007 : – 6,9 % à fin 2008. Le regain d'**inflation** depuis le second semestre 2006 s'est poursuivi en 2008 et a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. L'indice des prix a continué de progresser au dernier trimestre (+ 0,3 %), alors qu'une décrue s'est amorcée en métropole dès l'été. En moyenne annuelle, la hausse des prix à la consommation s'est stabilisée à 3,5 % contre 3,4 % en 2007 ; les postes de l'énergie (+ 9,8 %), de l'alimentation (+ 4,7 %) et des services (+ 2,9 %) sont les principaux contributeurs à cette hausse.

La balance commerciale connaît un effet ciseau avec une chute des exportations (- 14,7 %) et une envolée des importations (+ 17,3 %). Le taux de couverture s'inscrit ainsi à 9,5 %, en repli de 3,6 points. Les échanges régionaux sont toujours aussi marginaux, les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) ne représentant

que 18 % du total des exportations guyanaises. Sur le plan sectoriel, le spatial et le BTP ont continué à dynamiser l'activité. L'activité spatiale a confirmé sa maturité technique, avec dix satellites géostationnaires mis en orbite et le lancement du vaisseau cargo ATV (Automated Transfer Vehicle). Arianespace a ainsi réussi à mettre sur orbite 70 tonnes de charge utile en 2008 (contre 50 tonnes en 2007). La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a continué à avoir des effets directs positifs sur les autres secteurs économiques du département. Le secteur du BTP a également tiré parti d'autres chantiers comme la construction de quatre lycées et du pôle universitaire guyanais, la réfection de routes et la bonne tenue du marché immobilier. Les ventes de ciment sont d'ailleurs restées soutenues.

La situation des autres secteurs économiques est plus mitigée. L'activité du secteur du **tourisme** s'est inscrite en demi-teinte, en raison d'une détérioration au second semestre. Le secteur avait cependant bénéficié d'une amélioration du tourisme d'affaires, liée en partie à l'activité spatiale. Le secteur **primaire**, et plus particulièrement la pêche et la riziculture, a de nouveau connu de sérieuses difficultés. L'activité des crevettiers a été touchée par un phénomène climatique, dû au refroidissement de la température des eaux de mer appelé « la Niña » alors que les filières traditionnelles agricoles stagnent, avec une diminution des abattages de bovins et de porcins et une production de volaille déprimée.

Dans le secteur **secondaire**, les exportations d'or en volume se sont inscrites à 2 tonnes contre 3,8 tonnes en 2007 ; cette chute s'explique en partie par la fermeture de comptoirs d'or suite aux régularisations imposées en 2008. Le rejet du projet Cambior incite la profession à s'interroger sur les perspectives d'avenir de l'activité aurifère qui a besoin de visibilité pour investir sur le long terme. Les professionnels font toujours part des difficultés d'accès à la ressource, dans l'attente de la mise en place du schéma départemental d'orientation minier (SDOM).

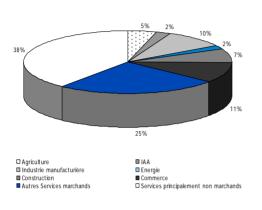
Alors que la conjoncture mondiale est impactée de manière sensible par les effets de la crise financière, les **établissements de crédit** ont continué de jouer leur rôle d'intermédiation financière en Guyane, accompagnant le financement des agents économiques. Les activités de collecte de dépôts ou de distribution de crédits, mesurées par le niveau de leurs encours, se sont poursuivies à un rythme soutenu.

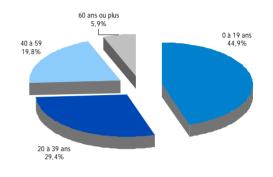
L'encours de crédits des établissements toutes zones confondues dépasse pour la première fois les 2 milliards d'euros. La hausse des concours octroyés aux collectivités locales a été particulièrement vigoureuse en fin d'année avec le plan de restructuration financière des collectivités. Les ménages, premiers emprunteurs des établissements locaux ont poursuivi leur recours aux crédits à l'habitat (+ 21,1 % contre + 22 % en 2007), alors que les crédits à la consommation sont moins prisés (+ 1,2 % contre + 9,3 %). L'encours sain des crédits consentis aux entreprises progresse de 12,7 %, l'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises, enregistre une croissance proche de celui de la France entière (+ 11,7 % contre + 12 %). Les établissements locaux ont poursuivi leur politique d'assainissement de leurs portefeuilles. Le taux de créances douteuses (9,3 %) diminue de 1,7 point sur un an, passant ainsi pour la première fois en dessous de 10 %, tandis que le taux de provisionnement atteint 78 %, en diminution de 6,8 points sur un an. Concernant les actifs financiers, ceux-ci ont enregistré une croissance proche de celle de 2007 (+ 4,5 %). L'épargne à long terme est toutefois impactée par la désaffection vis-à-vis des plans épargne logement, la baisse sur l'assurance vie et la chute des OPCVM non monétaires, liée à celle des marchés financiers. En 2008, le produit net bancaire a évolué de façon moins satisfaisante que les années précédentes, les établissements de crédit étant confrontés à une dégradation de leurs charges d'exploitation.

La Guyane en bref

Répartition du PIB de la Guyane en 2005 (hors transport)

Structure de la population au 1er janvier 2007



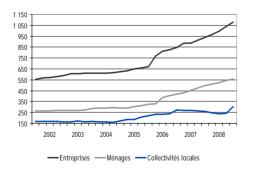


Source : INSEE

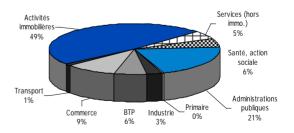
Source : INSEE

Evolution des encours de crédits (millions d'euros)

Risques sectoriels de la Guyane au 31 décembre 2008 (en %)



Source : IEDOM



Source : IEDOM, Banque de France

Les chiffres clés de la Guyane	2001	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07	Métropole 2008
Indicateurs sociaux					
Population (1)	172 505	213 500	221 500	3,7%	62 106 000
Taux de natalité (pour 1000) (1)	30,3	30,0	nd		12,9
Jeunes (25-34 ans) sans diplôme (2)	nd	57,8%	nd		18,6%
Espérance de vie	71,6	74,9	nd		77,6
Allocataires du RMI	10 192	12 178	11 343	-6,9%	983 807
Dossiers de surendettement déposés	100	193	199	3,1%	
Environnement					
Surfaces cultivées (% surface totale)	0,3 %	0,3 %	0,3 %		44%
Zone forestière (% surface totale)	96 %	96 %	96 %		
Economie					
Produit Intérieur Brut (3)	2 072	2 970	nd		1 859 644
PIB / hab. (en €) (3)	12 009	14 100	nd		29 943
Population active	57 070	62 207	63 970	2,8%	27 843 000
Taux de chômage BIT (4)	24,2%	20,3%	21,8%	- 1,5 pt	7,8%
Accroissement moyen des prix (hors tabac)	1,6%	3,1%	3,3%	+ 0,2 pt	2,8%
Indicateurs sectoriels					
Nombre de tirs d'Ariane	8	6	6	0,0%	
Production d'or (en kg bruts)	4 058	2 425	1 504	-38,0%	
Production de riz (en tonnes)	31 544	8 671	8 968	3,4%	
Consommation de ciment (en tonnes)	58 198	86 730	97 461	12,4%	
Indicateurs monétaires et financiers					
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 500	2 703	2 735	1,2%	1 600
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 136	2 572	2 546	-1,0%	1 200
Nombre de comptes bancaires à vue par habitant	0,39	0,44	0,44	0,0%	1,13
Actifs financiers auprès des établissements locaux (en millions d'€)	559,8	1 119,4	1 170,3	4,5%	
Encours sains auprès des établissements locaux (en millions d'€)	347,9	727,4	818,8	12,6%	
Taux de créances douteuses brutes (en %)	36,0%	11,0%	9,3%	- 1,7 pt	

(1) provisoire; (2) recensement 2005; (3) PIB 2007, estimation CEROM pour la Guyane; (4) série révisée norme européenne,

Source : IEDOM, INSEE, Pôle Emploi, DAF, DRIRE, Ciments Guyanais

CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles

Section 1 La géographie et le climat

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km², la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la surface du Portugal.

La Guyane est bordée au Nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'Ouest, on trouve le Suriname (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni, et enfin au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, la Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock). La côte est constituée de mangrove sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savane.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche en mars et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

Section 2 Les repères historiques

Les premières traces de peuplement de l'Amazonie, datent d'environ 6 000 ans avant notre ère. A la fin du III^{ème} siècle, les indiens Arawak et Palikur arrivent sur le littoral et chassent les premiers habitants, puis des indiens parlant le Caraïbe occupent à leur tour le littoral et l'est de l'actuelle Guyane, à la fin du VIII^{ème} siècle.

Les européens découvrent la Guyane en l'an 1500, l'espagnol Vicente Yanez Pinzon posant le premier le pied en terre guyanaise lors de son voyage entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque. Après plusieurs tentatives de colonisations infructueuses, les français s'y installent véritablement en 1643. Sous les ordres du commandant Poncet de Brétigny, les hommes de la compagnie du Cap Nord construisent un village fortifié sur une colline qu'ils nomment colline Cépérou, du nom du chef indien à qui ils l'achetèrent. La première mise en valeur du territoire débute treize ans plus tard lorsque des colons hollandais débarquent emmenant avec eux les premiers esclaves venus d'Afrique. Mais en 1664 les français reprennent la Guyane aux hollandais. C'est ainsi qu'elle devient territoire français et colonie esclavagiste. Les premières matières exportées sont : le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre, le café, la vanille, les épices ainsi que les bois exotiques. En 1763 débarquent à Kourou plus de 15 000 hommes chargés d'accélérer la colonisation des terres, mais près des deux tiers meurent dés la première année. Les survivants se réfugient sur les Îles du Diable deviennent ainsi les Îles du Salut.

Alors que l'esclavage avait été aboli entre 1794 et 1802, sous l'égide de la Révolution, Bonaparte le rétablit donnant lieu à de nombreuses révoltes. Une partie de la population noire refuse de redevenir esclave et s'enfuit dans la forêt prenant le nom de noir marron. Entre 1817 et 1848, les colons reprennent le programme de réforme de l'agriculture qu'avait mis en place Joseph Guisan un ingénieur suisse cinquante ans plus tôt. La Guyane compte alors plus de 19 000 habitants dont près de 13 000 esclaves. En 1828, la mère Anne Marie Javouhey membre de la congrégation des sœurs Saint Joseph de Cluny rachète des esclaves, en fait des hommes libres et met en valeur avec eux la région de Mana. Ses idées anti-esclavagistes sont soutenues par le député de Martinique et de Guadeloupe, Victor Schoelcher et aboutiront en 1848 à l'abolition de l'esclavage.

Entre 1792 et 1805, le premier bagne ouvre à Sinnamary pour les ennemis de la Révolution. A partir de 1852, sous Napoléon III, commence véritablement la déportation de forçats à destination de la Guyane afin de combler le besoin de main d'œuvre qu'a entraîné l'affranchissement de plus des deux tiers de la population. La Transportation est officiellement instituée en 1854. Trois bagnes sont construits à Cayenne, sur les Îles du Salut ainsi qu'à Saint-Laurent du Maroni. Saint-Laurent devient ainsi le centre administratif d'un système carcéral qui « accueillera » plus de 90 000 hommes et femmes.

En 1855, le premier site aurifère est découvert sur un affluent de l'Approuague donnant lieu à une ruée vers l'or qui ne s'achèvera qu'à la fin de la seconde guerre mondiale et amènera de nombreux émigrants notamment des Antilles. De 1910 et 1930 on dénombre plus

de 10 000 orpailleurs, dont l'activité entraîne une croissance du commerce local mais aussi la fermeture des dernières plantations. L'économie avait également été impactée par l'arrivée de martiniquais, après l'éruption de la Montagne Pelée en 1902.

En 1938, suite à une campagne de sensibilisation de plus de 15 ans, menée par le journaliste Albert Londres avec le soutien du député de la Guyane, Gaston Monnerville, plus aucun transport de prisonnier ne fera route vers la Guyane. Cependant, la fermeture effective ne se fera qu'en 1946 et les derniers rapatriements en 1953.

En 1946, la Guyane obtient le statut de département français alors que l'économie est en déclin et l'état sanitaire préoccupant. Le gouvernement prend des mesures sanitaires en luttant contre le paludisme et en créant des centres de protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires. Sur le plan économique, la balance commerciale reste cependant très déficitaire et les coûts de production demeurent élevés.

1965 marque le début de la construction du Centre Spatial Guyanais à Kourou. Rapidement l'activité spatiale va prendre une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Le 9 avril 1968 est lancée la première fusée sonde baptisée Véronique. Depuis cette date plus de 500 lancements ont été réalisés de Kourou. La première fusée Ariane fruit d'une collaboration européenne dans le domaine spatial décollera, le 24 décembre 1979.

Depuis 1982 et les lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'Etat vers les organisations territoriales est mis en place. Dans les années 1990, la Guyane, territoire français intégré à l'Union Européenne devient un pôle d'attraction, attirant vers lui des courants migratoires en provenance des pays voisins en crise économique ou sociale comme le Suriname, le Brésil ou encore Haïti. En 2008 la Guyane, compte 221 500 habitants contre 27 900 habitants en 1954.

Section 3 Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guyane, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars **1946**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des **départements français**. Grâce à la loi du 31 décembre **1982**, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des **Régions**, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est **monodépartementale** et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du **28 mars 2003** a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « **Départements et Régions d'Outre-Mer » (DROM).**

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du **transfert de nouvelles compétences** et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2005³. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNF ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le **principe de l'identité législative**. Néanmoins des **adaptations** aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eau est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasitotalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité²: alors que les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %); l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt supplémentaire: l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par tous les gouvernements successifs, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DOM-ROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées, pour prendre en compte l'éloignement.

20

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint Martin et Saint Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

² Cf. Chapitre II section 3.2.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilitées par la loi à **fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire**, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le gouvernement.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outremer dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des **régions ultrapériphériques**² (RUP) qui concerne les **départements et régions d'outre-mer**. Le second régime est celui des **pays et territoires d'outre-mer** (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit **l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire**. A l'instar du droit français, certaines **adaptations** au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques »*. Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer **bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE** et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DOM vont ainsi bénéficier au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d' \in à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP⁴ soit un total de **3 178 millions d'\in** sur la **période 2007- 2013** (contre 2 885 millions d' \in pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des **distorsions de concurrence par**

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

rapport aux communautaires	pays vois coûteuses),	i ns (notar pénalisantes	mment par pour le dyna	l'application misme éconon	de normes nique.	techniques

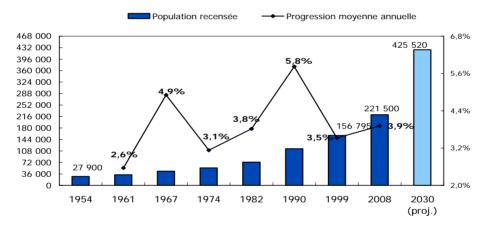
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Guyane

Section 1 La population

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue¹, métropolitaine, hmong (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Suriname et du Brésil).

La Guyane, qui comptait une population d'environ 27 000 habitants au milieu des années 50, a connu entre cette date et 1982 une croissance annuelle moyenne de 4 %. Celle-ci s'est ensuite accélérée à + 5,8 %, avec l'apport migratoire impulsé par l'essor économique au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,5 % en moyenne pendant la décennie 90, puis s'est amplifiée à +3,9 % de 1999 à 2008. Ce taux de croissance démographique est le plus dynamique des régions françaises, loin devant la Corse (+ 1,7 % par an) et la Réunion (+1,5 % par an). La population a ainsi été multipliée par deux en 18 ans.



Source : INSEE

La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne n'est que de 2 habitants au km² (contre 248 habitants au km² en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en Métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers.

Les polarités territoriales établies par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) distinguent les polarités principales (Cayenne et Kourou), les polarités transfrontalières Ouest et Est, les communes du Maroni et les communes isolées. Les polarités principales concentrent près de 73 % de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur seulement 14 % du

24

Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons.

territoire. Il s'ensuit des problèmes de saturation des infrastructures par rapport à leurs potentialités initiales, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement.

Au 1^{er} janvier 2008, la population du département était estimée par l'INSEE à 221 500 habitants (chiffre établi sur la base des résultats du recensement rénové¹), contre 213 500, début 2007. Une grande part de l'évolution démographique est due au solde naturel (excédent des naissances sur les décès), et dans une proportion plus faible par le solde migratoire (entrées-sorties). Le solde naturel est favorisé par la très forte natalité, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 3,9 enfants par femme. En comparaison, cet indice se maintient à 2 enfants par femme² pour la France entière qui est déjà l'un des pays les plus féconds d'Europe. Le nombre de naissances s'est stabilisé à un niveau élevé de 6 386 naissances en 2007 (+ 110 sur un an). Le nombre de décès ayant faiblement augmenté, il conduit à un excédent naturel de 5 636 personnes, en hausse de 1,3 % sur un an.

Indicateurs démographiques

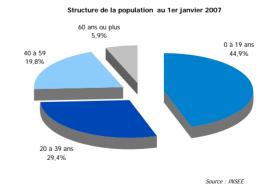
	1990	2005(p)	2006(p)	2007 (p)	2008 (p)
Population (estimations au 01/01)	113 351	198 000	205 954	213 500	221 500
Naissances	3 606	5 998	6 276	6 386	
Décès	594	705	711	750	
Solde naturel	3 012	5 293	5 565	5 636	
Taux brut de natalité (1)	31,3	30,3	30,5	30,0	
Taux brut de mortalité (1)	5,2	3,6	3,5	3,5	
Indicateur conjoncturel de fécondité (2)	nc	3,8	3,9	3,9	
Espérance de vie des hommes (3)	66,6	73,2	74,0	74,9	
Espérance de vie des femmes (3)	76,1	79,2	79,7	79,8	

Source : INSEE, estimations provisoires (p), (1) pour 1000 personnes, (2) par femme, (3) en année

Parmi les 22 communes de Guyane, 19 ont une population qui augmente entre 1999 et 2006. St-Laurent du Maroni se distingue par une croissance particulièrement forte (+ 8,4 %) suivi de Montsinéry-Tonnegrande (+ 8,3 %) et de Roura (+ 7,4 %). La population de Matoury progresse à un rythme proche de la moyenne du département (+ 4,5 %), alors que Kourou et Cayenne connaissent une croissance moins élevée (+ 3,2 % et + 2 % respectivement).

La pyramide des âges établie au 1er janvier 2007, indique que les moins de 20 ans représentent 44,9 % des habitants, contre un quart de la population pour la France entière. En revanche, la tranche des 60 ans et plus, est plus importante sur la France à 21,3 % de la population totale, contre seulement 5,9 % en Guyane.

Par rapport à 1999, la pyramide des âges a peu évolué. Les trois quarts de la



¹ A partir du 1er janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode permet de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants.

² 2,02 enfants par femme qui rapproche la France du seuil de renouvellement des générations

population ont moins de 40 ans, la tranche des moins de 20 ans enregistre même une légère progression (+ 1,1 point).

La population de Guyane se distingue de celle de la France entière par une proportion de femmes moins élevée (51,0 % contre 51,7 %), une proportion beaucoup plus forte des ménages de cinq personnes ou plus (26,5 % contre 6,9 %) et un plus grand nombre d'habitants nés à l'étranger (31,7 % contre 10,8 %). En outre, 86 % des habitants de Guyane en 2005, étaient déjà présents sur le territoire en 1999, cette proportion étant de 92 % pour le territoire national. La part de la population sans diplôme est très forte (52,6 % contre 19,8 %), elle a peu varié depuis 1999 (51,8 %).

Selon les projections réalisées par l'INSEE, la population guyanaise atteindrait 425 520 habitants à l'horizon 2030 (hypothèse du scénario central). Elle devrait rester relativement jeune avec cependant une amplification du vieillissement de la population, les plus de 60 ans connaîtraient un quasi doublement. Entre le scénario le plus restrictif qui intègre une baisse progressive du taux de fécondité et le scénario le plus expansif qui repose sur l'allongement de la période de référence de migration (1982-1999 au lieu de 1990-1999), les projections de population à l'horizon 2030 oscillent entre 394 898 et 589 532 habitants.

Projection de population (scénario central)

	2000	2020	2030
Population	161 561	307 238	425 520
Moins de 15 ans (%)	35,6	33,7	34,0
Entre 15 et 60 ans (%)	58,7	57,0	55,1
Plus de 60 ans (%)	5,7	9,3	10,9

Source : INSEE

1

¹ de 14 ans ou plus.

Section 2 Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

Les départements d'outre-mer disposent d'un système statistique développé, quand on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes, avec notamment des comptes économiques régionaux détaillés. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM, sont diffusés avec un décalage de trois ans, voire quatre ans pour la Guyane. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD lancé en 2003 permet de publier des estimations des principaux agrégats économiques pour l'année N-1. En Guyane, ces comptes économiques rapides pour l'outre-mer ont été diffusés pour la première fois en septembre 2007.

1.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le Produit intérieur brut (PIB)¹ des quatre départements d'outre-mer (DOM) représente environ 1,7 % du PIB français, et celui des seuls départements français d'Amérique (DFA) 1,0 %. Au sein des DFA, le PIB guyanais (évalué à 2,97 milliards d'€ en 2007) représenterait environ 9,1 % du total des quatre DOM (contre 9,6 % en 1993). La croissance du PIB de Guyane, entre 1993 et 2007, est estimée à 102 %, soit un rythme supérieur à celui des Antilles mais encore nettement inférieur à celui de la Réunion (+ 137 %), une amélioration a été perceptible en fin de période. D'après les premières estimations de CEROM, l'année 2007 s'est caractérisée par une croissance de l'économie guyanaise estimée à 4,1 % en volume. Ce résultat situe 2007 à 1,9 point au-dessus de la croissance nationale (+ 2,2 %).

Produit Intérieur Brut				prix courants,	en milliards d'€
	Guyane	Guadeloupe	Martinique	Réunion	France
1 993	1,47	3,99	4,11	5,79	1 115,39
2007 (*)	2,97	7,90	7,90	13,74	1 892,24
variation 1993-2007	102%	98%	92%	137%	70%
PIB par habitant (2007)	14 100	17 439	<i>19 588</i>	<i>17 320</i>	29 770
% du PIB par hab. France	47%	59%	66%	58%	100%

Sources : INSEE (*) CEROM

Le PIB courant par habitant des quatre DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté en Guyane et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit autour de 47 % du niveau national, sa croissance étant en grande partie absorbée par la croissance démographique. En 2007, le PIB courant par habitant n'a ainsi progressé que de 0,7 %.

¹ Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grévants les produits, moins les subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

LES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) sont produits en partenariat par l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Ils reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières informations disponibles de l'année écoulée : il ne s'agit donc pas de comptes définitifs. Les estimations font l'objet de révisions successives, en fonction de l'avancement de la collecte des données. Le modèle TABLO-Guyane utilisé pour ces estimations, est un modèle macro-économique de type keynésien dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. En Guyane, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits. Il est basé sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la comptabilité nationale. Ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Léontieff, fondée sur les interactions entre branches et celle de Keynes, fondée sur l'interaction revenu-consommation.

Estimations du PIB 2007 et de ses composantes (prix courants, en milliards d'€) **Evolution** volume prix valeur Produit Intérieur Brut 2,97 4.1% 2.9% 7.1% Consommation des ménages 1.47 1,7% 3,5% 5,3% Consommation des administrations publiques 3.9% 2.5% 6.5% 1.43 Investissements 0.70 4 5% 2.6% 7 2% Importations 1.24 6.2% 3.2% 9.6% Exportations 0.55 4.0% 2,2% 6,3%

Source: INSEE - CEROM 2008 - Comptes rapides

Dépenses des touristes

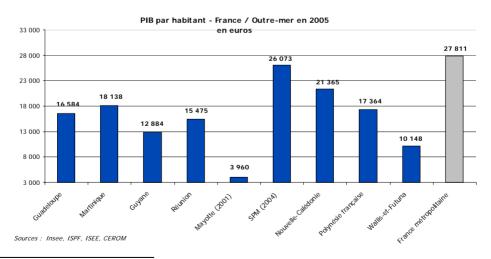
En 2007, le taux de croissance du PIB s'est élevé à + 4,1 % en volume (contre + 6 % en 2006). Après une exceptionnelle année 2006, l'investissement est resté bien orienté en 2007 (+ 7,2 % en valeur), porté par l'investissement spatial¹, la bonne tenue de la commande publique² et de l'investissement privé. Les dépenses de consommation des ménages sont en revanche restées contenues par l'inflation (+ 1,7 % en volume et + 5,3 % en valeur).

0.04

3.5%

2.0%

5.5%



Après avoir été multiplié par trois en 2006 dans le cadre des travaux d'infrastructures du projet Soyouz.

28

Les dépenses du secteur public local augmentent de 8 % (dont +6,2 % pour l'investissement), les dépenses de l'Etat de 5,2 % (dont +9,6 % pour les crédits d'interventions), les crédits à l'habitat des ménages de 20,2%.

1.2 L'EOUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En structure, la formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la métropole. La consommation finale absorbe la quasi-totalité des ressources produites de l'année, contre un peu moins de 80 % en France. Par ailleurs, le commerce extérieur structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole, en raison de la filière spatiale qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur. Le niveau du commerce extérieur a d'ailleurs été impacté à partir de 2003 par la chute du nombre de lancements. Pour sa part se situant aux environ de 15 %, la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) affiche un poids inférieur à ce qui est observé en métropole (20 % environ).

Entre 1993 et 2005, la croissance du PIB (+ 4,6 % en moyenne) est soutenue par la consommation finale, la consommation des ménages progressant cependant à un rythme plus faible que celle des administrations publiques et des institutions sans but lucratif (+ 4,5 % contre + 6,6 % en moyenne par an). Si l'évolution de la consommation finale est proche de celle des autres DOM, démontrant son rôle traditionnel de levier de croissance de l'économie, il n'en est pas de même de l'investissement¹ qui participe peu à la croissance, comme l'indique la faible évolution de la FBCF sur cette période (+ 1,7 % en moyenne), une amélioration est cependant observable en fin de période.

Ressources et	emplois	de l'écon	omie gu	yanaise

en millions d'€

	1993	2003	2004	2005	Var. moy. 1993-2005
Ressources	2 555	3 254	3 274	3 480	
Produit Intérieur Brut	1 471	2 298	2 392	2 528	4,6%
Importations	1 084	956	882	952	-1,1%
Emplois	2 543	3 254	3 274	3 480	
Consommation finale	1 355	2 293	2 439	2 576	5,5%
Consommation des ménages	738	1 139	1 192	1 254	4,5%
Consommation des APU (1) et ISBL (2)	616	1 154	1 247	1 322	6,6%
Formation brute de capital	423	493	485	518	1,7%
Exportations	766	498	379	432	ns

Source : INSEE

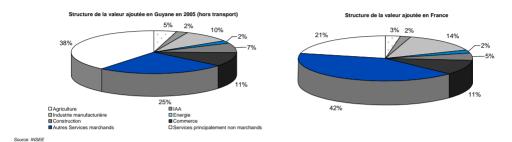
(1) Administrations publiques

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

¹ Sur la même période, la FBCF progresse de 8,1 % en moyenne par an à la Réunion.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire, tant en termes de création de richesses qu'en termes d'emplois. Il contribue pour 76 % à la valeur ajoutée totale¹ et représente 84 % des emplois salariés². Le solde se répartit entre le secteur secondaire (20 % de la VA et 14 % des emplois) et le secteur primaire (4 % de la VA et 2 % des emplois). Au sein du secteur tertiaire, la part des services non marchands est prédominante par rapport aux services marchands pour l'emploi salarié (52 % contre 23 %) et pour la valeur ajoutée (38 % et 25 % respectivement).



La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée dans la France hexagonale. Le secteur des services non marchands occupe une place plus importante en Guyane, aux dépens essentiellement des services marchands et de l'industrie, en revanche, le poids des secteurs primaire et de la construction est un peu plus important. En comparaison des autres DOM, le poids du secteur tertiaire est plus faible (76 % contre 84 % aux Antilles et 88 % à la Réunion), l'industrie et le secteur primaire ayant à l'inverse un poids plus élevé dans la valeur ajoutée du département.

La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, concernant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que du transport. Sa part dans la création de richesse est quantifiable par ses effets directs, indirects et induits qui irriguent l'économie du département³ dans son ensemble. A titre d'illustration son impact direct sur l'emploi salarié était estimé en 2006, à environ 4 000 emplois, sur la base de la dernière enquête de sous-traitance menée par l'INSEE, dont 1 500 au Centre spatial guyanais et 2 500 chez les sous-traitants. D'autres secteurs pour lesquels la Guyane dispose d'un potentiel économique, n'apparaissent toutefois pas clairement dans ces répartitions. Tel est le cas de la fillère pêche ou de la fillère bois qui concernent à la fois le secteur primaire mais aussi l'industrie. S'agissant enfin de l'activité aurifère, son poids dans la valeur ajoutée totale est estimé à moins de 3 %.

¹ La valeur ajoutée brute est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite des « consommations intermédiaires ». L'analyse est effectuée hors branche Transports, celle-ci fluctuant en fonction de l'activité spatiale.

² Estimation INSEE 2006, TER Guyane.

³ Le secteur du spatial représentait 16,2 % du PIB en 2002 dont 10,3% d'effets indirects et 1,9 % d'effets induits (cf. Section Les activités spatiales)

	2003	2004	2005	Var. 05/04
Primaire	95	93	107	15,4%
Secondaire	421	469	494	5,5%
Industries agricoles et alimentaires	39	38	49	27,9%
Industrie manufacturière	180	189	229	15,4%
Industries des biens de consommation	13	16	16	0,0%
Industries des biens d'équipement	72	71	94	33,5%
Industries des biens intermédiaires	96	65	71	9,4%
Energie	40	41	42	4,5%
Construction	163	201	174	-13,4%
Tertiaire	1 564	1 719	1 911	11,2%
Commerce	223	231	250	8,3%
Transports	-85	100	102	1,6%
Services	1 426	1 388	1 559	12,3%
Education, santé, action sociale	501	510	570	11,7%
-SIFIM	-42	-42	-42	ns
Valeur ajoutée brute	2 038	2 238	2 470	10,4%

Source : INSEE SIFIM=Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

L'analyse de l'évolution des poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale sur une période de 7 ans (1998-2005), fait ressortir les transformations économiques qu'a connues le département. Les évolutions les plus significatives concernent le renforcement du poids du secteur tertiaire (+ 0,4 point) et du secteur secondaire (+ 0,3 point), en liaison avec la diminution du poids du secteur primaire.

2. L'emploi et le chômage

Les statistiques relatives à l'emploi en Guyane doivent être analysées avec prudence. Elles ne représentent en effet que le marché "légal" de l'emploi tel qu'il est suivi par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

Quelques définitions

Population active au sens du recensement : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactive mais en recherche d'emploi, et les militaires.

Population active au sens du BIT: Chômeurs et population active occupée (salariés et non salariés). La notion d'activité concerne les personnes de 15 ans ou plus.

Taux de chômage au sens du BIT: nombre de chômeurs (personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard) rapporté à la population active totale. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites au Pôle Emploi, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites au Pôle Emploi ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale des 15 ans ou plus.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale des 15 ans ou plus.

Afin de faciliter les comparaisons internationales, les chiffres du chômage ont été révisés au plan national avec l'adoption d'une méthode de calcul harmonisée au niveau européen.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La dernière enquête emploi de l'INSEE met en évidence une hausse de la population active (+ 2,8 %) à 63 970 personnes et une augmentation plus importante de la population inactive¹ (+ 8,8 %). Le taux d'activité en Guyane reste faible 50,9 % (- 1,4 point sur un an) au regard de la métropole (70,1 %). Cette différence montre que les personnes inactives (lycéens, étudiants, ...) constituent une réserve d'activité potentielle importante.

Répartition de la population active

	2002	2007	2008	Var. 08/07
Population active	55 162	62 207	63 970	2,8%
dont population active occupée	43 249	49 388	50 051	1,3%
Population inactive	42 940	56 728	61 726	8,8%
Total population + 15 ans	98 102	118 935	125 696	5,7%
Taux d'activité	56,2%	52,3%	50,9%	- 1,4 point
Taux d'emploi	44,1%	41,5%	42,1%	+ 0,6 point

Source : INSEE- Enquête Emploi 2008

Selon l'INSEE le taux d'emploi des 15-64 ans (part des personnes ayant un emploi) est de 42,1%, bien inférieure à la métropole (65 %). Dans cette tranche d'âge, 51 % des hommes sont dans une situation d'emploi alors que seulement 33,3 % des femmes le sont. Le temps partiel touche 11 % des actifs occupés et concerne plus souvent les femmes (16 %) et les jeunes de moins de 30 ans (18 %). Parmi les personnes occupant un emploi, un actif sur quinze déclare rechercher un autre emploi.

2.2 L'EMPLOI

Selon la dernière enquête du Pôle emploi, la Guyane a connu en 2007 une quatorzième année consécutive de progression de l'emploi salarié. Le rythme de progression (+ 6,3% contre + 5,2% en 2006), s'inscrit à un niveau supérieur à celui des autres DOM (+ 4,6% à la Réunion, - 0,2% à la Martinique, - 0,4% à la Guadeloupe) ou de la métropole (+ 2,2%).

La croissance de l'emploi salarié guyanais est essentiellement imputable au secteur secondaire qui connaît la plus forte hausse (+ 8,3 %) et emploie désormais 27 % des salariés (+ 1 point). Le secteur tertiaire observe également un accroissement de son effectif (+ 6,2 %) et emploie 71 % des salariés. En revanche, depuis 2000, le secteur primaire continue de voir son effectif diminuer et n'occupe plus que 2 % des salariés². La progression du secteur secondaire trouve son origine dans le BTP (+ 12,6 %) qui a bénéficié d'une conjoncture favorable, et sans doute, d'un recul du travail illégal. Cette progression se retrouve dans les industries des biens d'équipement liées au BTP. Dans le tertiaire, tous les secteurs, hormis la branche « éducation, santé et action sociale », ont connu une croissance de l'emploi salarié, avec notamment les services aux entreprises (+ 12 %) et les services aux particuliers (+ 6,1 %). En regard des 1 438 emplois salariés supplémentaires dénombrés fin 2007, le bassin

¹ Les inactifs sont soit des individus qui se disent disponibles pour travailler tout en ne cherchant pas de travail, soit des personnes qui chercheraient du travail tout en étant indisponibles, soit des individus ne souhaitant pas du tout travailler.

² Cette donnée est cependant à relativiser puisqu'elle est issue de l'enquête du Pôle Emploi qui observe essentiellement l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé non agricole.

d'emploi de Kourou demeure très dynamique (+ 9 % sur un an) alors que celui de Cayenne renforce son rythme de croissance (+ 6.2 %).

L'emploi salarié en Guyane				
Secteurs d'activité	2000	2006 *	2007	<i>Var.</i> 07/06
Secteur Primaire	740	643	587	-8,7%
Secteur Secondaire	4 760	5 987	6 483	8,3%
Industries agricoles et alimentaires	392	500	495	-1,0%
Industries des biens de consommation	226	242	265	9,5%
Industries de biens d'équipement	587	647	706	9,1%
Industries des biens intermédiaires	1 334	1 500	1 546	3,1%
Energie	114	138	139	0,7%
Construction	2 107	2 960	3 332	12,6%
Secteur Tertiaire	12 937	16 048	17 046	6,2%
Commerce	3 481	4 160	4 358	4,8%
Transports	1 153	1 365	1 422	4,2%
Activités financières	288	415	454	9,4%
Activités immobilières	267	303	346	14,2%
Services aux entreprises	3 191	3 921	4 393	12,0%
Services aux particuliers	1 779	1 760	1 867	6,1%
Education, santé, action sociale	1 449	2 850	2 840	-0,4%
Administration	1 329	1 274	1 366	7,2%
Total	18 437	22 678	24 116	6,3%

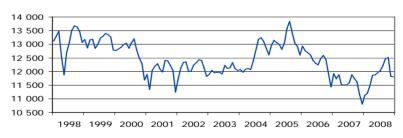
Source : Pôle Emploi * données consolidées

2.3 LF CHOMAGE

2.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

Après une baisse de 5,5 % en 2007, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1)¹ s'est orienté à la hausse (+ 9,3 %) en 2008 pour s'établir à 11 810 à fin décembre. Il suit la tendance observée en métropole où le nombre de DEFM1 s'est établi à environ 2,1 millions (+ 10,3 % sur un an). Ce retournement de tendance a été constaté à partir du début d'année.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM cat 1)



Source : DDTEFP

¹ DEFM Catégorie 1 : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, inscrites au Pôle Emploi et qui recherchent un contrat à durée indéterminée et à temps plein. Cela signifie que le champ considéré est différent de celui pris en compte par le BIT. En effet, il apparaît qu'un chômeur sur quatre au sens du BIT n'est pas inscrit au Pôle Emploi et que, parmi les inscrits, 5 % recherchent un emploi à temps partiel, ce qui les exclut du concept de chômage au sens DEFM1.

En 2008, cette hausse touche plus les hommes que les femmes (+ 10,2 % contre + 8,6 %), elle atteint particulièrement les catégories les plus fragiles, les moins de 25 ans (+ 12,1 %) et les plus de 50 ans (+ 18,7 %). Les chômeurs de longue durée ont vu leur nombre décroître de 3.5 % sur un an.

La dernière enquête emploi de l'INSEE, met en évidence une aggravation du taux de chômage au sens du BIT qui passe à 21,8 % de la population active (contre 20,3 % en juin 2007). La durée moyenne du chômage est passée de 40 à 44 mois. Les femmes subissent plus le chômage que les hommes, respectivement 29,3 % et 15 %, mais moins les jeunes actifs de moins de 30 ans (33,3 %). Plus les individus sont qualifiés moins ils sont touchés par le chômage. Le taux de chômage des actifs sans diplôme (37,6 %) est ainsi dix fois supérieur à celui des diplômés de niveau Bac+2 (3,1 %) ou Bac + 5 (3,2 %).

	1998	2007	2008	Var 08/07	Part en %
DEFM	13 071	10 806	11 810	9,3%	
Hommes	6 657	4 561	5 028	10,2%	42,6%
Femmes	6 414	6 245	6 782	8,6%	57,4%
15-24 ans	2 357	1 596	1 789	12,1%	15,1%
25-49 ans	nd	9 210	10 021	8,8%	84,9%
50 ans et plus	nd	1 527	1 813	18,7%	15,4%
Répartition par durée de chômage supérieur à 1 an	5 793	4 112	3 970	-3,5%	33,6%
Répartition par niveau de formation	13 071	10 806	11 810	9,3%	
1er cycle & 2ème degré	6 462	4 847	5 134	5,9%	43,5%
BIS CEP SES BEPC	996	1 028	1 135	10,4%	9,6%
BEP-CAP	3 788	3 033	3 373	11,2%	28,6%
Bac	1 000	1 090	1 323	21,4%	11,2%
Bac + 2	395	419	432	3,1%	3,7%
Master I et II	210	270	334	23,7%	2,8%
non précisé	220	119	79	-33,6%	0,7%
Taux de chômage révisé selon la nouvelle définition européenne	21,4%	20,3%	21,8%	+ 1,5 point	

Sources : DDTEFP. INSEE



2.3.2 L'assurance chômage

Après une diminution de 5,5 % du nombre d'allocataires en 2007, la tendance s'est inversée en 2008 avec une hausse 10,2 %. A fin décembre 2008, le montant des prestations versées atteint 42,4 millions d' \in (- 7,5 %).

Bilan de l'assurance chômage

	1998	2007	2008	var.
	1770	2007	2000	08/07
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 621	4 706	5 186	10,2%
dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)	915	133	89	-33,1%
Prestations versées (en millions d'€) (2)	36,0	45,8	42,4	-7,5%

Source : Pôle Emploi de Guyane

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Dans le secteur non marchand, les CAE et CIA¹ ont connu un recul du nombre d'embauches en 2008, alors que les contrats d'avenir (CA) enregistrent une croissance de 51%. Les contrats aidés dans le secteur marchand sont moins nombreux que dans le secteur non marchand, ils sont essentiellement constitués des contrats en alternance qui enregistrent une baisse de 19 %. Les contrats d'accès à l'emploi² sont également mal orientés (- 33 %).

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	2006	2007	2008	en nombre <i>Var.</i> <i>08/07</i>
Secteur non marchand	3 513	2 695	2 412	-10,5%
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	2 531	2 080	1 869	-10,1%
Contrats d'Avenir (CA)	518	249	375	50,6%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	464	366	168	-54,1%
Secteur marchand	574	769	509	-33,8%
Contrats accès à l'emploi (CAE DOM)	201	246	163	-33,7%
Contrats en alternance (C Alternance & C Professionnalisation)	332	419	337	-19,6%
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI RMA)	14	11	9	-18,2%
Contrats "jeune en entreprise" (CJE)	27	93	0	-100,0%
Aides à la création	193	230	280	21,7%
PIJ création d'entreprises	43	62	28	-54,8%
ACRE (entreprise créée)	63	79	129	63,3%
ACRE (exonération accordée)	87	89	123	38,2%
Formation et insertion	2 305	3 453	3 543	2,6%
CIVIS	1 756	2 887	3 005	4,1%
PIJ mobilité	317	328	387	18,0%
FIM	145	151	87	-42,4%
VAE	87	87	64	-26,4%

Source: DDTEFP

35

⁽¹⁾ Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

⁽²⁾ Régime assurance chômage (RAC) + Etat

¹ Contrats d'accès à l'emploi et contrats d'insertion aidés.

² Créés dans le cadre de la loi Perben.

Au regard de la formation et de l'insertion, le nombre de contrat dans le cadre du projet initiative jeune mobilité (PIJ Mobilité) croît de 18 % à l'instar du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) également en progression (+ 4 % sur un an). Ce contrat, qui a remplacé les « emplois jeunes », a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

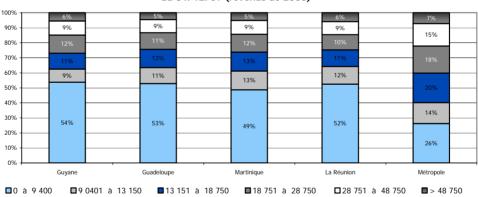
Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

La répartition des foyers fiscaux par tranche

Proche de celles des autres DOM, la répartition par tranche de revenus des foyers guyanais est très différente de celle relevée au niveau national. Plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 9 400 € contre seulement 26 % en métropole.



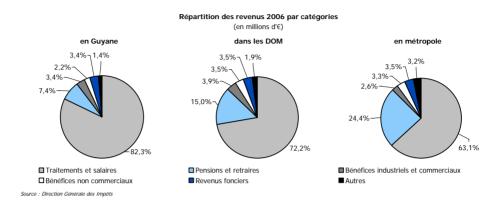
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/07 (revenus de 2006)

Source : Ministère des Finances

L'évolution des différentes catégories de revenus

Les revenus proviennent essentiellement de sept grandes catégories soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus des capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

En Guyane, la structure des revenus diffère sensiblement de celle de l'ensemble des DOM ou de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires est nettement plus élevé en Guyane (82 % contre 72 % dans les DOM et 63 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (7 % contre 15 % dans les DOM et 24 % en métropole). Ceci tient essentiellement à la structure de la population, la Guyane comptant 45 % de personnes de moins de 20 ans et seulement 6 % de plus de 60 ans.



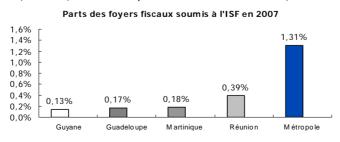
Evolution	des revenus	fiscaux	par	catégories
				200

en millions d'€

	2000	2005	2006	Var. 06/05
Traitements et salaires	806	1 040	1 115	7,2%
Revenus d'activité non salariaux	47	68	78	14,7%
Bénéfices agricoles	2	2	3	50,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	30	40	46	15,0%
Bénéfices non commerciaux	15	26	29	11,5%
Pensions et retraites	62	87	100	14,9%
Revenus fonciers	27	38	46	21,1%
Revenus des capitaux mobiliers	6	11	13	18,2%
Autres	2	2	3	50,0%
TOTAL	950	1 246	1 355	8,7%

Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2006 s'est élevé à 1 355 millions d' \in , soit une progression de 8,7 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories. Plus 50 % pour la catégorie « autres » et « bénéfices agricoles ». Les « revenus fonciers » et des « capitaux immobiliers » progressent nettement (respectivement + 21 % et + 18 %) En comparaison, les revenus déclarés pour l'ensemble des DOM se sont élevés à 16 165 millions d' \in (+ 4,8 % sur un an).



Enfin, 136 foyers fiscaux étaient soumis en 2007 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,13 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. Cela demeure le plus bas taux observé dans les DOM. Au total, 2 494 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,26 % des foyers fiscaux) et 454 362 pour la métropole (1,31 % des foyers fiscaux).

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de SOlidarité) sont du ressort du Conseil Général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, est du ressort de l'Etat.

Barème allocation du RMI au 1er janvier			en €
Foyer	2002	2008	2009
Personne seule	405,62	447,91	454,63
Personne seule avec une personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95
Personne seule avec deux personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34
Couple avec deux personnes à charge	892,36	940,61	954,73
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85

Source: Caisse d'allo cations familiales

Le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul a été porté à $454,63 \in au$ 1er janvier 2009 (décret n° 2009-190), soit une augmentation de 1,5 %. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité a été fixé à $471,01 \in jusqu'au$ 31/03/2009 contre $464,05 \in a$ cette même période (+1,5%). Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif². Fin 2008, 988 bénéficiaires du revenu de solidarité, étaient enregistrés dans le département contre 808 fin 2007, soit une hausse de 22 % sur an (+ 34 % en 2007).

Au 31 décembre 2008, 11 343 allocataires bénéficiaient du RMI, (- 6,9 % sur un an contre -5,7 % en 2007). La part des bénéficiaires du RMI représente 5,5 % de la population

¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

² L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI, et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

totale de la Guyane, contre environ 1,8 % pour la France entière. Sur dix ans, le nombre d'allocataires s'est accru de 53 % avec un taux de croissance annuel moven de 4.5 %. La Caisse d'allocations familiales (CAF) estime par ailleurs la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 30 578 personnes (-7,2 % sur un an), soit 15 % de la population du département. Parmi les bénéficiaires de l'allocation, 4 118 personnes n'avaient comme seule ressource que le RMI. La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 66,2 millions d'€ en 2008¹. soit un recul de 3,7 % sur un an, en liaison avec la baisse du nombre de bénéficiaires. Le montant moven de l'allocation mensuelle attribuée en 2008 a progressé de 1,4 % par rapport à celui de 2007, soit un montant de 440 €.

Bilan du RMI au 31 décembre

	1998	2007	2008	<i>Var.</i> <i>08/07</i>
Sommes versées (millions d'€) (1)	26,9	68,8	66,2	-3,7%
Nombre de bénéficiaires du RMI (2)	8 195	12 178	11 343	-6,9%
Allocation mensuelle moyenne	270	434	440	1,4%

Source · Caisse d'allocations familiales

(1) Cumul des droits payés sur 12 mois

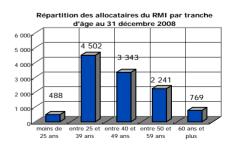
(2) Non compris les suspens

Par ailleurs, les allocataires du RMI ont bénéficié en 2008 de la "prime exceptionnelle de Noël". Le montant de cette aide est de 220 € pour une personne (contre 152,45 € en 2007), majorée de 35 % lorsque le foyer se compose de deux personnes ou d'un parent isolé avec un enfant et de 55 % pour un parent isolé avec 2 enfants ou d'un couple avec 1 enfant. Si le parent est isolé avec 3 enfants la majoration est de 83 % enfin pour un couple avec 2 enfants l'augmentation est de 76 %

Composition des foyers bénéficiaires nombre 1998 2007 2008 Part 2008 6 993 10 524 9 871 87,0% Personnes seules 3 989 4 771 4 451 39.2% sans personne à charge 5 753 avec personnes à charge 3 004 5 420 47,8% Couples 1 202 1 654 1 472 13.0% sans personne à charge 259 233 2,1% 231 avec personnes à charge 971 1 239 10,9% 1 395 Total 8 195 12 178 11 343 100.0%

Source : Caisse d'allocations familiales

La part des personnes seules, avec ou sans personne à charge, représente 87 % des bénéficiaires en 2008 (- 6,2 % sur un an). Les hommes seuls constituent 37 % des allocataires et une personne sur deux est une femme seule. La proportion de couples (13 %), avec ou sans personne à charge, est restée stable par rapport à l'année précédente. Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils



¹ Prime de l'Etat exclue

représentent 39,7 % des bénéficiaires du RMI, suivis des allocataires âgés de 40 à 49 ans et de ceux âgés de 50 à 59 ans (respectivement 29,5 % et 19,8 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,3 % du total, derrière les personnes âgées de 60 ans et plus (6,8 %).

Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994), est géré depuis 1996 par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury et d'une permanence à Maripasoula rattachée à l'antenne de Saint-Laurent. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI). Celui-ci comporte les mesures d'insertion dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle, de la création d'activité, de l'insertion en milieu rural, mais également de l'emploi avec le Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale (PATUS). Pour l'année 2008, l'ADI a disposé d'un budget de 11,2 millions d'€ (- 28 % par rapport à 2007). En 2008, 3 188 bénéficiaires du RMI ont ainsi pu signer un contrat d'insertion, soit un taux de contractualisation de 28 % (- 15 points par rapport à 2007).

3.2 LES SALAIRES

L'évolution du SMIC

Au 1^{er} juillet 2008, le SMIC horaire a été revalorisé de 3,2 %, soit un taux horaire de 8,71 € représentant un salaire mensuel brut de 1 321,02 € pour 151,67 heures. L'augmentation des prix à la consommation (+ 3,5 %) étant supérieure à celle du SMIC, il en résulte une baisse du pouvoir d'achat.

Evolution du SMIC horaire

Années	Salaire horaire	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2007	8,44	2,1%
2008	8,71	3,2%

Source : DDTEFP

L'évolution des principaux salaires

Au 1^{er} octobre 2008, la valeur mensuelle du point d'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 0,3 %. Par ailleurs, l'indice minimum a été relevé de 2 points au 1^{er} juillet 2008. Il passe ainsi de 288 à 290 points (Décret 2008-1449 du 22.12.2008 J.O, du 31.12.2008).

Evolution des principaux salaires i		en €		
	1998	2007	2008	<i>Variations</i> 2008/2007
SMIC (taux horaire)	6,13	8,44	8,71	3,2%
BTP (taux horaire) (1)				
- ouvrier hautement qualifié 1	7,08	8,80	9,10	3,4%
- chef d'équipe 1	7,90	10,05	10,40	3,5%
Fonction publique (2)	1 531,37	1 796,48	1 855,67	3,3%

Sources : DDTEFP, Syndicat du BTP, Décret d'application

(majoré de 40 % pour les départements d'outre mer)

⁽¹⁾ Salaire horaire applicable aux entreprises qui modulent sur la base d'un horaire moyen de 35 heures par semaine.

⁽²⁾ Traitement mensuel brut minimal majoré - indice 290 à partir au 1er juillet

Ces évolutions ont permis d'aligner la revalorisation du traitement des fonctionnaires sur l'évolution de l'inflation qui s'est élevée en moyenne à 2,8 % en France en 2008. A fin 2008, le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 325,48 € contre 1 283,20 € fin 2007 (+ 3,3 % sur un an). Dans le secteur du BTP, la grille de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes a été modifiée en 2008 (avenant n°28). Les salaires minima progressent de 3,4 %.

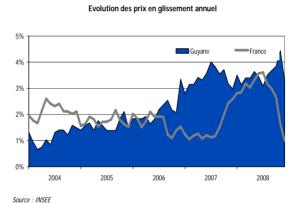
Selon l'INSEE¹, les salariés à temps complet du secteur privé guyanais ont perçu en 2006 un salaire net annuel moyen de 22 912 € (+ 3 % par rapport à 2001) ; niveau légèrement inférieur au salaire moyen métropolitain (23 261 €, + 11,6 % par rapport à 2001) et supérieur à la Martinique (21 198 €), à la Guadeloupe (21 257 €) et à la Réunion (20 194 €). Cet écart en faveur de la métropole par rapport à la Guyane est notable chez les ouvriers (4 %). Les professions intermédiaires enregistrent la plus forte progression, +13 % en Guyane par rapport à la métropole.

4. Les Prix

A fin décembre 2008, l'indice général des prix à la consommation s'est établi en Guyane à 121,5 contre 117,6 fin 2007, soit une variation en glissement annuel de 3,3 %, encore supérieure à la hausse relevée en 2007 (3 %).

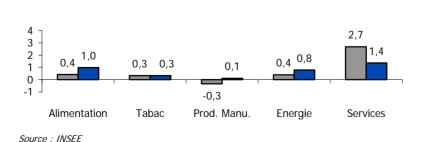
Le profil de cette hausse s'est caractérisé par une progression constante au 1er semestre 2008 avec un pic en août qui était dû, en grande partie à la forte hausse du prix du pétrole. Par ailleurs, les prix ont augmenté brutalement en octobre et en

■ 2007 **■** 2008



novembre ce qui s'explique, en partie, par l'envol des prix des produits alimentaires, notamment des fruits et légumes, hausse qui s'est même accentuée en décembre.

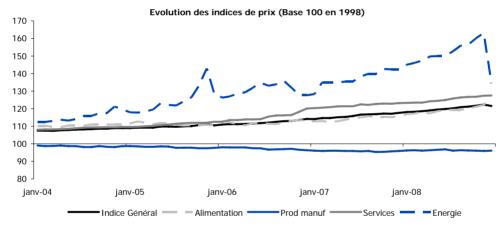
Contribution par poste à l'évolution de l'indice général des prix



^{1 «} Les salaires en France », Edition 2008.

Malgré cela, une décrue de l'indice général s'est amorcée en décembre, les prix ont chuté de 0,7 % en un mois en raison, principalement, de la baisse des prix des carburants (cf. infra). En France, les prix ont aussi augmenté mais de façon bien moins nette. En décembre, la hausse n'était plus que de 1 % en glissement annuel, et l'évolution a été négative à partir du mois d'août.

En moyenne annuelle¹, la hausse des prix à la consommation en Guyane est soutenue : elle s'établit à + 3,5 % et à + 3,3 % pour l'indice hors tabac, alors qu'en France, elle est « seulement » de 2,8 %. Les prix des services ont crû en moyenne de 2,9 %, soit un rythme de progression bien inférieur à celui observé l'année précédente (+ 5,7 %). Cette modération résulte essentiellement de la faible augmentation des prix des transports (+ 1,2 %) ainsi que du prix des services de santé (+ 1,9%), ces derniers ayant connu une très forte augmentation l'année dernière (+ 15 %). En 2008, le poste des services contribue ainsi beaucoup moins fortement que l'année précédente à la hausse générale des prix à la consommation (1,4 pt contre 2,7 pts en 2007), même s'il en reste le principal contributeur. L'appréciation du prix du tabac (+ 18,3 %) contre (+ 24 % en 2007) illustre la volonté du gouvernement de lutter contre le tabagisme dans le cadre de la politique de santé publique. Cet accroissement participe, comme l'année dernière, à hauteur de 0,3 point à la hausse des prix.



Source : INSEE

En moyenne annuelle, le prix de l'énergie a progressé de 9,8 % en 2008, soit une croissance nettement supérieure à celle observée un an plus tôt (+ 5,2 %). Ce poste contribue à hauteur de 0,8 point à la hausse générale des prix, ce qui représente un doublement par rapport à l'année dernière. Cette flambée des prix de l'énergie observée pour la Guyane provient principalement des produits pétroliers, même si une décrue s'est amorcée en fin d'année. Le carburant a été une source de conflit en Guyane en 2008. La Guyane a du changer sa source d'approvisionnement en 2007, achetant son carburant à la SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles) afin de satisfaire aux normes imposées par Bruxelles. Afin d'éviter

42

¹ L'évolution moyenne des prix est obtenue en calculant la variation sur un an de la moyenne sur douze mois de l'indice des prix.

une hausse du prix trop brutale pour le consommateur, la DGCCRF¹, en accord avec les importateurs, a mis en place, un dispositif permettant une absorption progressive du choc tarifaire entraîné par le passage aux nouvelles normes. Or, les cours du pétrole se sont fortement accrus durant le premier semestre de 2008 avec des niveaux de prix jamais atteints, impactant fortement les prix des carburants. Après août, la réduction des prix du pétrole n'a pas impacté les prix des carburants en Guyane, ceux-ci atteignant le niveau record de 1,77 € (pour le super) en novembre. Suite à une forte mobilisation de la population et la mise en place de barrages routiers, le prix du carburant a baissé de 50 centimes le 7 décembre.

Moyenne des Indices des prix (base 100 en 1998)

ine yearne des maioes des prix (dase r	Pond. 2008	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06	2008	<i>Var.</i> 08/07
Indice général	10 000	112,2	116,0	3,4%	120,1	3,5%
Indice général hors tabac	9 820	111,0	114,5	3,1%	118,3	3,3%
Indice général hors énergie	9 194	110,8	114,4	3,2%	117,8	3,0%
Indice général hors prod frais	9 546	111,7	115,6	3,5%	119,6	3,5%
Alimentation (hors tabac)	2 099	112,1	114,3	2,0%	119,7	4,7%
dont - Produits frais	454	121,7	123,5	1,4%	129,5	4,9%
dont - Poisson	221	118,7	118,8	0,1%	122,9	3,5%
- Légumes	297	123,6	127,3	3,0%	133,9	5,1%
- Fruits	86	101,8	102,2	0,4%	110,9	8,6%
Tabac	180	244,5	303,6	24,2%	359,2	18,3%
Produits manufacturés	2 210	97,3	95,8	-1,5%	96,3	0,5%
Energie	806	130,7	137,5	5,2%	150,9	9,8%
Services	4 705	115,3	121,9	5,7%	125,4	2,9%
- Loyers et services rattachés	1 829	112,8	121,7	7,9%	125,5	3,1%
- Services de santé	246	110,5	126,9	14,9%	129,4	1,9%
- Transport et communication	370	107,1	113,0	5,5%	114,4	1,2%
- Autres services	2 261	118,3	122,0	3,0%	125,5	2,9%
dont - Services de restauration	658	115,6	118,9	2,9%	123,4	3,8%
- Services d'hébergement	120	106,1	107,6	1,4%	109,2	1,5%
Alimentation y c tabac	2 279	117,7	120,1	2,1%	126,9	5,6%
Produits manufacturés y c énergie	3 015	102,9	104,4	1,5%	107,5	2,9%
Manuf. hors hab. et chaussures	1 702	101,1	101,5	0,3%	103,1	1,6%
Indice France entière		114,2	115,9	1,5%	119,2	2,8%

Source : INSEE

L'indice des prix alimentaires a fortement augmenté en moyenne annuelle puisqu'il progresse de 4,7 % alors qu'en 2007 il n'avait progressé que de 2,0 %. Cette hausse est particulièrement marquée pour les fruits et les légumes. On assiste à une hausse de plus de 8 % du prix des fruits sur l'année. Même tendance pour les légumes, même si cette hausse reste modérée par rapport à celle des fruits (+ 5 %). La hausse des prix de l'alimentation contribue pour 1 point à la hausse des prix, alors que l'année dernière elle n'y contribuait que

_

¹ Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes

pour 0,4 point. Enfin, les prix des produits manufacturés rompent avec la décroissance des dernières années, la hausse est faible (+ 0,5 %) mais contraste avec les baisses qui avaient précédé. Les prix des produits manufacturés entrent donc pour une part positive dans la montée de l'inflation même si cela reste très marginal.

5. Le commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières. Ils ne portent que sur les échanges de marchandises, excluant de ce fait les échanges de services et, par conséquent, les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux pays propriétaires des satellites. Les comptes économiques permettent d'obtenir une analyse plus globale du commerce extérieur, le taux de couverture (exportations/importations de biens et de services) se situe ainsi entre 65 et 80 %1, selon les années, alors que ce même ratio n'atteint plus que 9,5 % pour les échanges de biens en 2008

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations en valeur de l'année 2008, dépassent pour la première fois le milliard d' \in , elles se sont élevées à 1 051,4 millions d' \in , en forte hausse de 17,3 % sur un an. Les postes des biens d'équipement et des biens intermédiaires sont en forte progression (respectivement + 39,5 % et + 21,8 %), traduisant une augmentation des investissements des entreprises. Des hausses beaucoup moins significatives sont constatées sur les produits de consommation courante notamment les produits des industries agricoles et alimentaires (+ 1,9 %) et les biens de consommation (+ 6,8 %).

Importations en valeur		er	n millions d'€
	2007	2008	Var.
			08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	9,8	10,2	3,6%
Produits des industries agricoles et alimentaires	158,9	162,0	1,9%
Biens de consommation	140,5	150,1	6,8%
Biens d'équipements du foyer	48,9	55,9	14,2%
Automobile	134,2	160,9	19,9%
Biens d'équipement	187,0	260,8	39,5%
Biens intermédiaires	151,7	184,7	21,8%
Combustibles et carburants	113,9	122,3	7,4%
Produits divers	0,6	0,5	-27,9%
TOTAL	896,6	1 051,4	17,3%

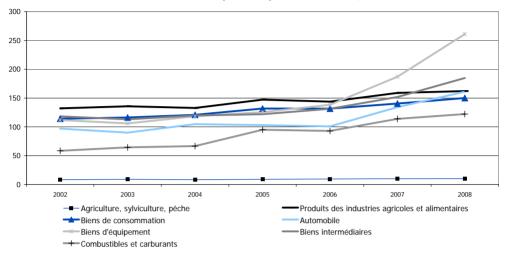
Source : Douanes

La structure des importations subit ainsi quelques modifications. Les biens d'équipement renforcent leur position de premier poste d'importation (24.8% du total) devant les biens intermédiaires (17.6%), les produits agro-alimentaires (15.4%), les automobiles (15.3%), les biens de consommation (14.3%), et les combustibles et carburants (11.6%).

44

¹ Comptes économiques de la Guyane de 1993 à 2005 (INSEE)

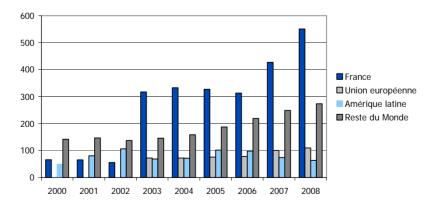
Evolution des postes d'importation (millions d'€)



Source : Douanes

En valeur, la métropole reste le premier fournisseur de la Guyane avec une part de marché de 52,4 % en 2008, en progression de 4,8 points sur un an. La part de marché des Antilles françaises régresse, après la forte progression de l'année 2007, due principalement au changement de source d'approvisionnement des produits pétroliers, en provenance des Antilles à la place de Trinidad. La part de l'Amérique latine (dont Trinidad) continue de décroître pour descendre à 4,9 %.

Importations par zone géographique (millions d'€)



Source : Douanes

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

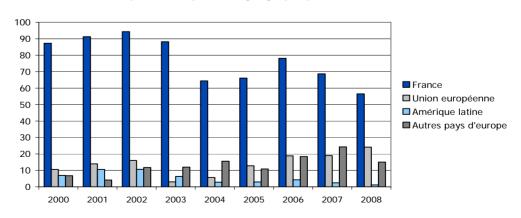
Après l'embellie de 2006, les exportations en valeur continuent de se contracter, à 99,9 millions d'€ (- 14,7 % sur un an). Cette diminution est en partie liée à celles des sorties de biens d'équipement (- 28,5 %) non produits localement. Les exportations d'or participent à cette tendance avec une chute de 29,1 % sur un an. Les exportations de produits agro-alimentaires (- 6 %) sont impactées par la forte contraction des exportations de crevettes (- 38,4 %).

Exportations en valeur		er	n millions d'€
	2007	2008	Var. 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,8	-18,9%
Produits des industries agricoles et alimentaires	16,9	15,9	-6,0%
dont crevettes	11,9	7,4	-38,4%
dont poissons	3,4	6,3	84,3%
dont riz	2,0	2,5	27,5%
Biens de consommation	2,4	1,3	-46,2%
Automobile	21,2	23,5	10,6%
Biens d'équipement	20,5	14,6	-28,5%
Biens intermédiaires	54,8	43,9	-20,0%
dont Or	50,4	35,7	-29,1%
Combustibles et carburants	0,3	0,0	ns
Produits divers	0,0	0,0	ns
TOTAL	117,1	99,9	-14,7%

Source : Douanes

La métropole demeure le principal marché récepteur des exportations guyanaises avec 56,6 % du total en valeur, cette part diminue cependant sur un an (- 2,1 points), contrebalancée par une progression sensible de la part des exportations à destination du reste de l'Union européenne (+ 8 points).

Exportations par zone géographique (millions d'€)



Source : Douanes

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

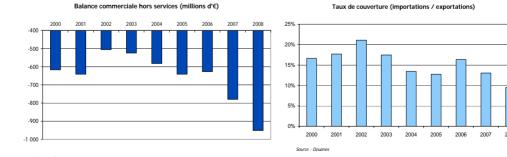
Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens (non compris les échanges de services) s'est accru en 2008 de 22,1%, à - 951,5 millions d' \in , en raison d'un effet ciseau : recul prononcé des exportations et forte progression des importations. Le taux de couverture s'est ainsi dégradé de 3,6 points à 9,5 %.

Balance commerciale (hors services)			en millions d'€	
	2007	2008	Var.	
			08/07	
Agriculture, sylviculture, pêche	-8,9	-9,4	5,9%	
Produits des industries agro-alimentaires	-142,0	-146,1	2,9%	
Biens de consommation	-138,1	-148,8	7,7%	
Automobile	-113,0	-137,4	21,6%	
Biens d'équipement	-166,5	-246,2	47,8%	
Biens intermédiaires	-96,8	-140,8	45,5%	
Combustibles et carburants	-113,5	-122,3	7,7%	
Produits divers	-0,6	-0,5	-28,5%	
TOTAL	-779,5	-951,5	22,1%	

Source : Douanes

Balance commerciale			en i	millions d'€
	2000	2006	2007	2008
Importations	739,9	749,7	896,6	1 051,4
Exportations	123,1	122,7	117,1	99,9
Balance commerciale	-616,8	-627,1	-779,5	-951,5
Variations annuelles		-2,2%	24,3%	22,1%
Taux de couverture				
(exportations/ importations)	16,6%	16,4%	13,1%	9,5%

Source : Douanes

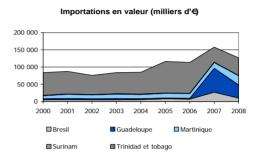


47

5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les importations de biens en provenance de l'environnement régional représentent en 2008 un total de 127 millions d'€ contre 158 millions d'€ en 2007. Sur le plan régional, les Antilles françaises et Trinidad sont les premiers partenaires commerciaux de la Guyane, en raison du poids des importations de carburants ou des autres produits pétroliers (pour Trinidad). En dehors de ces produits, les principaux fournisseurs demeurent la Martinique (eaux minérales et rhum, papiers, glaces ...), la Guadeloupe (eaux minérales, jus de fruit, ...) et le Brésil (meubles et contreplaqués, équipements aurifères, ...), pour des montants ne dépassant pas quelques millions d'€ par provenance.





Les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) totalisent en 2008, 17,5 millions d'€, soit 18 % du total des exportations guyanaises. Elles ont augmenté de 43 % sur un an, en raison notamment du bond des exportations vers les Antilles françaises (poissons et crevettes). Les exportations (enregistrées par la Douane) vers le Brésil et le Suriname restent très marginales (moins d'1 million d'€ au total).

Le cadre institutionnel

L'accord de coopération signé le 28 mai 1996 entre le Brésil et la France vise à favoriser, à travers son 6ème article, la coopération transfrontalière de part et d'autre de l'Oyapock. Les consultations ont abouti à la décision de construction du pont sur l'Oyapock dont l'appel d'offres, ouvert aux entreprises des deux pays, a été lancé fin 2008, la maîtrise d'ouvrage étant brésilienne. L'inauguration est prévue en 2010. De nombreux accords ont été signés le 23 décembre 2008, entre la France et le Brésil, lors de la visite du Président de la République, ils concernent l'espace, l'énergie nucléaire, le changement climatique, la biodiversité, la formation professionnelle, la coopération scientifique et culturelle. Un programme stratégique de coopération a été élaboré dans le cadre de la défense nationale (fabrication d'hélicoptères de transport et vente de sous-marins à propulsion nucléaire). Un centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne sera constitué d'unités de recherche des deux pays.

Concernant les relations avec le Suriname¹, la France coopère sur la base d'un document cadre de partenariat (DCP) avec l'intervention de l'AFD, sous forme de prêts.

48

¹ Etude CEROM, « Guyane –Suriname : une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée », décembre 2008.

Plusieurs projets sont en cours (réhabilitation de la route Paramaribo-Albina, appui dans le domaine de la santé, gestion durable de l'environnement). Les projets à l'étude concernent la commune d'Albina (développement économique et social de la zone frontalière), l'interconnexion électrique entre les deux pays et la télémédecine. Le montant total des engagements devrait atteindre 40 millions d'€ en 2009. De son côté, l'Union européenne a accordé à l'Amérique Latine un programme d'aide financière de 2,7 milliards d'€ pour la période de 2007-2013. Ces aides devront promouvoir l'intégration régionale et l'interconnexion entre les pays de la région. Au niveau européen, la Guyane et le Suriname sont également soumis à la négociation d'accords de partenariat économique (APE). Un premier accord a été signé dans la zone Caraïbe, le 16 décembre 2007, il prévoit l'accès libre des produits ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) au marché européen, à l'exception du riz et du sucre, en échange d'une ouverture progressive de leurs marchés aux produits européens.

Les moyens

Au niveau européen, la coopération territoriale transfrontalière vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers d'après une stratégie commune de développement territorial durable. Le programme opérationnel Amazonie, doté de 17 M €, est une application de ce cadre de coopération à la Guyane, au Brésil et au Suriname. Au niveau régional, la Guyane dispose de moyens juridiques, au travers des articles 42 et 43 de la LOOM, et de plusieurs outils financiers pour mettre en place des projets de coopération régionale.

Sur le plan logistique, les AMPI (Association des Moyennes et Petites Industries de la Guyane), ont signé avec les compagnies maritimes une convention pour faciliter les exportations des entreprises guyanaises. La mise en place d'un conteneur partagé, partant à dates fixes, vise notamment à faciliter l'exportation de produits spécifiques de Guyane (agroalimentaire, bijouterie, ...), les producteurs étant jusque là fortement pénalisés par la faiblesse des volumes à expédier.

Les opportunités

La construction du pont sur l'Oyapock, constitue une importante opportunité de développement des échanges économiques entre la Guyane et l'Amapa. Côté guyanais, la mise à niveau des infrastructures de la commune de St Georges qui devrait voir sa population doubler, voir tripler en cinq ans, la création d'une zone artisanale et d'une zone franche industrielle d'exportation constituent des priorités. Du côté brésilien, la ville de Macapa souhaite attirer les investisseurs français au Brésil, en proposant des conditions fiscales attractives et en les faisant bénéficier de la qualité des infrastructures portuaires disponibles.

Section 3 Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre

Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et de rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de projets Etat-Région-Département (CPER) et les Programmes Opérationnels (PO) qui ont succédé au DOcument Unique de Programmation (DOCUP) en 2007. L'ensemble des financements dépasse 1 milliard d'€, pour la période 2007-2013, dont environ 500 millions d'€ de l'Union européenne.

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département. Sur la période 2000-2006, le CPER, contractualisé pour un montant de 196 millions d'€, avait un champ d'actions assez vaste mais a principalement permis de réaliser des infrastructures. Sur la nouvelle période 2007-2013, le CPER ambitionne de poursuivre l'effort de construction d'infrastructures, tout en préparant mieux la Guyane à l'avenir. La situation particulière de la Guyane a nécessité l'éligibilité du CPER à d'autres champs que ceux prévus initialement de même que l'accroissement du volume financier.

Au final, le CPER a identifié 15 projets regroupant 42 opérations, financés par :

- 134.9 millions d'€ de crédits d'Etat.
- 28,2 millions d'€ contractualisés avec la Région,
- 6,2 millions d'€ contractualisés avec le Département.

Le montant du CPER, moins élevé que pour la période précédente, s'explique par les engagements de l'Etat au titre du « plan écoles » et du parc amazonien. Hors CPER, l'Etat s'engage en effet, à participer au financement des constructions de lycées, collèges et écoles (programme associé au FEDER) pour un montant total de 135 millions d'€. Il participe par ailleurs au plan d'accompagnement du parc amazonien pour un montant de 49,9 millions d'€.

Les projets identifiés par le CPER pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane,
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves (nouveau projet),
- Favoriser le désenclavement de la Guyane par voie aérienne,
- Aménager l'espace urbain,
- Mettre en place le plan local de biodiversité,
- Gérer durablement l'agriculture, la forêt et la pêche,

- Contribuer à la gestion des déchets,
- Développer les énergies renouvelables et les biocarburants,
- Adapter et améliorer les capacités du travail humain,
- Développer l'effort de recherche et les structures éducatives,
- Favoriser le développement du sport de haut niveau,
- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine guyanais,
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées,
- Développer les technologies de l'information et de la communication (nouveau projet),
- Développer le tourisme en Guyane (nouveau projet).

Le CPER fait généralement l'objet de deux avenants prévoyant, sur la même période, des financements complémentaires apportés par le Centre spatial guyanais et par EDF. Les financements prévus dans la convention passée avec le CNES s'élèvent à 26,7 millions d'€ et concernent en priorité les projets créateurs d'emplois.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

Le DOCUP rassemblait les engagements de financement de l'Union européenne pour la période de 2000 à 2006. Sur cette période, la Guyane a bénéficié de près de 389,6 millions d'€ de crédits répartis entre les fonds¹ du FEDER, FSE, FEOGA et IFOP, auxquels s'ajoutaient 12 millions d'€, issus du programme INTERREG.

La Guyane, restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficiera d'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013, s'élevant pour l'UE à 485 millions d'€ répartis entre les programmes opérationnels FEDER, FSE, FEP et le PDR FEADER. En complément, le PO Amazonie doté de 17 millions d'€ constitue le volet transfrontalier de ce programme.

Répartition du DOCUP et des	PO		en millions d'€
	DOCUP	PO	variation
	2000-2006	2007-2013	
FEDER puis PO FEDER	238,2	305,1	28%
FSE puis PO FSE	79,9	100,1	25%
FEOGA puis PDR FEADER	66,1	73,5	11%
IFOP puis PO FEP	5,4	6,2	14%
total	389,6	484,9	24%

Sources : DIACT, Préfecture de Guyane SGAR

La Région Guyane, est l'autorité de gestion du PO Amazonie, elle bénéficie également du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013, doté de 43 millions d'€ (contre 12 millions pour la période précédente).

¹ FEDER (Fonds Européen de DÉveloppement Régional), FSE (Fonds Social Européen), FEADER (Fonds Européen Agricole de DÉveloppement Rural), FEP (Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture), PDR (Programme de Développement Rural), IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

Le PO Amazonie, cherche à faire émerger des projets liés au développement durable (gestion de la forêt et des ressources naturelles, pêche, gestion des déchets, eau et assainissement, tourisme), afin d'améliorer les conditions de vie des populations du plateau des Guyanes.

Le programme INTERREG Caraïbes 2007-2013, est élaboré par la Région Guadeloupe, en partenariat également avec les autres îles des Antilles françaises (Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Il vise à permettre à ces régions de coopérer avec la quasi-totalité des pays ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes. Le programme se propose de :

- financer des investissements visant à renforcer les *moyens de communication* dans la zone Caraïbes,
- soutenir des réseaux en matière d'innovation,
- favoriser l'émergence de projets dans le domaine du *tourisme durable* et de *la protection des ressources naturelles* maritimes et terrestres,
- *-rapprocher les populations* de la zone par l'appui à des actions dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la culture, de la santé et de la connaissance mutuelle des systèmes institutionnels administratifs.

Les fonds européens sont mis en œuvre dans le cadre des **Orientations Stratégiques Communautaires** (OSC) de l'UE. Elles s'articulent autour de trois grandes priorités :

- améliorer l'attrait des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats, en préservant l'environnement;
- améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance ;
- créer davantage d'emplois et de meilleure qualité.

Ces OSC ont permis de définir le **cadre de référence national** pour l'intervention des Fonds Structurels (FEDER et FSE). Pour le FEDER, quatre priorités ont été retenues :

- la promotion de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ;
- la préservation de l'environnement pour un développement durable ;
- la promotion de la cohésion sociale et territoriale ;
- la compensation des contraintes particulières des régions d'Outre-Mer.

Pour le FSE:

- adapter les travailleurs et les entreprises ;
- prévenir le chômage ;
- favoriser l'insertion et lutter contre les discriminations ;
- promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale :
- investir dans le capital humain ;
- renforcer les capacités institutionnelles et administratives ;
- développer des actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'insertion sociale.

L'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial rend nécessaire l'adoption d'une stratégie commune dans la mise en œuvre des PO et du CPER. Les programmes opérationnels européens viennent ainsi soutenir les investissements prévus au titre du CPER qui constituent une large part des contreparties nationales apportées aux PO.

En 2008, près de 60 millions d'€ de fonds européens ont été attribués aux porteurs de projets publics et privés guyanais notamment sur les opérations suivantes :

- la reconstruction du quai n°2 au port de Dégrad-des-Cannes (DDE, fonds FEDER);
- l'approfondissement, élargissement du chenal d'accès au port de Dégrad-des-Cannes (DDE, fonds FEDER);
- l'accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (Mission Locale Régionale, fonds FSE);
- l'accompagnement des agriculteurs de Guyane, afin de sécuriser et de diminuer l'utilisation des pesticides chimiques (Fédération Régionale de Défense des Organismes nuisibles, fonds FEADER).

PO 2007-20013

	Union Européenne			Dépense publique nationale		
	maquette	programmé	avancement (*)	maquette	programmé	avancement (*)
FEDER	305,1	45,2	14,8%	289,8	20,3	7,0%
FSE	100,1	9,7	9,7%	38,1	7,2	18,9%
FEADER	73,5	5,3	7,2%	17,9	0,6	3,1%
FEP	6,2	0,3	4,1%	2,1	1,0	46,8%

Sources : Préfecture de Guyane SGAR -Département Europe (*) à fin 2008

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se caractérise par des mesures propres dont les principales caractéristiques sont :

- Des mesures structurelles d'allègements fiscaux visant à augmenter le pouvoir d'achat et la compétitivité de ces départements;
- Une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire particulière de ces régions ;
- Des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

Abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane¹, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM :

¹ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration

Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés¹: les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'abattement relatif à l'IS sera renforcé par la mise en place, prévue dans le projet de loi pour le développement économique des outre-mer, de zones franches d'activités au profit des entreprises éligibles à cette procédure qui sont les mêmes que celles éligibles à la défiscalisation. Ce dispositif prévoit un abattement des bases d'imposition pour la taxe professionnelle et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi qu'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces dérogations fiscales relèvent des politiques visant à atténuer les effets liés aux handicaps propres aux régions ultrapériphériques². Elles visent ainsi à favoriser le rattrapage du pouvoir d'achat, ainsi que l'augmentation de la compétitivité des entreprises des DOM pénalisées par des « surcoûts » de production.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun³, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de la taxe de consommation applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités régionales.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les colonies par la mer.

Aujourd'hui, il s'agit d'une taxe indirecte à la consommation spécifique aux DOM qui frappe les produits importés ainsi que ceux produits localement ; ce dispositif est défini par la décision

54

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusque fin 2013.

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

³ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, et décliné dans la loi française du 2 juillet 2004, pour une durée de dix ans.

Le maintien de cette taxe répond à un double objectif :

• Assurer une recette budgétaire essentielle pour les collectivités locales

Face au manque de rendement de la fiscalité locale directe, due à la faiblesse des bases d'imposition et au recensement souvent insuffisant des bases fiscales, l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour qui l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale.

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2006 :

	des communes	du département	de la région
La Réunion	50%	-	27%
Guyane	45%	25%	39%
Martinique	52%	-	42%
Guadeloupe	39%	-	44%

Sources: comptes administratifs 2006

• Encourager l'activité industrielle productive locale

Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacun des 4 régions).

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

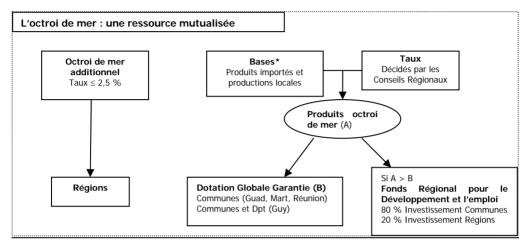
- Les communes et le département de la Guyane reçoivent une « dotation annuelle globale garantie »¹ (DGG). Depuis 1974, en Guyane, le département recevait 35 % de la DGG des communes. La loi du 2 juillet 2004 a plafonné ce prélèvement à 27M€ (soit la dotation reçue en 2003) ; cette disposition permet d'accroître la part des communes sans trop réduire la dotation du département.
- Les communes, les régions et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) perçoivent le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Ce fonds est constitué du solde positif entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie. Créé en 1992², ce fonds, inscrit au budget des régions jusqu'en 2004, est destiné à subventionner des investissements des communes (et depuis 2001 des EPCI) « facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois dans le secteur productif ». La loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a modifié son mode d'utilisation. Désormais, 80 % des recettes du FRDE sont directement versées en section d'investissement aux communes, au prorata de leur

¹ La dotation globale garantie est calculée en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle du prix à la consommation des ménages hors tabac, et de l'évolution du PIB total en volume.

² Loi n°92-676 du 17 juillet 1992.

population, sous forme d'une dotation globale d'équipement local non affectée à un projet. Les 20% restants sont versés à la région pour financer ses projets ou ceux d'FPCL

Les régions d'outre-mer perçoivent en outre, l'octroi de mer régional, droit additionnel
à l'octroi de mer pouvant être institué par les régions, applicable à tous les produits (à
l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne
peut excéder 2,5 %.



^{* :} en valeur CAF pour les valeurs importées et en chiffres d'affaires intérieur (hors exportations) pour les productions locales.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

La défiscalisation est le principal dispositif d'aide au logement et au développement des investissements des entreprises en vue de contribuer à la consolidation et à la modernisation de l'appareil productif des économies ultramarines. Le principe de la défiscalisation est de faire appel à l'initiative privée y compris métropolitaine, mobilisée grâce à l'effet attractif du crédit d'impôt, pour réaliser des investissements dans les DOM.

Le dispositif en vigueur en 2008 est celui défini par la loi de programme du 21 juillet 2003 pour l'outre-mer et approuvé par décision de la Commission européenne du 18 juillet 2007. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement (réduction du coût du capital) et à la construction de logements.

Pour l'année 2008, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation des investissements réalisés dans l'ensemble des géographies de l'outre-mer a été évaluée dans le projet de loi de finances pour 2008 à 960 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2007.

Ces aides fiscales s'appliquent aux investissements réalisés entre le 21 juillet 2003 et le 31 décembre 2017¹, selon les modalités suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi². ;
- investissements productifs: le taux de réduction d'impôt sur le revenu est en principe de 50 % du montant HT des investissements, diminué de la fraction de leur prix de revient financée par une subvention publique obtenue ou demandée. Le taux est porté à 60 % pour les investissements réalisés en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna, ainsi que pour les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel. Le taux est porté à 70 % pour les investissements réalisés dans les DOM dans le secteur de la navigation de plaisance. Ces taux sont majorés de 10 points pour les investissements réalisés dans le secteur de la production d'énergie renouvelable;
- logement: les particuliers qui investissent dans du logement locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % répartie sur 5 ans ; pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % plafonné à 1 750 €/m²;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1M€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

La LOPOM de 2003, applicable jusqu'à la mise en place du futur projet de loi pour le développement des outre-mer, permet une exonération partielle (50 %) ou totale des charges patronales pour des rémunérations allant jusqu'à 1,5 SMIC (seuil variable en fonction du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise). A la différence du dispositif applicable en métropole (dispositif Fillon) pour lequel l'allègement des charges est ciblé sur les bas salaires et indifférencié selon les secteurs, le dispositif ultramarin permet une exonération différenciée privilégiant en particulier le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. Selon une étude³, la baisse du coût du travail est de plus de 20 % à hauteur du SMIC, puis selon les secteurs la baisse est moindre à partir de 1,3, 1,4 ou 1,5 SMIC.

¹ Cette échéance est inscrite dans la loi française. Toutefois, du point de vue de la réglementation européenne, l'échéance du dispositif est limité au 31/12/2013.

² La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

^{3 «} Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation *ex ante* à l'aide d'une maquette ad hoc », janvier 2009, Centre d'Etudes et de l'Emploi.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (en Guadeloupe, à la Martinique, et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5% (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole) ; en Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹.

Ces dispositions spécifiques à la TVA représentent plus de la moitié de la dépense fiscale réalisée par l'Etat dans les DOM².

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6ème directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

Trois types de taxes sont ainsi exigibles à l'entrée d'un produit dans un DOM:

- la TVA à 2,1 % pour le taux réduit et 8,5 % pour le taux normal ;
- l'octroi de mer, dont le taux est fixé par le conseil régional³. Sur la période 2001-2003, le taux moyen se situait entre 7 et 7,75 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion tandis que la Guyane appliquait un taux moyen de 12 %⁴:
- l'octroi de mer additionnel à l'octroi de mer, dont le taux variant de 0 à 2,5 % est également fixé par le conseil régional⁵.

La TVA non perçue récupérable

Le mécanisme de *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de leur TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payées sur les biens exonérés de TVA. Ce dispositif fonctionne donc comme un régime d'aide aux intrants. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

⁻ les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;

⁻ les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois départements :

les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodecies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) :

⁻ les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;

les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Cette dépense fiscale a été évaluée en 2008 dans le projet de loi de finances à environ plus de 1 milliard d'€.

³ De 1998 à 2004, huit taux étaient en vigueur (0 %, 2 %, 7 %, 10 %, 12 %, 15 %, 25 % et 50 %). Depuis la loi de 2004, le nombre de taux n'est plus limité à 8 et les niveaux ne sont plus encadrés.

⁴ Calcul du taux moyen : rapport entre la recette d'octroi de mer par le total des importations.

⁵ A la Réunion, quand un produit est à 0 % d'octroi de mer, il est aussi à 0 % pour l'OMR.

exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM. En outre, un objectif de répercussion sur les prix de vente au consommateur de cet avantage fiscal est également recherché.

Le projet de loi sur l'outre-mer modifiera très sensiblement ce régime, en lui donnant une base législative 1 et en le recentrant sur les seuls biens d'investissements productifs neufs, exonérés de la TVA. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DOM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble des administrations de l'Etat.

Recettes de l'Etat	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06	Dépenses de l'Etat	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06
Recettes fiscales	112,1	110,2	-1,7%	Dépenses de fonctionnement	575,5	595,8	3,5%
impôts sur le revenu	65,5	65,1	-0,6%	charges de personnel	446,3	463,1	3,8%
impôts sur les sociétés	25,6	24,0	-6,3%	autres dépenses de fonctionnement	72,9	78,4	7,5%
autres impôt d'Etat (maj. frais et accessoires)	11,2	9,7	-13,3%	dépenses sans ordonnancement	56,3	54,4	-3,4%
				Dépenses d'investissement	55,3	53,7	-2,9%
Recettes non fiscales	32,5	17,7	-45,6%	(investissements directs)			
				Dépenses d'interventions	132,7	145,4	9,6%
				subventions fonctionnement et investissement	99,5	115,1	15,7%
				autres interventions (fonds européens)	33,2	30,3	-8,7%
				Avances aux collectivités territoriales (comptes spéciaux du Trésor)	170,5	187,7	10,1%
Total des recettes	144,5	127,9	-11,5%	Total des dépenses	934,0	982,6	5,2%
Déficit des recettes sur les dépenses	-789,5	-854,7	8,3%				

Sources : Trésorerie générale

En 2007, l'Etat a perçu près de 128 millions d'€ de recettes non fiscales et fiscales. L'année 2007 est en rupture avec la progression régulière des recettes constatées depuis 2002. Les recettes fiscales représentent 86 % du total des recettes. L'impôt sur le revenu constitue la recette fiscale majeure, avec 65,1 millions d'€ soit 59 % des rentrées fiscales contre 22 % pour l'impôt sur les sociétés (24 millions d'€). En 2007, les recettes fiscales ont connu une baisse de

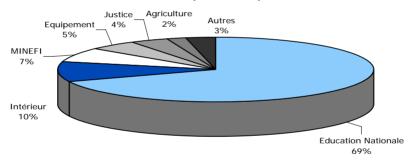
¹ Instauré en 1953 à l'époque de la taxe à la production, l'origine du dispositif se trouve dans une instruction ministérielle de 1953, mais il n'a jamais été inscrit dans aucun support légal.

1,7 %. Les recettes de l'impôt sur les revenus sont stables (- 0,6 %), alors que celles de l'impôt sur les sociétés sont en forte diminution (- 6,3 %). Les recettes non fiscales (17,7 millions d' \in), sont en forte baisse de 45,6 %, en raison de la chute du poste « recettes sur prescriptions et excédents », cette variation est liée au niveau exceptionnel de ce poste atteint en 2006. Sur le plan structurel, les recettes non fiscales sont d'un poids équivalent à celui de la métropole (14 % contre 13 %).

Avec près de 983 millions d'€ en 2007¹, les dépenses de l'Etat sont contrairement aux recettes, toujours en nette augmentation (+ 5,2 % contre + 6,2 % en 2006), la dépense moyenne par habitant ressort à 4 701 € (+ 1,7 % sur un an). Les dépenses d'investissements directs s'élèvent à 54 millions d'€ (- 2,9 % sur un an). Le poste interventions², qui regroupe notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement, se situe à 145 millions d'€ (+ 9,6 %). Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 596 millions d'€ (+ 3,5 %). Les dépenses de personnel représentent 77,7 % des dépenses de fonctionnement. L'Education Nationale en mobilise 69 %, suivie du Ministère de l'Intérieur (10 %) et du MINEFI (7 %).

Globalement, le déficit des recettes de l'Etat par rapport aux dépenses, atteint 855 millions d'€ en 2007 (+ 8,3 %) sur un an.

Dépenses de personnel



Source: Trésorerie Générale

Dépenses stricto sensu, hors dépenses des personnels militaires, les dotations aux collectivités locales, les dépenses du secteur social et hospitalier.

² Les dépenses d'intervention « Etat » sont des versements sans contrepartie motivés par la mission de l'Etat en tant que régulateur économique. Il intègre les versements des fonds européens, issus du DOCUP.

3.2 LFS TRANSFERTS

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique est établie comme suit :

Les finances publiques				en millions d'€
	2005	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06
Dépenses de l'Etat	879	934	983	5,2%
fonctionnement	586	576	596	3,5%
investissement	42	55	54	-3,0%
interventions	128	133	145	9,5%
comptes spéciaux (avances aux Collectivités)	123	171	188	10,1%
Recettes de l'Etat	138	145	128	-11,5%
fiscales	116	112	110	-1,6%
Dotations de l'Etat aux collectivités	93	97	107	10,5%
Dépenses des collectivités locales	593	<i>596</i>	644	8,0%
Recettes des collectivités locales	663	652	699	7,3%
Dépenses hospitalières (1)	239,8	240,6	231,6	-3,7%
Recettes hospitalières	262,1	258,8	251,6	-2,8%
Budgets des établissements publics nationaux (2)	261	342	341	-0,3%
Dépenses liquidées au titre des fonds européens	53	33	30	-8,7%
Contribution de la Guyane au budget européen	3,4	3,3	3,5	6,2%

Sources : Trésorerie générale (1) dépenses publiques hors secteur médico social, (2) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

En complément des transferts de l'Etat, décrits précédemment, les collectivités locales ont perçu 699 millions d' \in dont 372 millions d' \in de recettes fiscales directes ou indirectes. Le total de leurs dépenses s'est élevé, en 2007, à 644 millions d' \in dont 487 millions au titre des dépenses de fonctionnement. Parallèlement, l'Etat a attribué environ 107,4 millions d' \in de dotations de fonctionnement (+10,5 % sur un an).

Le secteur hospitalier publique, a perçu 252 millions d'€ de recettes (dont 151 millions au titre de l'assurance maladie), le total des dépenses s'est élevé à 232 millions, dont 200 millions d'€ de dépenses d'exploitation.

Les établissements publics nationaux, disposaient d'un budget de 341 millions d'€ en Guyane en 2007 (-0,3 % sur un an).

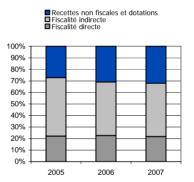
De son côté, l'Union européenne a versé à la Guyane 30 millions d'€ en provenance des fonds structurels par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a contribué au budget européen à hauteur de 3,5 millions d'€ au titre des DTSI (Droits d'importations reversés à l'UE). Les transferts d'origine européenne sont toujours en retrait en 2007 (- 9 % sur un an), en raison de la fin des programmations au titre du DOCUP 2000-2006.

Enfin, l'économie guyanaise a bénéficié au total de près de 794 millions d'€ versés par les organismes sociaux tels que le Pôle Emploi (37,1 millions) la Caisse d'Allocations Familiales (318,6 millions) ou la Sécurité Sociale (438 millions) en 2007.

3.3.1 Aperçu général

Le total des recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales guyanaises s'est élevé en 2007 à 546,9 millions d'€ dont 68 % d'origine fiscale. La part de la fiscalité indirecte est prépondérante à 46 %, suivie des recettes non fiscales et dotations (32 %) ainsi que de la fiscalité directe ² (22 %). Le total des recettes connaît une augmentation de 10,1 %, soit le double de la moyenne nationale. Cette croissance est tirée par la fiscalité indirecte (+ 9,7 %), alors que la fiscalité directe augmente à un rythme moins soutenu (+ 5,8 %). La taxe professionnelle, qui demeure la ressource fiscale majeure de l'ensemble des recettes fiscales directes, et la taxe d'habitation sont bien orientées. La fiscalité indirecte bénéficie de la progression soutenue de l'octroi de mer (+ 12,7 %) et des autres recettes fiscales indirectes (+ 7,3 %). La Région et les communes de moins de 10 000 habitants, sont les premières bénéficiaires de l'accroissement de l'octroi de mer avec des rythmes de progression élevés (+ 19,3 % et +15,2 % respectivement).

Recettes de fonctionnement des collect	en millions d'€			
	2005	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06
Recettes fiscales	350,8	343,4	372,2	8,4%
Fiscalité directe	106,8	112,5	119,0	5,8%
Taxe professionnelle	47,8	49,0	52,1	6,3%
Taxe d'habitation	12,3	13,5	14,6	7,5%
Taxe foncière	39,4	41,7	43,6	4,6%
Taxe sur les ordures ménagères	7,4	8,3	8,8	5,8%
Fiscalité indirecte	244,0	230,9	253,2	9,7%
Octroi de mer et droits additionnels	99,7	100,7	113,5	12,7%
Autres recettes fiscales indirectes	144,4	130,2	139,7	7,3%
Recettes non fiscales et dotations	130,8	153,4	174,6	13,8%
Dotations de l'Etat	92,7	97,2	107,4	10,6%
Autres subventions et produits divers	38,1	56,2	67,2	19,5%
TOTAL RECETTES	481,6	496,8	546,9	10,1%



Sources : Trésorerie générale, douane et services fiscaux

Les recettes non fiscales et dotations sont de nouveau en forte augmentation. Elles s'étaient déjà accrues en 2006, en raison de la mise en place, à l'échelon national de dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au profit du département, au titre de la prise en charge du handicap. En 2007, les communes ont bénéficié de la validation du nouveau recensement de la population sur leur territoire.

La répartition des recettes de fonctionnement par collectivité bénéficiaire montre la prédominance du Département (entre 42 % et 45 %) et des communes (entre 35 % et 48 %). Les recettes de la Région sont principalement alimentées par la fiscalité indirecte, avec notamment les droits sur les carburants et le droit additionnel à l'octroi de mer. Enfin, la part qui revient aux communautés de communes reste marginale, quel que soit le type de recette.

¹ Région, Département, Communes et Communautés de Communes.

² La Guyane se démarque des autres DOM, par un produit de la fiscalité directe à l'origine plus faible en raison de la faiblesse des bases fiscales que compense difficilement une politique de taux plus soutenue.

³ Droits sur les carburants, les tabacs, droits de port, droits et taxes annexes, taxe différentielle sur les véhicules.



En 2007, les dépenses de fonctionnement ont progressé moins vite que les recettes (+ 8 % contre + 10,1 %). En moyenne, 89 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales ont été absorbées par les dépenses de fonctionnement (contre 90 % en 2006). Elle reste à un niveau élevé pour les communes et le Département en raison, pour ce dernier, des besoins toujours croissants suscités par le dispositif de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion.

Dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2007					en millions d'€
	Communes	Communautés de communes	Département	Région	Total
Personnel	113,5	1,8	66,0	11,6	192,9
Achats et charges externes	43,7	5,5	24,4	7,1	80,7
Charges financières	4,7	0,4	2,9	2,2	10,1
Subventions et contingents	26,6	0,2	123,7	33,8	184,2
Autres	16,9	2,2	0,0	0,0	19,1
TOTAL DEPENSES	205,5	10,0	216,9	54,6	486,9
rart des recettes de fonctionnement absorbée	93%	91%	93%	67%	89%

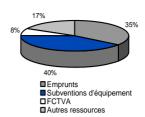
Source : Trésorerie générale

Globalement les dépenses de fonctionnement sont constituées de frais de personnel (40 % du total pour toutes les collectivités confondues, dont environ 59 % sont dues aux communes), de subventions et contingents (38 % du total) et d'achats externes (17 %). La part relative aux charges financières reste limitée à 2 %. Les dépenses de personnel progressent à un niveau proche de la moyenne nationale (+ 9,9 % contre + 9,5 %).

La part des recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de même nature permet de financer les investissements des collectivités, en complément des recettes d'investissement qui se sont élevées en 2007 à 152,5 millions d'€. Celles-ci diminuent de 1,5 %, en raison de la baisse du recours à l'emprunt et de la stagnation des subventions d'équipement.

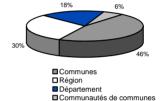
Recettes a investissement des conf	en millions a €			
	2005	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06
Emprunts	66,2	54,1	26,0	-51,8%
Subventions d'équipement	73,0	62,3	62,6	0,6%
FCTVA	10,9	11,9	18,0	51,3%
Autres ressources	30,9	26,6	45,8	72,7%
Total	181,1	154,7	152,5	-1,5%





Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 156,7 millions d'€ en 2007 (+ 6,2 % sur un an). Les communes de moins de 10 000 habitants, ont le plus investi, ainsi que les Communautés de communes. Les dépenses du Département et de la Région ne s'inscrivent pas dans cette tendance.

Dépenses d'investissement des colle	en millions d'€				
	2004	2005	2006	2007	<i>Var.</i> 07/06
Communes	63,5	57,8	54,6	72,4	32,7%
Région	71,1	74,6	56,6	47,5	-16,0%
Département	43,0	30,4	31,5	27,7	-12,1%
Communautés de communes	11,2	6,5	5,0	9,1	83,3%
Total	188,7	169,2	147,6	156,7	6,2%



Source : Trésorerie générale

Au final, le total des recettes des collectivités locales a atteint 699,3 millions d'€ en 2007 (+7,2 % sur un an) contre 643,7 millions d'€ pour les dépenses (+ 8 %). Ce montant correspond à une dépense moyenne de 3 080 € par habitant. Sur la période 2002-2007, les dépenses du secteur public local ont progressé de 43 %, soit un rythme deux fois plus important que celui de la population recensée par l'INSEE (+ 21,2 %).

3.3.2 La Région

Les recettes totales de fonctionnement du compte administratif 2007 s'établissent à 81,7 millions d'€, en hausse de 24 % sur un an. Cette augmentation est due à la forte augmentation de la fiscalité indirecte (+ 19 % sur un an), à la progression de la dotation globale de décentralisation (+ 131%) et aux autres recettes (+ 48,7 %).

Produits de fonctionnement totaux				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Recettes fiscales	68,1	50,5	59,4	17,6%
Fiscalité directe	7,0	7,1	7,7	7,4%
Fiscalité indirecte	61,1	43,4	51,8	19,3%
Dotation globale de fonctionnement	3,9	4,6	4,7	3,1%
Dotation générale de décentralisation	0,1	2,1	5,0	131,6%
Autres recettes	11,9	8,5	12,7	48,7%
Total	84,1	65,7	81,7	24,3%

Source : Trésorerie Générale

L'octroi de mer procure de nouvelles ressources financières, 26,6 millions d'€ contre 19,6 millions d'€ un an auparavant.

Charges de fonctionnement totales				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Frais de personnel	7,9	9,0	11,6	28,8%
Achats et charges externes	6,8	7,2	7,1	-2,1%
Subventions et contingents	32,3	31,4	33,8	7,6%
Charges financières	1,7	2,4	2,2	-10,3%
Total	48,9	50,0	54,6	9,1%

Source : Trésorerie Générale

Sur la période, les charges de fonctionnement sont en accélération par rapport aux années précédentes (+ 9,1 %), contrastant toutefois avec la forte augmentation constatée au niveau national (+ 19,8 %) due en partie aux transferts de compétence sur les personnels TOS¹. La plus forte croissance revient aux frais de personnel (+ 28,8 %) qui doublent au niveau national, suivies des subventions et contingents (+ 7,6 %). Les charges financières (+ 44 %) sont contenues (-10,3 %).

Résultat comptable				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Produits de fonctionnement	84,1	65,7	81,7	24,3%
(-) Charges de fonctionnement	48,9	50,0	54,6	9,1%
= Résultat comptable	35,2	15,7	27,2	72,7%

Source : Trésorerie Générale

La forte augmentation des produits de fonctionnement (+ 24,3 % sur un an), conjuguée à une hausse plus modérée des charges de même nature (+ 9,1 %), a permis de générer une épargne brute de 27,2 millions d'€. L'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital des emprunts) se retrouve ainsi à 22 millions d'€ contre 9,9 millions d'€ en 2006.

Pour financer son programme d'investissement, la Région a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens pour un montant de 18,5 millions d'€ (+14,4 % sur un an). Elle a par contre renoncé à mobiliser de nouveaux emprunts, entraînant une chute de ses ressources d'investissement.

Ressources d'investissement réelles				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Nouveaux emprunts souscrits	24,5	22,6	0,1	ns
Transferts, dotations et subventions reçues	23,9	16,1	18,5	14,4%
Divers	0,2	6,1	6,8	ns
Total	48,6	44,9	25,4	-43,4%

Source : Trésorerie Générale

¹ Techniciens et ouvriers des services.

65

La diminution des ressources s'est traduite par une baisse des dépenses d'investissements (- 16 % sur un an).

Dépenses d'investissement réelles				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Remboursement en capital d'emprunts	7,6	5,8	5,2	-10,3%
Dépenses d'équipements directes	44,8	32,5	42,2	29,6%
Subventions d'équipement versées	20,5	17,8	0,0	-99,7%
Divers	1,7	0,4	0,1	-78,6%
Total	74,6	56,6	47,5	-16,0%

Source : Trésorerie Générale

L'endettement de la collectivité au 31 décembre 2007 s'élevait à 81,2 millions d'€, soit une baisse de 5 % sur un an. Le montant de la dette par habitant atteint 388 € contre 423 € en 2006.

En 2008, le budget primitif de la Région, s'élevait à 131,5 millions d'€, en croissance de 12,2 % par rapport à 2007. Cette augmentation, est notamment due aux financements de l'Etat et aux aides européennes, en liaison avec les Programmes Opérationnels 2007-2013. Le budget d'investissement ressort ainsi à 70,6 millions d'€ (contre 56,6 millions en 2007), le budget de fonctionnement est relativement stable à 61 millions d'€ (contre 62 millions en 2007).

Les dépenses inscrites au budget primitif ont concerné notamment :

- I'aménagement du territoire pour 25 millions d'€, dont la poursuite du chantier de la liaison St-Laurent-Apatou, la compensation du coût du transport aérien sur les liaisons intérieures et le Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI),
- l'éducation et l'enseignement supérieur pour 31 millions d'€ (constructions de lycées, réhabilitations et extensions),
- la formation professionnelle pour 16,7 millions d'€,
- le développement économique pour 16 millions d'€ (mise en œuvre des PO et soutien aux secteurs primaire, industriel et touristique),
- la cohésion sociale pour 12 millions d'€ (aides au logement et développement urbain, soutien aux agences régionales).

La construction de trois nouveaux lycées¹ polyvalents, en un temps très court, constitue un défi technique et financier pour la Région. Le choix de la procédure de financement s'est porté sur le bail emphytéotique administratif décidé le 30 mars 2007. Dans ce cadre, la collectivité passe un contrat avec un partenaire privé qui conçoit, finance et réalise l'équipement pour ensuite le louer une durée minimale de 18 ans et maximale de 99 ans. L'avantage pour la Région est de pouvoir répondre ainsi à la mobilisation d'importantes ressources (80 millions d'€ pour trois lycées). Le coût des constructions est fixé à la signature des baux, tout dérapage budgétaire serait ainsi évité.

¹ A Remire-Montjoly, Mana et St-Laurent du Maroni.

3.3.3 Le Département

Les recettes de fonctionnement du Département se sont établies en 2007 à 234 millions $d'\in$, enregistrant une hausse de 4,1 % sur un an. Elles sont composées principalement des recettes fiscales (70 % du total), la fiscalité indirecte représentant 48 % du total et la fiscalité directe 22 %. Les recettes d'octroi de mer se maintiennent à 27 millions $d'\in$ alors que le produit de la fiscalité directe augmente plus nettement à 50,5 millions $d'\in$ (+ 5,5 %).

Produits de fonctionnement totaux				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Recettes fiscales	153,3	155,8	164,1	5,3%
Fiscalité directe	44,5	47,8	50,5	5,5%
Fiscalité indirecte	108,7	108,0	113,6	5,2%
Dotation globale de fonctionnement	41,1	41,8	43,6	4,4%
Dotation générale de décentralisation	1,6	1,7	3,2	ns
Attribution de péréquation et de compensation				
Autres recettes	11,5	25,7	23,2	-9,7%
Total	207,5	225,0	234,1	4,1%

Source : Trésorerie Générale

Les charges de fonctionnement progressent nettement à 217 millions d' \in (+ 6,1 %). Les achats et charges externes augmentent nettement (+ 7,9 % sur un an) comme les frais de personnel (+ 6,5 %). Les subventions et contingents versés sont en progression moins rapide qu'en 2006 (+ 9,1 % contre + 17 %) en raison de la hausse plus modérée des aides à la personne (RMI, APA). Comme pour la Région, les charges financières sont contenues (+ 1,4 %).

Charges de fonctionnement totales				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Frais de personnel	59,7	62,0	66,0	6,5%
Achats et charges externes	24,0	22,6	24,4	7,9%
Subventions et contingents	96,9	113,4	123,7	9,1%
Charges financières	1,9	2,9	2,9	1,4%
Autres dépenses	5,5	3,7	0,0	ns
Total	188,0	204,6	217,0	6,1%

Source : Trésorerie Générale

L'épargne brute de la collectivité diminue sur un an à 17,1 millions d'€ (- 16,1 %). La capacité d'autofinancement nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) ressort ainsi à 12,6 millions d'€.

Pour financer son programme d'investissement, le Département a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens pour un montant de 12,1 millions d'€

NB: Le mouvement de rénovation de la comptabilité publique, qui a débuté en 1997 par l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 généralisée aux communes, s'est poursuivi avec la généralisation aux départements d'une nouvelle instruction M52 le 1er janvier 2004. La mise en place de cette nouvelle instruction a notamment modifié la procédure comptable de rattachement des charges et des produits. (- 9 % sur un an), il n'a pas eu recours à l'emprunt (contre 10 millions d'€ empruntés en 2006). Les ressources d'investissements atteignent ainsi 49,2 millions d'€ en 2007 (contre 40,7 millions en 2006).

L'endettement au 31 décembre 2007 s'élevait à 57,2 millions d'€, la dette par habitant s'établissait ainsi à 268 € contre 299 € en 2006. Le taux d'endettement, mesuré par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, se situait à fin décembre 2007 à 24,4 % (contre 27,4 % fin 2006).

L'**éducation** constitue l'une des premières priorités du département qui doit faire face à la forte croissance des effectifs scolarisés, notamment dans les collèges. Sur la période 2000-2006, l'effort budgétaire a permis la construction de 8 nouveaux collèges en 4 ans et la rénovation ou l'extension de 16 collèges sur 23. Sur la période 2007-2013, le département prévoit de construire 8 nouveaux collèges, les travaux de construction des collèges de Régina et Camopi ont débuté (livraisons des premières tranches intervenues en 2008).

L'emploi, l'insertion et l'action sociale représentent également une importante priorité pour le département. Les dépenses liées au RMI, s'élèvent au tiers environ du budget de fonctionnement. Les sommes versées en 2008 s'élevaient à 66,2 millions d'€ (- 3,7 %) sur un an) alors que le nombre de bénéficiaires diminue nettement (- 6,9 %). Le Conseil Général a mis en place un dispositif de contrôle du RMI et de renforcement de la lutte contre la fraude.

En matière sociale, des projets de construction de pôles médico-sociaux ont été engagés à Saint-Laurent, Kourou et Matoury. Les moyens ont été accrus par le renforcement du service départemental de l'aide sociale et le doublement des capacités d'accueil des maisons d'enfants à caractère social.

Concernant les personnes âgées, l'équipe médico-sociale affectée à l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) a été renforcée, permettant ainsi de réduire le délai moyen de traitement des demandes à 2,5 mois, la durée légale étant fixée à 4 mois. Une maison départementale des personnes handicapées a été financée à hauteur de 0,5 million d'€ par le département, dans le cadre du CPER 2007-2011, pour une livraison prévue en 2008.

3.3.4 Les Communes

Le total des recettes de fonctionnement des communes de Guyane s'est élevé en 2007 à 220 millions d'€, en accélération sur un an (+ 12,2 %) Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxes d'habitation) progressent toutefois moins nettement (+ 5,8 %) que les autres impôts et taxes (+ 10,5 % sur un an). L'octroi de mer a été très dynamique en 2007 (+12,7 %), les communes de plus de 10 000 habitants en sont le plus bénéficiaires, à 46,7 millions d'€, contre 13,3 millions d'€ pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, connaît une hausse plus forte qu'en 2006 (+ 8,5 % contre + 3 %), en raison notamment de l'accroissement démographique, validé par le nouveau recensement de la population.

Recettes de fonctionnement				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Recettes fiscales	124,3	132,6	144,0	8,6%
Fiscalité directe	50,1	53,2	56,3	5,8%
Autres impôts et taxes	74,2	79,4	87,7	10,5%
Dotation globale de fonctionnement	43,3	44,6	48,4	8,5%
Divers	14,2	19,0	27,7	46,0%
Total	181,8	196,1	220,0	12,2%

Source : Trésorerie générale

Charges de fonctionnement

Parallèlement, les charges de fonctionnement augmentent de 9,6 % pour atteindre 205,5 millions d'€, un rythme proche de celui de 2006 (+ 9,6 % contre 8,1 %). Les frais de personnel, qui en représentent plus de la moitié, ont progressé au même rythme (+ 8,1 %), les charges financières se sont fortement accrues alors que les achats et charges externes (+ 1,3 %) ont été maîtrisés. La croissance des charges est nettement supérieure à la moyenne nationale (+ 3,3 %).

2005 2006

en millions d'€

2007 Var 07/06

Charges de personnel	97,9	105,0	113,5	8,1%
Achats et charges externes	43,8	43,2	43,7	1,3%
Charges financières	3,6	3,3	4,7	41,3%
Contingents	13,1	13,5	13,8	2,4%
Subventions versées	10,8	11,7	12,9	10,3%
Autres charges	11,1	10,8	16,9	56,9%
Total	180,3	187,4	205,5	9,6%
Source : Trésorerie générale				
Investissement				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Ressources d'investissement	71,2	62,0	70,3	13,4%
communes -10 000 hab	25,4	21,2	22,1	4,1%
communes +10 000 hab	45,7	40,8	48,2	18,3%
dont subventions d'équipement	33,6	29,3	30,0	2,4%
communes -10 000 hab	16,9	14,5	13,7	-5,8%
communes +10 000 hab	16,7	14,8	16,3	10,4%
Dépenses d'investissement	57,8	54,6	72,4	32,7%
communes -10 000 hab	23,5	20,5	22,5	9,7%
communes +10 000 hab	34,2	34,1	49,9	46,6%
Encours de la dette	74,8	74,3	82,3	10,9%
communes -10 000 hab	11,1	8,4	6,1	-27,1%
communes +10 000 hab	63,7	65,9	76,2	15,7%

Source : Trésorerie générale

La capacité d'autofinancement ressort à 14,6 millions d'€ contre 8,7 millions en 2006. La capacité d'autofinancement nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) devient ainsi positive à 4,4 millions d'€ (contre -3,3 millions en 2006). Les ressources d'investissement augmentent ainsi de 13,4 %, contrairement à 2006 (- 12,9 %). Les communes

de moins de 10 000 habitants financent principalement leurs investissements au moyen de subventions qui représentent 62 % des ressources. Les communes de plus de 10 000 habitants ont quant à elles plutôt recours à l'emprunt. L'encours de la dette des communes de Guyane s'est accru de 10,9 % en 2007, notamment pour les communes de plus de 10 000 habitants (+15,7 %). Les dépenses d'investissement s'affichent ainsi en forte hausse (+ 33 %).

Le 24 juin 2008, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, a signé un accord cadre avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour 80 millions d'€ afin de permettre aux communes de Guyane de refinancer leurs dettes à long terme. A fin décembre 2008, des conventions de prêt ont été signées avec 5 communes (Cayenne, Kourou, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande), pour 44,5 millions d'€.

3.3.5 Les Communautés de communes

Le total des recettes des communautés de communes de Guyane s'est élevé en 2007 à 18,6 millions d'€, en hausse de 8 % sur un an. Les recettes de fonctionnement progressent de 9,5 %, soutenues en partie par les recettes de la fiscalité directe (+ 5,4 %). Les recettes d'investissement croissent de 5,9 %, en raison d'un recours accru à l'emprunt (+ 84,1 %).

Recettes				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Fonctionnement	8,3	10,0	11,0	9,5%
Fiscalité directe	4,8	4,4	4,6	5,4%
Investissement	8,6	7,2	7,6	5,9%
Emprunts	1,2	2,1	3,9	84,1%
Subventions d'équipement	4,2	3,6	2,1	-42,4%
Total	17,0	17,2	18,6	8,0%

Source : Trésorerie générale

Dépenses				en millions d'€
	2005	2006	2007	Var 07/06
Fonctionnement	7,3	8,7	10,0	14,6%
Achats et charges externes	3,0	4,1	5,5	34,9%
Charges financières	0,4	0,3	0,4	25,9%
Subventions versées	1,4	0,2	0,2	-1,8%
Investissement	6,4	5,0	9,1	83,2%
Dépenses d'équipement	4,0	4,5	7,5	65,5%
Remboursement en capital	2,4	0,4	1,4	233,3%
Total	13,7	13,7	19,1	39,5%

Source : Trésorerie générale

Les dépenses des communautés de communes de Guyane sont très dynamiques, à 19,1 millions d' \in , en forte progression (+ 39,5 %). Les dépenses de fonctionnement (+ 14,6 %), suivent un rythme plus élevé, avec l'augmentation sensible du poste « achats et charges externes » (+ 34,9 %). Les dépenses d'investissement ont pratiquement doublé en 2007, par rapport aux années précédentes.

CHAPITRE III

Les secteurs d'activité (ou le système productif)

Section 1 Aperçu général

L'activité de l'économie guyanaise est essentiellement tournée vers les services et le commerce, qui génèrent les trois quarts de sa richesse. Mais la structure de l'économie a sensiblement évolué depuis le début des années 90. Certains secteurs sont en perte de vitesse, comme l'agriculture ou la pêche, d'autres prennent le relais, en particulier dans le domaine des services.

En terme de valeur ajoutée, la branche économique de loin la plus importante est celle de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (23,5 %). Viennent ensuite l'administration publique (14,9 %), le commerce (10,3 %), l'industrie et les services aux entreprises (9,5 % chacune). La filière spatiale tient une place importante, irriguant aussi bien les branches des services aux entreprises que celle de l'industrie ou des transports.

Le développement de la branche des services aux particuliers a été particulièrement rapide avec un taux de croissance annuel moyen de 11~% par an depuis 1993, celui des services aux entreprises atteint 7~%.

Comme dans les autres DOM, la sphère publique a un poids prépondérant dans l'activité économique, puisqu'elle verse la moitié de la masse salariale et que près de 44 % des salariés y travaillent. En proportion, c'est deux fois plus qu'en métropole.

Globalement l'emploi en Guyane s'élève à près de 54 700 personnes 1. Près de 33 000 travaillent dans le champ ICS (Industrie, Commerce et Services) et 10 500 personnes dans l'administration publique. Ainsi les trois quarts des salariés guyanais sont employés dans le secteur des services (contre 70 % en moyenne aux Antilles). Outre l'administration, il s'agit pour l'essentiel d'autres d'emplois publics dans l'éducation (7 400 emplois), la santé (4 700 emplois) et les activités associatives (1 500 emplois).

Dans le tertiaire marchand, ce sont le commerce (4 200 emplois) et les services aux entreprises (4 900 emplois) qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois salariés. Pour les activités commerciales, le commerce de détail concentre plus de la moitié des emplois. Le commerce et la réparation automobile ainsi que le commerce de gros et intermédiaires sont, quant à eux, des employeurs deux fois moins importants (respectivement 23 % et 24 % des emplois du commerce).

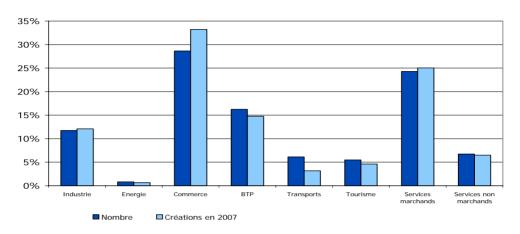
La proportion d'emplois dans les services aux entreprises est inférieure à celle observée en France métropolitaine (15 % en moyenne métropolitaine contre 11 % en Guyane) mais supérieure à celle des autres DFA (de 9 % à 10 % aux Antilles). Ce sont plus particulièrement les services opérationnels (gardiennage, nettoyage, intérim notamment) qui regroupent près de la moitié des emplois de services aux entreprises. Les services de conseils et d'assistance ainsi que les postes et télécommunications se partagent équitablement l'autre moitié.

72

¹ Source : Bilan macroéconomique CEROM 2008, « Guyane : un développement sous contraintes », Estimation INSEE – Sirene 2006

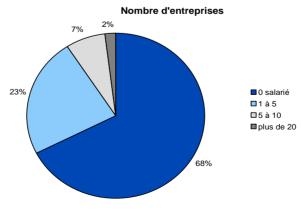
Selon l'INSEE, le nombre d'entreprises en Guyane s'élevait à 9 010 environ en 2007. Les petites entreprises sont nettement majoritaires : 68 % n'emploient aucun salarié et 23 % en ont entre un et cinq. Moins de 2 % des entreprises guyanaises disposent de plus de 20 salariés.

Les entreprises en 2007



Source: INSEE

Le secteur du commerce et celui des services marchands sont prépondérants, réunissant à eux deux plus de la moitié des entreprises guyanaises (53 %). Ce sont aussi les deux secteurs les plus dynamiques, puisqu'ils représentent respectivement 33 % et 25 % des créations d'entreprises en 2007. Le secteur du BTP, qui bénéficie d'une conjoncture plus favorable depuis 2006, comprend 16,2 % des entreprises guyanaises, et a représenté 14,7 % du nombre de créations d'entreprises en 2007. Ils se situent devant le secteur de l'industrie qui comprend 11,7 % des entreprises et représente 12,1 % des créations. L'industrie est cependant impactée par la détérioration de l'activité dans le secteur aurifère. Le tourisme qui représente 5,5 % du nombre d'entreprises et seulement 4,6 % du nombre de créations, peine à connaître un véritable décollage économique.



Source : INSEE

Section 2

L'agriculture et l'élevage

En 2005, la branche des produits de l'agriculture de la sylviculture et de la pêche a généré 4,4 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Elle occupe toutefois une place plus importante qu'aux Antilles où la valeur ajoutée issue de ces produits représente moins de 4 % de la valeur ajoutée totale. Le poids des secteurs de l'agriculture de la sylviculture et de la pêche dans les effectifs salariés s'établit à 2,4 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en terme d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation.

1. Panorama du secteur de l'agriculture et de l'élevage

L'agriculture en Guyane se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, très largement répandue sur le territoire (plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la Surface Agricole Utilisée), et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande essentiellement située sur la bande littorale. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis¹ de parcelles forestières. La production y est essentiellement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, de légumes et de plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production itinérant laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

En 2007, la Surface Agricole Utilisée du département s'établit à 23 115 ha (- 2,1 % sur un an). Elle est composée à 55 % de terres arables occupées très majoritairement par des cultures légumières (52 % des terres arables) et des céréales (35 %).

Surface agricole utilisée							hectares
<u> </u>	199	7	200	6	200	07	Var. 07/06
Catégories	Surface	%	Surface	%	Surface	%	
Terres arables	11 228	46,1	13 280	56%	12 680	55%	-4,5%
Cultures fruitières permanentes	1 916	7,9	3 275	14%	3 240	14%	-1,1%
agrumes .	nd	nd	1 460	45%	1 470	45%	0,7%
autres fruits frais	nd	nd	1 790	55%	1 750	54%	-2,2%
fruits secs	nd	nd	25	1%	20	1%	-20,0%
Herbage/élevage	11 150	45,8	6 970	30%	7 125	31%	2,2%
Divers	38	0,2	75	0%	70	0%	-6,7%
Surface agricole utilisée	24 332		23 600		23 115		-2,1%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Les difficultés d'accès au foncier constituent toujours un enjeu majeur pour les agriculteurs compte tenu du fait que 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. Ainsi, le recensement de 2000 estimait à 70 %, la proportion d'agriculteurs installés exerçant sans

74

¹ Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

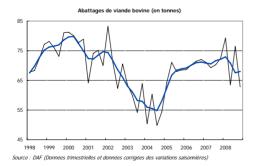
titre. Dans le domaine agricole, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) a orienté ses opérations vers la création et la réhabilitation des pistes agricoles de Wayabo à Kourou. Par ailleurs, l'allègement des coûts des intrants constitue une autre priorité. Selon l'ODEADOM, les aides du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA¹) ont atteint 1,2 million d'€ en 2007(+ 52 % par rapport à 2006).

1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE

Selon les dernières données disponibles, la production agricole était estimée à 103 millions d'€ en 2006, en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution était imputable à la production de fruits (- 3,6 % sur un an) et de céréales (- 14,8 % sur un an). Avec une valeur de 88,9 millions d'€ en 2006, la production végétale représentait 86 % de la production agricole. L'essentiel de cette production reposait sur les légumes (52 % de la production totale), les fruits (22 %) et le riz (9 %). La production de fruits et légumes provient essentiellement des cultures de la communauté Hmong qui approvisionnent le marché local. Elle couvre en quasi-totalité les besoins locaux. La prospection de marchés à l'exportation ou la mise en place d'unités de transformation se heurte à une organisation de la filière encore difficilement maîtrisée. Plusieurs démarches ont été engagées pour initier une structuration de la profession, avec notamment la création de la coopérative « Saveurs d'Amazonie » en mai 2005. Le poids de la production animale reste limité. En 2006, les productions animales ne représentaient que 14 % de la production agricole, pour un montant de 14,3 millions d'€. La production animale est concentrée autour des filières bovine (30 %), porcine (26 %), avicole (23 %) et de production d'œufs (21 %).

Production et consommat	ion de viandes			tonnes
	1998	2007	2008	Var 08/07
Production de bovins	335	283	281	-0,7%
Importations	1 332	1 639	1 634	-0,3%
Total consommation	1 667	1 922	1 915	-0,4%
taux d'autosuffisance	20,10%	14,72%	14,67%	-0,3%
Production de porcins	1 245	449	408	-9,1%
Importations	873	1 548	1 443	-6,8%
Total consommation	2 118	1 997	1 851	-7,3%
taux d'autosuffisance	58,78%	22,48%	22,04%	-2,0%

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt et Direction des douanes





¹ Le RSA est destiné à compenser les surcoûts d'importation des matières premières destinées à la transformation.

En 2008, la production locale assure environ 22 % des besoins pour la filière porcine 1 et 15 % pour la filière bovine. L'abattoir fonctionne au maximum de sa capacité, entraînant une stagnation de la production L'absence de structure d'abattage adaptée pénalise la production de viande de volailles.

Le renforcement et la structuration des filières animales constituent un enjeu important pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale, dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande, et reposant sur un bon niveau de structuration, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne, et l'absence d'infrastructures de transformation limite les productions possibles. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constituent l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation), aujourd'hui concurrencés par les produits importés de l'UE.

1.2 LA RIZICULTURE

La Guyane est le seul département d'outre-mer à cultiver le riz. Cette culture s'est développée à partir de 1982 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Suriname des techniques de poldérisation. Elle s'exerce sur un périmètre irrigué de 5 800 ha sur la rive droite de la Mana, créé en 1993 avec le soutien des pouvoirs publics. La filière est composée de 4 sociétés d'exploitation (CAMA et CROG, à capitaux majoritairement espagnols, SAM, SOMAG), de 2 sociétés de commercialisation (CIMARIZ et SOS AG, à capitaux majoritairement espagnols) et de 2 structures d'encadrement (l'ASAH en charge de la réalisation et de l'entretien des aménagements hydrauliques, la COCEROG, société coopérative qui fournit notamment les semences de base aux exploitants).

	1998	2007	2008	Var 08/07
Production (tonnes)	25 176	8 671	8 968	3,4%
Surface semé (ha)	8 959	3 763	2 704	-28,1%
Rendement (tonnes/ha)	2,8	2,3	3,3	44,3%
Tonnage de riz embarqué au port	nd	7 476	nd	ns
de Dégrad-des-Cannes				

Source: Direction de l'Agriculture et de la Forêt, CCIG

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Jusqu'en 2006, deux cycles de production étaient réalisés sur le polder. A la suite d'une demande de la profession, un cycle unique de production a été instauré au 1^{er} janvier 2007. Cela signifie que chaque parcelle n'est ensemencée qu'une seule fois au lieu de deux. Cette réforme de la méthode de production sur le polder était attendue afin d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et par des économies d'eau et de produits phytosanitaires. Les effets positifs de cette réforme se manifestent en 2008 avec une amélioration des rendements (à 3,3 t/ha contre 2,3 t/ha en 2007) et une légère augmentation de la production à 8 968 tonnes en 2008 (+ 3,4 % contre -42,5 % en 2007). La filière demeure cependant en proie à des attaques phytosanitaires (les produits auparavant utilisés ont été interdits suivant l'application de normes environnementales européennes) et à l'invasion d'eau de mer dans certaines parcelles. En

1

¹ 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.

2008, la SAM et la SOMAG n'ont pas produit, elles sont en phase de restructuration administrative, ce qui implique une diminution de la surface cultivée (3 162 ha, - 37 % en un an). 3 480 ha ont été concernés par une aide contre 6 110 ha en 2007 (- 43 %). L'aide de 1 329,27 € net/ha allouée pour encourager la production de riz ne concerne plus que 2 765 ha (- 22 %). Les aides PAC ont concerné 350 dossiers réceptionnés (- 4 %).

2. Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers que l'on peut distinguer entre aides directes aux agriculteurs, aides aux filières agricoles et soutien au développement rural. Ces financements proviennent de crédits du Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), de fonds structurels européens dans le cadre du DOCUP, du POSEI IV¹, du PDDAG², et d'aides nationales ODEADOM dans le cadre de programmes sectoriels.

Aides PAC			en	milliers d'€
	2003	2007	2008 ¹	Var 08/07
Productions animales	1 636	1 962	1 970	0,4%
Productions végétales	1 383	4 593	3 675	-20,0%
dont aides surface riz	1 317	4 512	3 675	-18,6%
Total	3 018	6 555	5 645	-13,9%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt ¹ non finalisée pour la production végétale au 31/12/08

Les aides directes aux agriculteurs relevant de la PAC ont atteint un montant total de primes de 5,6 millions d'€ contre 6,5 en 2007³. Les aides aux filières animales sont à 79 % composées d'aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA). Viennent ensuite les primes à l'abattage (11 %). Les 10 % restants correspondent aux mesures agroenvironnementales et aux primes sur les petits ruminants respectivement 8 et 2 %. Les aides aux filières végétales sont à 100 % composées d'aides compensatoires sur la surface attribuées aux riziculteurs.

FEADER	2007-20013

	Nombre de dossiers	Mon	tant accordé
Aides à la modernisation des exploitations agricoles (mesure 121)	7	49% FEADER 34% CNES 14% Région Guyane 2% Etat	196 573 € 138 036 € 55 524 € 10 000 € 400 133 €
Dotations d'installation aux Jeunes Agriculteurs (mesure 112)	1	75% FEDER 25% Etat	24 975 € 8 325 € 33 300 €

Les mesures de soutien au développement rural sont essentiellement constituées d'aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations. Douze dossiers d'aides à la modernisation ont été retenus en 2008. Pour un montant total éligible de 645 508 € le montant total d'aide accordé a été de 459 051 € (consommé à 71 % dont 56 % FEOGA et 44 % d'Etat).

77

¹ Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité. Ce dispositif permet de soutenir les filières agricoles et de réduire les coûts d'approvisionnement. Il a été approuvé le 16 octobre 2006 pour un montant de 84,7 millions d'€ par an attribué aux DOM pour la période 2007-2013.

² Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise instauré en 2002 en complément du programme DOCUP cofinancé par l'Etat et la Région pour un montant de 41 millions d'€.

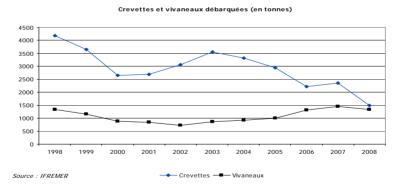
³ Chiffres non consolidés.

Section 3 La pêche

La pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane. Il existe deux types de pêche. La pêche côtière, à moins de 12 miles du littoral et la pêche au large entre 20 et 25 miles de la côte. La pêche côtière concerne principalement les poissons blancs, l'acoupa, le machoiran et le requin. La pêche au large est consacrée à la crevette et au vivaneau. Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130 000 km², dont 40 000 km² de plateau continental. La France a par ailleurs entamé une démarche auprès de l'Organisation Internationale (OMI) pour obtenir l'extension de sa zone économique exclusive au large de la Guyane (projet Extraplac).

1. Panorama du secteur de la pêche

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. Contrairement à la métropole, et hormis le vivaneau, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. Sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation essentiellement à l'intérieur de la bande côtière. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézueliens sous licence de l'Union Européenne¹. Il en est de même pour le requin. Ce dispositif est complété par une licence nationale délivrée annuellement par le Préfet aux navires crevettiers et par un système de licence régionale délivrée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)².



Environ 202 navires de pêche en activité ont été recensés dans le département. Sur ce total, 120 sont enregistrés dont 94 officiellement pour la pêche côtière ; 49 licences pour la pêche à la crevette, 41 pour la pêche aux vivaneaux et 4 pour la capture de requins. Le secteur

¹ Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

² Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'était plus utilisé depuis 2004. Il a été remis en vigueur en 2007 par le CRPMEM et la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM).

de la pêche emploie 551 salariés alors que 1 098 marins actifs sont affiliés à l'ENIM (Etablissement National des Invalides de la Marine). Ces salariés sont en grande majorité étrangers (445 salariés). Le nombre de salariés travaillant dans la pêche côtière reste stable (337) alors que celui de ceux exerçant la pêche au large (crevette) a diminué de 20 % (214). Une centaine de personnes travaille dans des entreprises à terre.

1 1 LA PÊCHE CREVETTIERE

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Fixé à 4 000 tonnes depuis 1991, le TAC est passé à 4 108 tonnes en 2007¹.

Sur les 63 licences de pêche disponibles, 49 ont été délivrées au 31 décembre 2008. Le dispositif de licence souhaite répondre au souci d'assurer une meilleure adéquation entre le nombre maximum de chalutiers susceptibles de prendre la mer et l'objectif de préservation de la ressource. L'écart entre le nombre de licences attribuées et le nombre de bateaux en activité résulte des difficultés rencontrées par certaines sociétés de la filière

Activités de la pêche crevettière

1998	2007	2008	Variations 2008/2007
63	49	63	28,6%
63	28	19	-33,9%
3 932	2 362	1 496	-36,7%
4 000	4 108	4 108	0,0%
277	<i>17</i>	34	106,2%
4 209	2 379	1 531	-35,7%
67	85	83	-2,6%
934	263	256	-2,7%
4 209	320	316	-1,2%
	63 63 3 932 4 000 277 4 209 67 934	63 49 63 28 3 932 2 362 4 000 4 108 277 17 4 209 2 379 67 85 934 263	63 49 63 63 28 19 3 932 2 362 1 496 4 000 4 108 4 108 277 17 34 4 209 2 379 1 531 67 85 83 934 263 256

Source : IFREMER, DRAM

Deux espèces de crevettes sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement destinées à l'exportation. En 2008, 1 531 tonnes ont été pêchées (- 35,7 %). Toutes les captures sont congelées à bord des navires. A l'exception de la société UNIFIPECHE, les entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

Les exportations de crevettes ont chuté aussi bien en volume qu'en valeur respectivement - 26,7 % et - 38,4 % contre une progression de 7,7 % et 28,3 % en 2007. La ressource s'est faite rare. Cela peut s'expliquer par le refroidissement de la température des eaux de mer dû au phénomène " La Niña". De plus les bateaux sont moins sortis en mer. De janvier à juillet il y avait en moyenne 21 bateaux sortis par mois, alors qu'entre août et

1 Le dernier règlement CE du 16 janvier 2008, supprime en effet les possibilités de licences dans les eaux au large de la Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela).

septembre seulement 5 bateaux sont sortis en moyenne par mois. En dépit de la baisse des cours du pétrole, en fin d'année, le prix du carburant est demeuré pendant longtemps très élevé, bien supérieur à celui des pays limitrophes. Enfin il y a eu des méventes dans la filière. La métropole reste le principal débouché de la crevette guyanaise avec 85 % du volume exporté.

Ces dernières années, les entreprises guyanaises sont confrontées à des difficultés financières liées à la chute des prix de la crevette à l'exportation. En dépit du soutien des pouvoirs publics via le POSEIDOM, les cours mondiaux imposent aux producteurs guyanais de réduire leurs marges en raison notamment de la concurrence de l'Amérique latine (Brésil, premier exportateur en volume et Argentine) et de Madagascar (premier exportateur en valeur) et d'une production de crevettes d'élevage estimée à environ 800 000 tonnes.

1.2 LA PÊCHE AU VIVANEAU

La pêche au vivaneau est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune obligation de débarquement en Guyane. Depuis 1992, 41 licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens. En revanche, en 2008, comme en 2007, le nombre moyen de bateaux ayant réellement péché s'élève à 21.

Deux espèces de poissons sont exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée aux exportations vers l'Europe et les Antilles. Après une hausse régulière sur cinq années consécutives, fin 2008 les prises de vivaneaux enregistrent une légère baisse des captures soit 1 336 tonnes (- 7,6 % sur un an). Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché (ABCHEE et COGUMER).

1.3 LA PÊCHE AU REQUIN

Quatre licences européennes sont attribuées à des bateaux vénézuéliens pour la capture de requins. Ceux-ci ont l'obligation de débarquer 50 % de leurs prises dans le département. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. En 2008, à l'instar de 2007, trois débarquements ont été enregistrés au port soit 5,8 tonnes de production (+ 131 %). Les transformateurs locaux n'ont pas souhaité réceptionner davantage de poissons de cette espèce du fait d'une grande difficulté à écouler ce produit sur le marché local.

1.4 LA PÊCHE CÔTIERE

La pêche côtière est le fait de pêcheurs artisanaux peu organisés sur un marché étroit et exposé à une activité informelle et à une concurrence illégale très développées. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent l'activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource en poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas

surexploités alors que cette dernière est en diminution dans les eaux communautaires ainsi que dans les pays voisins¹.

En 2008, environ 120 navires de pêche côtière actifs ont été recensés dans le département. La réactivation du système de licence régionale, depuis 2007, a permis l'attribution d'environ 50 licences. L'IFREMER a recensé 3 468 débarquements (pêcherie française) en 2008, représentant un total de captures d'environ 2 402 tonnes (contre 2 478 tonnes en 2007). Les acoupas ont représenté 64 % des captures et les machoirans 16 %.

Les exportations de poissons ont représenté 1 445,7 tonnes (contre 687,7 tonnes en 2007), soit une hausse de 110 % sur un an, pour une valeur de 6,3 millions d'€ (contre 3,4 millions d'€ en 2007) en raison d'une campagne de promotion. Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux, à destination de la Martinique.

A Cayenne, la filière pêche côtière bénéficie d'un marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR ne s'est pas encore concrétisé en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer.

2. Les aides publiques

Le fonds européen pour la pêche (FEP), qui succède à l'IFOP depuis le 1er janvier 2007, met en place de nouvelles règles d'éligibilité et des taux modifiés. La principale évolution par rapport au régime précédent réside notamment dans ses modalités de gestion, car le FEP est un fonds national géré par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'agriculture et de la pêche). A ce titre, des délégations seront accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides sont prises collégialement dans le cadre des futures Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM). Par ailleurs, la construction de navires neufs n'est plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks halieutiques, la modernisation des navires existants restant possible.

Ainsi, 6,2 millions d'€ sont mis à disposition par le FEP (dont 250 000 € programmés fin 2008), afin d'accompagner les aides nationales prévues dans le cadre du nouveau CPER 2007-2013 (2,9 millions d'€ de l'Etat, 1,5 millions d'€ de la Région, 0,7 millions d'€ du CNES et 2,9 millions d'€ provenant d'autres sources de financement). Les opérations prévues dans le cadre du nouveau CPER sont essentiellement axées sur le développement et la modernisation des navires de pêche côtière, des infrastructures de transformation et de commercialisation et des installations portuaires. Des actions de promotion et de conquête de nouveaux marchés (Antilles et métropole pour le poisson blanc, Europe et Asie pour la crevette) sont également prévues.

Les entreprises du secteur bénéficieront également pour la période 2007-2013 du nouveau régime POSEIDOM. Les aides seront versées à la structure exportatrice sur la base des

¹ Au Brésil, 80% des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation, selon le Ministère brésilien de l'Environnement. Le problème toucherait également le Suriname.

volumes exportés vers l'Union Européenne (Antilles comprises). Ce dispositif, toujours en cours de mise en place, devait être opérationnel début 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Il prévoit une aide pour la crevette de 1 385 €/tonne pour un volume maximal annuel de 2 250 tonnes ainsi qu'une aide pour le poisson blanc, en distinguant le frais (2 027 €/tonne dans une limite de 45 tonnes par an) et le congelé (800 €/tonne pour 120 tonnes par an). Le vivaneau pourra également être primé sous certaines conditions.

Enfin, l'ensemble des pêcheurs français bénéficiera de 310 millions d'€ sur 3 ans prévus dans le cadre du plan national annoncé à la suite des mouvements sociaux qui ont touché les ports métropolitains fin 2007, pour protester contre la hausse continue du prix des carburants. Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a ainsi annoncé début 2008 un dispositif financier permettant d'alléger les charges sociales des marins, la création d'un dispositif de taxes sur les ventes de poissons qui serait reversée aux producteurs, ainsi qu'une enveloppe d'aides financières devant permettre l'adaptation de la flottille pour réaliser des économies d'énergie (changement de moteurs, utilisation de carburants alternatifs, changements des techniques de pêche...).

Aides à la production crevettière (POSEIDOM)

	1998	2007	2008	Variations 2008/2007
Aides à la tonne (en euros)	1 102	1 385	1 385	0,0%
Plafond de production primable (tonnes)	3 932	3 300	2 250	-31,8%
Production primée (tonnes)	3 843	1 783	1 198	-32,8%
Aide versée (millions d'euros)	4,2	2,5	1,7	-32,8%

Source : Direction départementale des affaires maritimes

Section 4 Les activités forestières

La forêt couvre 96 % du territoire guyanais, soit environ 8 millions d'hectares de surfaces boisées. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse (dites "savane mouillée"). La France est le seul pays européen à gérer une forêt équatoriale qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

1. Panorama du secteur

1.1 LE MASSIE FORESTIER

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée pour partie à l'Office National des Forêts (soit 5,5 millions d'ha et pour une autre au Parc Amazonien¹ (2 millions d'ha). Cette particularité découle de l'absence de grands propriétaires fonciers, à la différence des autres DOM. Dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable, l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN) ont mis en place un réseau d'espaces naturels protégés qui couvre environ 13 % de la superficie du département et qui comprend les réserves naturelles de Trinité et de Nouragues.

Parallèlement à cette activité de protection, l'ONF assure l'aménagement de forêts (environ 2,4 millions d'ha) afin de répondre aux attentes de la société : production de bois et autres produits, préservation de la biodiversité, protection générale du milieu notamment vis à vis des ressources en eau, accueil du public. L'objectif de production de bois vise à garantir la biodiversité des parcelles après la mise en exploitation de leur capital productif. Le schéma de desserte est adapté afin de distinguer les parcelles qui passeront en coupe sélective et celles qui seront classées en séries d'intérêt écologique. Pour fournir 70 000 m³ de bois par an, 12 000 ha de forêt sont nécessaires ainsi que la création de 50 km de pistes nouvelles. L'aménagement des nouvelles pistes fait l'objet d'un financement de 7,7 millions d'€ pour la période 2007-2013 (1,3 million d'€ par an). Les partenaires financiers sont l'UE via le FEADER (63 % du total) ainsi que l'Etat, l'ONF et le CNES. Le prix moyen de la valeur du bois sur pied est de 15,6 € /m³ sachant que l'amplitude peut varier de 6,5 € à 40,6 € pour les bois précieux.

Malgré sa richesse écologique, la forêt guyanaise reste difficile à exploiter en raison des contraintes d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. Sur les 80 essences inventoriées, cinq représentent plus de 85 % du marché (l'angélique, le gonfolo, le grignon franc, l'amarante et le Jaboty). Dans l'Est, les bois les plus courants sont l'angélique, le balata et les wapas alors que dans le Centre-Est et l'Ouest on retrouve l'angélique le gonfolo et les wapas. Le Jaboty constitue une alternative par rapport au gonfolo qui se raréfie.

-

¹ cf. section environnement

Le prélèvement par ha est faible, de l'ordre de 7,5 m³/ha, mais en augmentation en 2008 (+ 1 point sur un an). En comparaison il est de l'ordre de 15 m³/ha en Afrique et de 50 m³/ha en Asie. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme l'une des conditions d'amélioration de la rentabilité du secteur. Elle permettrait de limiter l'impact sur l'environnement des surfaces exploitées et de réduire les coûts d'aménagement, de gestion et de création de pistes d'accès à la ressource.

1.2 PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU BOIS

Selon la CCIG, l'ensemble de la filière compte environ 208 entreprises (+ 4 % sur un an) qui emploieraient 742 personnes (+ 11 %). Le secteur de la première transformation (ONF exclu qui dispose d'un effectif de 70 salariés) comprend 20 entreprises dans l'exploitation forestière; 35 unités de sciages et rabotage du bois (dont 7 scieries) (162 salariés) et des petites entreprises. La seconde transformation regroupe 153 entreprises employant 462 personnes (fabrication de meubles, de menuiseries, de charpentes ou d'objets divers en bois). En 2008, les principales scieries ont généré un chiffre d'affaires de 18,7 millions d'€.

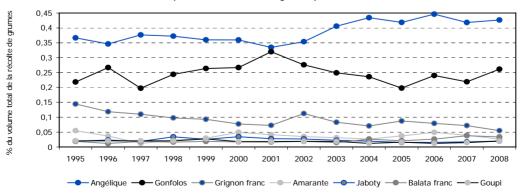
_		_	
Imp	ortatio	ns de	bois

				var
	2000	2007 ¹	2008	08/07
valeur (milliers d'€)	8930	10 563	16 040	51,9%
volume (tonnes)	4 740	4 152	5 874	41,5%

Source : Douanes ¹ données consolidées

La production de bois est étroitement liée au marché de la construction puisque le secteur du BTP représente 80 % des débouchés locaux (pour la réalisation de charpente et la menuiserie du bâtiment). En 2008, les quantités de grumes sorties de forêt ont nettement augmenté, passant de 55 946 m³ à 71 302 m³ (+ 27,4 % sur un an). Cette production répond principalement à la demande locale. Les aléas climatiques et la durée de prélèvement peuvent avoir un impact sur le recensement des grumes et entraîner des variations d'une année sur l'autre. La demande en bois, souvent liée à la construction de locaux ou d'habitations est toujours bien orientée, les importations de bois ont progressé en 2008 (+ 51,9 % en valeur, et + 41,5 % en volume).

Répartition de la récolte de grumes par essence



Source: ONF, CCIG

2. Le soutien à la filière

Afin de développer la filière bois en Guyane, et de respecter les directives européennes les entreprises du secteur se sont engagées dans une démarche de normalisation du marquage CE (Conforme aux Exigences). Au 1^{er} septembre 2009, les bois de structure (bois de charpente) devront respecter la marquage CE et ainsi satisfaire à l'obligation de sécurité générale qui conditionne leur libre circulation dans le marché européen. A ce jour les 7 principales scieries, qui représentent 72 % de l'effectif des unités de sciages, sont habilitées au marquage CE.

Suite au Grenelle de l'environnement et dans une perspective d'écocertification (certificat de gestion durable) qui devrait être obligatoire en 2010, l'ONF a procédé en 2007 aux inventaires préalables à l'exploitation avec désignation et localisation par GPS des arbres. La mise en œuvre de techniques d'exploitation à faible impact sur l'environnement devrait ainsi être facilitée. Depuis 2008, l'ONF élabore une charte d'exploitation forestière. L'objectif est de pouvoir obtenir la certification, PEFC¹ et ou FSC², du bois de Guyane dans son mode de gestion, sa traçabilité en vue d'une labellisation reconnue à l'échelle internationale. Huit entreprises ont d'ores et déjà commencé à adopter ces nouvelles techniques de production. Le PDRG³ 2007-2013 concours au soutien à la gestion du massif forestier. Il est doté d'un budget, pour la période, d'environ 74 millions d'€.

PDRG 2007-2013

	Taux de subvention alobale de la mesure 1	Part d'investissement prévu sur l'investissement total	Bénéficiaires
Création de piste forestière	98%	42%	ONF
Gestion forestière	54%	33%	ONF
Aides à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière	50%	18%	Entreprises
Aides à la formation continue	77%	7%	Organismes de formation

Source : DAF

_

¹Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC) traduction littérale Programme pour l'approbation des systèmes particuliers de certification de forêt : écolabel européen de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

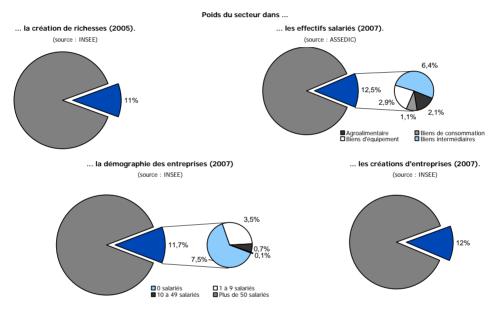
² Forest Stewardship Council (FSC) traduction littérale Conseil d'Intendance Forestier : écolabel anglo-saxon assurant que la production de produit à base de bois respecte les processus garantissant la gestion durable des forêts.

³ Programme de Développement Rurale de la Guyane est financé par le FEADER

Section 5 L'industrie et l'artisanat

1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise

En 2005, la branche industrielle représentait 11 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane. Elle se place ainsi en deuxième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, loin derrière le secteur des services.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exitus de ce champ le secteur primaire. Les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises

Le secteur emploie 12,5 % des effectifs salariés recensés par les ASSEDIC, contribue à hauteur de 12 % aux créations d'entreprises et rassemble 11,7 % du total des établissements quyanais, avec une majorité d'entreprises sans salarié (64 %).

La dernière enquête annuelle sur l'industrie de l'INSEE, portant sur l'exercice 2006, compte pour la Guyane 71 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 248,1 millions d'€ et employant 1 359 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à

¹ L'enquête réalisée par l'INSEE s'adresse aux entreprises employant au moins 10 salariés ou réalisant plus de 800 000 € de chiffre d'affaires.

74,8 millions d'€ et leur résultat d'exploitation par salarié est de 8 555 €, en dessous de ceux constatés à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 9 820 € et 12 113 €).

L'effectif moyen des entreprises de Guyane est proche de celui de la Guadeloupe (19,1 salariés contre 19.8), mais moindre que celui de la Martinique (25,2). Par ailleurs, la répartition en sous-secteurs diffère très nettement en Guyane. Les industries de biens intermédiaires, avec l'activité aurifère, présentent un poids nettement plus élevé (73 % de la valeur ajoutée du secteur) qu'en Guadeloupe (41 %) et à la Martinique (29 %).

2. Panorama du secteur industriel et artisanal

2.1 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Seules quelques unités artisanales transforment et conditionnent les produits locaux. Afin de promouvoir les produits quyanais, la CCIG a créé un logo « Produit de Guyane » qui a été décerné à une trentaine d'entreprises.

La rhumerie Saint-Maurice est l'unique distillerie qui produit du rhum agricole en Guvane, contre 17 au début du siècle dernier. Située dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, l'exploitation cultive environ 90 hectares de cannes à sucre et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole (« la Cayennaise », « la Belle Cabresse » et « le Cœur de Chauffe »).

2007-2008 La campagne avait été particulièrement pauvre. Les cannes manipulées comme la production de rhum avaient subi une baisse de plus de 97 %. Les travaux de mise en conformité de la distillerie, qui ont empêché la manipulation des cannes ainsi que la production de rhum de septembre 2007 à août 2008, associés à l'incendie qui a ravagé les champs cette année expliquent cette période sans activité de 10 mois.

Production de rhum		
Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2004-2005	8 794	4 249
2005-2006	8 096	3 966
2006-2007	5 459	2 965
2007-2008	181	83
2008-2009	3 045	1 170

Source : Direction régionale des douanes

La production a repris depuis et la campagne 2008-2009 montre un net regain d'activité, puisqu'à la moitié de la campagne, le total des cannes manipulées est au dessus du niveau de celle de 2006-2007, à la même période. En 2008, la consommation de rhum guyanais a fortement augmenté (+ 11,3 %) pour revenir au dessus de son niveau de 2006, les importations ont fait de même avec une augmentation encore plus nette (+ 16,2 %), les exportations poursuivent leur baisse entamée en 2006.

Commercialisation du rhum

commercialisation du rhum en nectolitres d'aicc							
	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07		
Consommation de rhum local	2 230	3 000	2 730	3 038	11,3%		
Importations	2 088	2 528	2 179	2 531	16,2%		
Exportations	150	295	157	147	-6,4%		

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

Le processus de mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane avait connu en 2007 une avancée importante, le projet d'embouteillage d'eau de source mené par la société Dilo obtenant une autorisation d'exploitation de la ressource délivrée par la DSDS (Direction de la Santé et du Développement Social). Le coût total de l'investissement s'élève à 6,5 millions d'€. Le projet est toujours dans l'attente d'un agrément. A terme, la société espère couvrir l'essentiel du marché guyanais. La nécessité de réduire les importations d'eau alors que la Guyane possède de très importantes réserves naturelles a poussé l'entreprise martiniquaise Montplaisir, en partenariat avec Viveris Management, à investir 4,65 millions d'€ afin de se lancer elle aussi dans la production d'eau de Guyane sur la commune de Matoury.

Premier poste d'importation en valeur dans les échanges régionaux (hors produits pétroliers), les importations d'eau enregistrent une augmentation de 7,6 % pour atteindre un montant de 20,1 millions d'€. Avec 33,5 % des importations (contre 33 % en 2007), les Antilles françaises sont, avec la France métropolitaine qui totalise 33,9 % des importations (34 % en 2007), les deux principaux fournisseurs d'eau de la Guyane.

2.2 LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

2.2.1 Le cadre législatif et administratif

Le code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis de recherche exclusif (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km² pour une période de quatre ans offrant la possibilité d'un unique renouvellement ;
- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il a une durée de validité de cinq ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné à une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km².

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire initial du titre. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en ramenant sa durée de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DRIRE joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres



Remplissage du cargo ATV « Jules Verne » © ESA, CNES, Arianespace – Activité optique vidéo du CSG



Chantier Soyouz © ESA, CNES, Arianespace – Activité optique vidéo du CSG



Chantier de construction du lycée de Montjoly - Stéphane ATTALI



Bac « La Gabrielle » sur le Maroni - Stéphane ATTALI

miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc.), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

2.2.2 L'inventaire des richesses minières de la Guyane

Réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km², soit plus de la moitié du territoire du département. Il a confirmé que, parmi les minerais recensés, l'or primaire (or profond, enraciné) est le seul qui permette d'espérer un développement industriel local.

Lors de sa visite en février, le Président de la République a souhaité la mise en place, avant la fin de l'année, d'un Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM). Rendu nécessaire par l'échec du projet de Camp Caïman, ce schéma a pour objectif d'assurer l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement. L'élaboration de ce document s'effectue en concertation avec les différents acteurs de la filière aurifère : opérateurs miniers réunis au sein de la FEDOMG¹, maires des communes, mais aussi associations écologiques, organismes étatiques comme l'ONF ou la DRIRE et enfin la Région de façon à réaliser un schéma dans la concertation. Il comprendra un dispositif, plus clair mais aussi plus exigeant et sera la référence en matière de zonage. Il devrait permettre, en outre, une lutte plus efficace contre l'orpaillage clandestin.

La mise en place du SDOM devrait avoir lieu dans le courant de 2009 notamment lors de l'application des lois Grenelle2. Les investissements des opérateurs miniers sont suspendus à sa mise en pratique.

2.2.3 L'activité minière aurifère

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements qui sont graduels en fonction de chaque étape de la recherche. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire dépendra du potentiel du gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. Par conséquent, l'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité de haut niveau et des capitaux importants.

Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire

	2001	2006	2007	2008(1)	Var 08/07
Investissements (en millions d'€)	4	5,0	3,6	1,2	-67,8%

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

Près de 108 millions d'€ ont été investis par l'ensemble de ces sociétés dans la recherche de l'or primaire depuis 1994. En 2008, les deux sociétés internationales² présentes dans le département déployaient une activité de prospection. Cette même année, les dépenses

89

¹ Fédération de opérateurs miniers de Guyane

² Iamgold et Golden Star Minière.

consacrées à la recherche d'or primaire en Guyane ont été en forte diminution, de l'ordre de 1,2 million d'€, dont la quasi totalité étaient attribuables aux sociétés Euroressources, Golden Star et lamgold.

Par décision du Président de la République du 30 janvier 2008, lamgold à travers le projet « Camp Caïman » n'a pas obtenu l'autorisation nécessaire au démarrage de sa phase d'exploitation sur la montagne de Kaw à Roura¹. La décision a été prise en raison du caractère exceptionnel du site et du manque de certitude sur la protection de la montagne de Kaw en termes de préservation de la biodiversité. Malgré cela, et de part l'importance des investissements réalisés par lamgold sur ce projet, ainsi que des retombées économiques que pourrait avoir le projet sur la région, un projet alternatif plus respectueux de l'environnement, est à l'étude. L'activité d'exploitation d'or primaire reste actuellement principalement menée par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance et Auplata. Cette dernière, introduite en bourse fin 2006, a connu une production en forte baisse : 339 kg d'or contre 867 kg en 2007, son effectif passant de 223 à 60 salariés.

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire², certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et le « repassage » sur des sites d'or alluvionnaire³ alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie.



Les sites principaux de prospection identifiés sont Yaou et Dorlin (Auplata SA), St-Elie (Société des mines de St-Elie, filiale de la Compagnie minière Espérance), Paul Isnard (Golden Star au travers de sa filiale Euroressources, filiale de Sotrapmag), Bon espoir (Golden Star, filiale de Golden Star Ressources Minières), Maripa, Changement, Tortue, Sainte Marie les Mines, Crique Véoux (Iamgold). Les projets de Yaou (52 km²) et de Dorlin (84 km²) ont obtenu des permis de recherche en 2001. Sur ces sites, le potentiel d'extraction est estimé à 58 tonnes d'or. Cette année deux permis d'exploration ont été délivrés dont un pour la multinationale Newmont Lassource. La rentabilité de l'exploitation des sites qui nécessite des investissements importants, exige un niveau minimum du cours de l'once d'or estimé entre 280 et 325 USD l'once. Ce cours était largement supérieur puisque compris entre 756 et 973 USD l'once en

¹ Le gisement se situe sur la montagne de Kaw, sur le littoral de la Guyane, dans un écosystème classé en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, dans le parc naturel régional.

² Minerai originel n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt.

³ Minerai formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.

2008¹. Le niveau moyen de l'once d'or en 2008 s'est établi à 870,65 USD, soit 25 % au dessus du niveau moyen de 2007 et 44 % au dessus de celui de 2006.

2.2.4 La production d'or

Le département recense trois catégories d'opérateurs miniers : les filiales des groupes miniers internationaux, les PMI locales et les artisans mineurs. Fin 2008, l'ensemble de la filière aurifère compte 423 emplois² directs déclarés.

Titres miniers valides au 31 décembre

	2002	2006	2007	2008(1)	Var 08/07
Autorisations d'exploitation (AEX)	157	66	65	46	-29,2%
Permis de recherche	27	20	20	25	25,0%
Permis d'exploitation et concessions	32	35	35	35	0,0%
Total	216	121	120	106	-11,7%

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

En 2008, le nombre de permis de recherche a augmenté de 25 %, compensant la baisse du nombre d'autorisations d'exploitation (- 29,2 %). La mise en place du Schéma Minier est conditionnée à un gel des délivrances de titres miniers. Cela explique en partie leur chute de 11,7 % au 31 décembre 2008. Selon les données provisoires, 1,5 tonnes d'or ont été extraites en 2008. Ces chiffres font apparaître un recul de la production déclarée d'environ 0,9 tonne. Les éléments relatifs à l'année 2008 sont toutefois provisoires, toutes les déclarations n'étant pas encore parvenues à la DRIRE.

En 2008, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le riz. Toutefois, les exportations en volume³ se sont inscrites en repli de 47,8 % pour s'établir à 2 tonnes contre 3,8 tonnes l'année dernière. En valeur, les exportations ont également diminué en 2008 (- 28,8 %, à 35,7 millions d'€). Cette chute continue depuis 2006 s'explique en partie par la fermeture de comptoirs d'or suite aux régularisations imposées à ces derniers par la DRIRE au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'écart entre la production et les exportations tend à se réduire, il s'explique par l'utilisation de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et l'orpaillage clandestin contre lequel la lutte s'est intensifiée. Si la production des sociétés minières est achetée par l'intermédiaire des comptoirs d'or et soumise à déclarations (DRIRE, exonération d'octroi de mer), la production clandestine échappe pour sa part à toute traçabilité. En sortie du département, les flux d'exportations sont toutefois, normalement, soumis à déclaration en douanes quelle que soit l'origine de la production initiale.

¹ Le niveau moyen de l'once d'or en 2008 s'est établi à 870,65 USD, soit 25 % au dessus du niveau moyen de 2007 et 44 % au dessus de celui de 2006.

² Source : DRIRE

³ Données provisoires.

Les opérations Anaconda visant à lutter contre l'orpaillage clandestin se sont intensifiées depuis quelques années suite aux récentes évolutions législatives qui autorisent, depuis septembre 2002, la saisie ou la destruction sur place du matériel des opérateurs clandestins. De plus, depuis juin 2006, un protocole (Toucan) autorise des interventions conjointes entre les services de la Gendarmerie Nationale et les forces armées en Guyane (FAG).

Evolution de la production d'or

	2002	2006	2007	2008(1)	<i>Var</i> 2008/2007
Exploitations PMI (kg bruts)	1 841	1 933	1 788	1 137	-36,4%
Artisans mineurs (kg bruts)	1 148	1 146	637	367	-42,4%
Total	2 989	3 079	2 425	1 504	-38,0%
Exportations en volume (tonnes)	9,0	5,0	3,8	2,0	-47,8%
Exportations en valeur (milliers d'€)	95 308	53 009	50 212	35 739	-28,8%

Source : DRIRE et douanes (1) Données provisoires

Le bilan de la lutte contre l'orpaillage clandestin en 2008 est de 423 opérations menées (contre 113 en 2007) pour 57 millions d'€ de matériel détruit (contre 23 millions d'€). Cette intensification de la lutte contre l'orpaillage clandestin est due à l'opération Harpie, mise en place en février 2008. Grâce à cette opération 400 soldats, 150 gendarmes ainsi que deux hélicoptères et un avion sont arrivés en renfort des hommes déjà mobilisés. En quatre mois, les militaires ont mis en œuvre 201 opérations pour un butin total de 26 millions d'€ de matériel saisi, l'arrestation de 779 clandestins, la saisie de 19 kg d'or et de 221 kg de mercure (contre 12 kg d'or et 71 kg de mercure pour toute l'année 2007). L'opération sera reconduite en 2009, mais la lutte contre l'orpaillage clandestin nécessite une collaboration accrue avec le Brésil et le Suriname qui servent de base arrière aux orpailleurs. C'est dans ce sens que le Brésil et la France ont signé un accord bilatéral de coopération le 23 décembre 2008. De plus, il existe déjà des patrouilles communes sur le fleuve Maroni avec l'armée surinamaise. Selon les sources la Guyane compterait entre 3 000 et 14 000 orpailleurs clandestins.

Le WWF organise chaque année le survol des sites d'orpaillage illégaux, estimant que l'impact sur l'environnement touche 1 333 km de cours d'eau et 12 000 ha de forêts. Plus de 70 % des enfants amérindiens Wayana du Haut Maroni présenteraient des concentrations de métaux supérieures aux normes de l'OMS¹. France Nature Environnement détaille pour sa part, de façon précise les dangers de l'orpaillage pour l'environnement². En 2007 et 2008, plus de 900 ha de forêt ont été détruits dans le Parc amazonien. En moins de 20 ans se sont 3 273 ha de forêt qui ont été déforestés et 405 km de cours d'eau détruits.

Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement:

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 51 % par rapport à 2002) ;
- les délais de renouvellement de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales (en vertu du nouveau code minier, « nul ne peut détenir

 $^{^{1}}$ « L'orpaillage illégal en Guyane : fléau majeur pour la forêt, l'eau et la santé humaine ».

² « Or Vert contre Or Jaune ».

plus de 3 AEX sur 4 ans »). La profession a demandé par conséquent un amendement du code minier :

- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères :
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

Malgré les difficultés financières qu'elle rencontre, Auplata travaille sur un procédé à base de thiosulfate permettant d'améliorer significativement ses rendements. Selon les premiers tests réalisés en laboratoire, il serait possible de récupérer plus de 40 % de l'or encore contenu dans du minerai déjà traité par gravimétrie. Le rendement global avoisinerait alors les 55 % contre 25 à 33 % aujourd'hui.

2.2.5 La prospection pétrolière

Depuis 2001, le groupe australien Hardman Ressources détient une licence maritime lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 miles sur une profondeur de 3 000 mètres. Il concerne principalement le site Matamata situé à 220 km aux larges des côtes guyanaises. D'après des études sismiques il y aurait un gisement potentiel de plus 500 millions de barils d'hydrocarbures. Ce permis a été prolongé jusqu'en juin 2011. Au terme d'une OPA amicale, le groupe australien a été racheté, le 10 janvier 2007, par la firme britannique Tullow.

Suite à un accord signé au mois de novembre 2006, GDF-Suez est devenu partenaire de ce projet d'exploration pétrolière. Toutefois, cette prise de participation (20 %) dans la joint-venture était conditionnée aux résultats d'une étude électromagnétique du prospect Matamata menée en partenariat avec la société spécialisée EMGS (ElectroMagnetic GeoServices). Or, face à la faible probabilité de succès de l'opération et comme le risque est devenu trop grand par rapport aux investissements (un forage coûte près de 50 millions de dollars), GDF-Suez a annoncé se retirer du projet. Malgré cela, Tullow compte effectuer un ou deux forages avant la fin du permis.

2.3 L'ARTISANAT

Selon la chambre des métiers de la Guyane, la répartition par branche des entreprises artisanales traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (48,7 %), devant le secteur du transport, de la réparation et les autres services (18,3 %), ainsi que l'alimentation (12,2 %). La répartition est stable par rapport à l'année 2007.

Répartition des artisans par catégories professionnelles

nombre d'unités

	2006	2007	2008	Répartition	Ev 08/07
Alimentation	423	433	482	12,2%	11,3%
Travail des métaux	247	251	250	6,3%	-0,4%
Textile habillement cuir	60	63	66	1,7%	4,8%
Bois et ameublement	152	158	170	4,3%	7,6%
Autres fabrications	318	323	336	8,5%	4,0%
Bâtiment	1786	1795	1925	48,7%	7,2%
Transport réparation autres services	690	676	723	18,3%	7,0%
Total	3676	3699	3952	100,0%	6,8%
Inscriptions	424	437	515		
Radiations	307	324	263		
Solde	117	113	252		123,0%
Taux de création net	3,2%	3,1%	6,4%		

Source : Chambre des métiers

Au total, ce sont 3 952 entreprises artisanales qui ont été recensées en 2008 (+ 6,4 % par rapport 2007). Ce sont les secteurs de l'alimentation (+ 11,3 %), du bois et ameublement (+ 7,6 %) et du bâtiment (+ 7,2 %) qui enregistrent les progressions les plus significatives.

Le nombre d'inscriptions au registre de la chambre des métiers s'est élevé à 515, en hausse de 18 % par rapport à 2006. Les entreprises du bâtiment sont les premières contributrices en termes d'immatriculations nouvelles (23,0 %) et de radiations (20,5 %). C'est par ailleurs le secteur qui enregistre le solde positif le plus important, devant les branches « transport, réparation, autres services » et « alimentation ».

Immatriculations et radiations en 2008

	Immatricu	Immatriculations		Radiations	
Alimentation	99	9,6%	61	11,6%	38
Travail des métaux	14	1,4%	9	1,7%	5
Textile habillement cuir	13	1,3%	9	1,7%	4
Bois et ameublement	20	1,9%	10	1,9%	10
Autres fabrications	30	2,9%	21	4,0%	9
Bâtiment	237	23,0%	108	20,5%	129
Transport réparation autres services	97	9,4%	43	8,2%	54
Sans activité	5	0,5%	2	0,4%	3
Total	515		263		

Source : Chambre des métiers

Section 6 L'énergie

1. L'énergie électrique

Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurées par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la plupart des communes isolées ¹ avec qui EDF a signé des concessions. Cependant sous l'impulsion de la directive européenne du 16 décembre 1996, l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production et de commercialisation à travers la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000. EDF opérateur historique est maintenant concurrencé par plusieurs producteurs alternatifs² spécialisés dans la production d'énergies renouvelables dont le potentiel de développement est très important. EDF a l'obligation d'acheter leur production selon les modalités prévues à l'article 10 de la loi de février 2000. Aucun opérateur n'a pu concurrencer EDF au niveau de la commercialisation, car EDF propose des tarifs administrés (fixés au niveau national) bien inférieurs aux coûts de production en Guyane. Le transport reste une compétence d'EDF, ainsi que la distribution, dont la gestion appartenant à l'origine aux communes ou aux groupements de communes, a été concédée à EDF.

En 2008, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 763,6 gigawatts (GWh), soit une production en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. La production électrique à partir de la centrale hydraulique (dépendante de la pluviométrie) a augmenté de 2,2 % (511,7 GWh contre 501,3 en 2007) après une baisse de 7 % en 2007, et reste inférieure à la capacité de production du barrage. La centrale de Dégrad-des-Cannes a quant à elle produit 251,3 GWh, soit une hausse de 1,5 %.

Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau

Hydraulique		Thermiqu	ue diesel	TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés	
511,750 GWh	0,638	238,373 GWh	12,878 GWh	
512,388	3 GWh	251,25	1 GWh	763,639 GWh

Source : EDF - Centre de Guyane

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux en équipement des ménages guyanais, les besoins en électricité du département ont rapidement augmenté, enregistrant un taux moyen annuel d'accroissement de 11,4 % dans les années 80, puis de 6,2 % au cours de la décennie 90. Face à cette demande croissante, EDF a mis en œuvre des investissements importants avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à

¹ En novembre 2003, EDF a signé avec la Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG) une convention de concession d'électricité sur le Maroni pour les lieux de vie de plus de 100 abonnés. EDF négocie également une concession sur la vallée de l'Oyapock. Dans l'Est, EDF traite directement avec chaque commune.

95

² Voltalia Guyane, Solar Electric, Poweo Outre mer et Endel.

combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements les plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau. Un projet d'extension de la future centrale de DDC (+ 20 MW) est d'ores et déjà identifié. EDF a donc déposé une demande d'autorisation d'exploitation de 90 MW pour répondre aux besoins identifiés par la PPI.

Au 31 décembre 2008, EDF comptait 55 156 clients particuliers (+ 2,7 %). Ces derniers représentent près de la moitié de la consommation totale en énergie électrique, qu'ils consomment en basse tension. L'autre moitié est consommée par la clientèle moyenne tension dont le nombre de points de comptage a augmenté de 1,6 % en 2008 (un client moyenne tension peut posséder plusieurs points de comptage). Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (CSG) et, dans une moindre mesure, Télédiffusion de France (TDF) 1.

Nombre d'abonnés en fin de période

	2000	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 2008/2007
Basse tension	44 304	51 617	53 203	54 657	2,7%
Moyenne tension (Nombre de points de comptage)	352	428	491	499	1,6%
Total	44 656	52 045	53 694	55 156	2,7%

Source : EDF-Centre de Guyane

L'exploitation du centre EDF Guyane, est structurellement déficitaire. En effet, EDF applique en Guyane sensiblement les mêmes tarifs qu'en métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés². Depuis 2001, EDF bénéficie donc d'un dispositif national de compensation des charges de service public de l'électricité (CSPE). Il permet de compenser en partie les surcoûts de production propres aux DOM et à la Corse et les surcoûts résultant de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des installations à partir de sources renouvelables.

2. Les différentes sources d'énergie

2.1 LES ENERGIES FOSSILES

Si l'on intègre les transports, 80 % des énergies consommées proviennent directement (carburants) ou indirectement (production d'électricité) de la combustion du pétrole (seulement 36 % pour la France). Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Les importations en hydrocarbures représentent ainsi en 2008 près de 13 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane.

La SARA approvisionne depuis 2007 la Guyane en super et en gazole. Installée en Guyane, elle dispose de cuves permettant le stockage des hydrocarbures sur quatre sites : à

¹TDF dispose à Montsinnery-Tonnegrande d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

² Une grande partie de l'électricité en métropole est d'origine nucléaire.

Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Île de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche, à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest et à Rochambeau pour les besoins aéroportuaires. En 2008, les quantités d'hydrocarbures mises à la consommation dans le département ont augmenté de 4 %, après une hausse de 8,7 % en 2007. La consommation de kérosène a augmenté de près de 40 %. La consommation de gazole a subi une baisse de près de 20 % pour revenir en deçà de son niveau de 2006. L'utilisation de carburant pour l'automobile reste le premier poste de consommation des hydrocarbures (40 %), devant la consommation par EDF (32 %).

Hydrocarbures mis à la consommation

en tonnes

	2000	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 2008/2007
Carburants auto (essence + gazole)	73 163	83 058	85 141	81 529	-4,2%
Gazole	20 091	13 601	16 019	12 998	-18,9%
Fioul et gazole EDF	39 045	45 938	62 236	65 721	5,6%
Kérosène	35 105	33 252	28 034	39 182	39,8%
Butane	3 918	4 265	4 265	4 150	-2,7%
Total (tonnes)	171 322	180 114	195 695	203 580	4,0%

Source : DRIRE

2.2 LES BIOCARBURANTS

Les études effectuées par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) montrent que les deux seuls biocarburants pouvant être exploités en Guyane sont le bioéthanol et l'huile. Les enjeux portés par l'éventuel développement d'un telle filière sont divers : réduction de la dépendance énergétique, diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associés à la mise en place d'une filière rentable. La filière bénéficie, d'autre part, de différentes mesures d'incitations au développement (nouvelle taxe sur les carburants fossiles en 2010, défiscalisation...).

La filière **bioéthanol** est suspendue à la transposition en droit français de la directive européenne du 17 décembre 2008 sur la réglementation des énergies produites à partir de sources renouvelables. Elle encadre de façon très stricte la déforestation ainsi que la mise en culture des surfaces agricoles destinées à produire du bioéthanol. L'ADEME avait initié en 2007, en partenariat avec Guyane Technopole et le CNES pour le financement, une étude de faisabilité. Elle a conclu mi 2008 que seule la canne à sucre peut être utilisée pour produire du bioéthanol en Guyane. De plus, au vu de l'importance des investissements à réaliser, il faudrait que la production ne soit pas réduite au seul marché guyanais mais aussi destinée à l'export. Une seconde étude a été menée en 2008 sur la production de bioéthanol à partir de la biomasse ligneuse faisant partie des biocarburants de seconde génération. Comme aucune étude n'a été menée pour les bois tropicaux et équatoriaux, elle conclut qu'il faudrait lancer une étude pilote afin de tester le potentiel de ces bois. L'ADEME est à la recherche d'une coopération afin d'amorcer un tel programme.

Une autre source de biocarburant, l'huile végétale permettrait d'alimenter les groupes électrogènes de sites isolés ainsi que les machines de certains agriculteurs. Une étude est en cours sur l'utilisation d'ester méthylique d'huile végétale afin de pouvoir la rendre utilisable par les particuliers. La recherche concernant l'huile obtenue à partir d'algues est considérée par l'ADEME comme le futur de cette filière en Guyane. En janvier 2009 l'ADEME a lancé une

étude sur l'huile. Elle est composée de cing phases : sélection de la ressource agricole ; mise en place du cadre législatif : prise en compte des aspects environnementaux (respect de la biodiversité et peu de déforestation); bilan économique et social; programme d'action. L'étude devrait être terminée en septembre 2009.

2.3 LES ENERGIES RENOUVELABLES

En Guyane, les deux principales formes d'énergies renouvelables utilisées sont l'hydroélectricité et le photovoltaïque (panneaux solaires). La biomasse, très peu utilisée, a un potentiel de développement important. Les énergies renouvelables tendent à prendre une place croissante dans la production d'électricité.

L'énergie hydraulique est essentiellement produite au barrage hydroélectrique de Petit Saut dans la commune de Sinnamary (puissance de 116 MW), qui alimente le réseau littoral, dit interconnecté, depuis 1994 (70 % de l'énergie électrique livrée au réseau littoral est d'origine hydraulique). La microcentrale hydraulique de Saut Maripa complète quant à elle les besoins en énergie de Saint-Georges (puissance de 1,3 MW). Ces installations sont gérées par EDF. Voltalia construit actuellement à Mana une micro-centrale au fil de l'eau d'une puissance de 4,5 MW pour un coût de 12 millions d'€. Elle produira, à partir de 2009, 2,7 GWh/an soit la consommation de 7 200 ménages. Elle étudie d'autres sites comme la Comté et Maripasoula.

Le photovoltaïque répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie fiable et respectueuse de l'environnement. 18 communes fonctionnent actuellement avec un système à l'énergie solaire. L'ADEME estime qu'il existe environ 300 installations en fonctionnement dans les communes de l'intérieur mais également 500 sur le littoral. Le solaire thermique (ex : chauffe-eau solaires) s'est beaucoup développé grâce au PRME. L'ADEME fait état d'un véritable engouement en faveur des projets de production photovoltaïque, qui s'explique par le prix d'achat garanti et l'ensoleillement naturel important de la région. La centrale solaire de Kaw, d'une puissance de 100 KWc est redevenue début 2009 la plus grande centrale photovoltaïque de France en site isolé. Sa réhabilitation a coûté près de 1,9 millions d'€, en grande partie financée par le Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification d'EDF.

La biomasse est la filière dont le potentiel de développement est le plus important grâce aux ressources naturelles très abondantes dans le département. Voltalia a construit une centrale utilisant les déchets de la scierie de Dégrad-Saramaca près de Kourou. D'une capacité de 1,8 MW, elle sera mise en service en 2009, elle a coûté 11 millions d'€. Elle permettra d'économiser 20 000 tonnes équivalent CO2. Le PRME a fait une étude de potentiel d'énergie biomasse et a détecté trois autres zones potentielles 1 susceptibles de traiter du bois issu de l'exploitation forestière, de la déforestation de parcelles agricoles et de pistes forestières, mais également de parcelles forestières à vocation bois énergie. Selon l'ADEME, la filière présente de nombreux atouts dont le plus important est le potentiel de création d'emplois ainsi que l'avantage de fournir une production constante et une puissance garantie.

Un accroissement significatif de la part d'énergie produite par les énergies renouvelables (hors Petit Saut) est conditionné par l'amélioration de la visibilité sur la capacité du réseau électrique à accepter de l'énergie supplémentaire, ainsi que sur ses futures extensions. En effet,

¹ L'ouest (St- Laurent, 5 MW), le centre (Montsinéry, 10 MW) et l'est (Régina, 5 MW)

le réseau offre une capacité limitée d'injection d'énergie, capacité variable selon l'endroit. Certains projets sont ainsi freinés par la limite maximum affichée par EDF de 30 % de puissance appelée pour les productions dites aléatoires (photovoltaïque et éolien). D'autres projets de production hydroélectrique ou biomasse se heurtent à l'éloignement du réseau auquel ils ne peuvent se raccorder¹ (il n'existe pas de ligne de transport d'électricité vers l'Est). Les énergies renouvelables bénéficient d'un tarif d'achat favorable dont le surcoût est compensé à EDF par le fond de Compensation de Service Public de l'Electricité (CSPE). Mais ces tarifs d'achat semblent insuffisants au regard des risques et des investissements à mettre en œuvre pour le développement des filières biomasse ou éolienne².

L'impact des énergies renouvelables en Guyane

Filière	Scénario médian d'installation à 2020 (MW)	Nombre d'emplois par filière	Prix d'achat en cent.€/kWh	Investissement total (M€)	Part locale de l'investissement (M€)
Biomasse	22	350 - 400	5,5	60	35
Hydraulique (hors petit saut)	7,5	15 - 20	9,5	25	15
PV - centrales au sol	30	10 - 15	40	150	15
PV - en toiture	10	15 - 20	55	80	15
Eolien	12	10 - 15	11	30	15
Total	81,5	400 - 450	NS	345	95

Source : EXPLICIT (scénario médian) ADEME 2008

3. La promotion du développement durable

Le Programme Régional pour la Maîtrise de l'énergie (PRME) mis en place en 1997 est mené conjointement par l'ADEME, EDF, l'Union Européenne, le Conseil régional et le Conseil général. Il a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du développement durable dans la région. Un nouvel accord cadre a été mis en place et régit la période 2007-2013. Il s'oriente autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables. En 2008 le PRME est intervenu à hauteur de 1,5 millions d' \in . La principale réalisation du PRME fut la prime versée aux acquéreurs de chauffe-eau solaires. Celle-ci représente près de la moitié du prix d'achat et, associée aux crédits d'impôts, les aides se chiffrent aux deux tiers du montant global payé. Chaque $\rm m^2$ installé représente 4,5 MWh d'économie sur sa durée de vie (environ 15 ans). Le montant total des subventions s'élève à 811 000 \in . L'objectif est d'atteindre la pose de 1 000 appareils par an soit près de 4 000 $\rm m^2$.

Le PRME a aussi permis de financer une opération de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie des habitants des villages isolés du Maroni. 6 médiateurs se sont déplacés, à l'aide de supports pédagogiques adaptés auprès de 2 000 foyers. Ils ont notamment diffusé les Lampes à Basse Consommation (LBC) auprès d'une population qui n'avait que peu été touchée par les différentes campagnes de promotion. Dans la construction, le PRME s'efforce de promouvoir les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) et deux dossiers ont été traités en 2008. La

-

¹ Les seuls points de raccordement susceptibles d'accueillir des unités de production de quelques MW sont les quelques postes sources situés sur le littoral. De plus, le raccordement au réseau électrique n'est pas éligible à la défiscalisation.

² Un projet d'implantation d'éoliennes par la société Cr'Eole à Matiti est toujours à l'étude mais a rencontré en 2008 des difficultés imprévues.

CCCL a déposé en 2008 le premier dossier concernant les transports. Après trois années de campagnes intenses auprès des abonnés d'EDF pour promouvoir les LBC, l'année 2008 a été marquée par la préparation d'une nouvelle campagne axée sur la grande distribution et qui sera lancée en 2009.

Année	2001	2005	2006	2007	2008
Prime apportée €/m2	0	375	375	375	300
Surface annuelle installée (m2)	4	42	986	1 686	2 704
Surface cumulée (m2)	4	100	1 086	2 772	5 476
MWh économisés	18	450	4 887	12 474	24 642
Tonnes CO2 évitées (méthode CEE)	20	504	5 473	13 971	27 599

Source : ADEME

Section 7 L'eau et l'assainissement

Avec son climat intertropical humide et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec 800 000 m³ par an et par habitant (la moyenne mondiale est de 1 800 m³/an/hab). D'après le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Agreste DOM), la part de logements non desservis en eau potable est de 4 % dans les communes de plus de 10 000 habitants et de 40 % dans les communes plus petites. La quasi-totalité de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées. La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible d'eau est primordiale, compte tenu de la croissance de la population et des réserves disponibles. En milieu rural, la gestion optimale de la ressource est une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur, plutôt exposées au problème de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

1. L'eau

1.1 LES ACTEURS DE L'EAU ET LA GESTION DE LA RESSOURCE

Le Comité de Bassin de la Guyane¹, créé en 1995, est consulté sur toute grande question se rapportant à la gestion de l'eau en Guyane et a en charge l'élaboration et la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). L'Office de l'Eau a été créé en octobre 2005 avec pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et éventuellement la programmation et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de Bassin et peut, à sa demande, assurer la programmation et le financement de travaux ainsi que la collecte de redevances liées à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Enfin, la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) coordonne l'action des services en charge de la police de l'eau : DAF, DDE, DSDS, Préfecture ainsi que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Depuis 1978, 18 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise des eaux (SGDE), soit par contrat d'affermage², soit en gérance. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la CCCL a d'ailleurs été reconduit en février 2007 pour une durée de 10 ans. Ce nouveau contrat a permis la baisse du prix de facturation de l'eau pour les usagers (de 10 à 15 %). Les communes de Saül, Saint-Elie et Camopi sont restées en régie directe.

1 Il rassemble des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des communes ou communautés de communes, des usagers d'associations et de milieux socioprofessionnels.

² Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

Le centre littoral est alimenté par l'usine de Les autres agglomérations du littoral traitement des eaux de la Comté (d'une capacité alimentées par de petits réseaux autonomes. effective de 25 000 m³ d'eau par jour) et par l'usine du Rorota, dont le lac constitue une ressource. Les équipements sont financés par des fonds d'appoint, capable de produire entre 2 000 et structurels européens (FEDER) et des fonds de 4 000 m³ d'eau par jour. L'approvisionnement de l'Etat (fonds FIDOM pour l'eau potable; fonds de Kourou est assuré par la station de pompage de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques Dégrad Saramaca et par la station de pour l'assainissement). Ces crédits sont répartis traitement de Pariacabo. L'alimentation de Saint entre les différentes communes par le Comité de Laurent du Maroni est effectuée par l'usine de programmation composé du Préfet et des traitement d'eau potable de Saint Louis présidents des deux collectivités territoriales. (capacité de production de 4000 m³/i).

Dans le cadre du programme d'urgence Eau Potable, la CCCL a décidé de moderniser l'usine de la Comté. En effet, la capacité actuelle de production est de 1 350 m³/heure, soit 90 % des besoins de la CCCL. Mais cette augmentation a été obtenue en portant la capacité de production au dessus de sa capacité réelle (1 100 m³/heure). La CCCL a donc entrepris des travaux afin de porter la capacité à 1 600 m³/heure avec pour objectif d'atteindre les 2 000 m³/heure à l'horizon 2010-2011 lors d'une deuxième phase de travaux. Mais, au préalable, des travaux de mise en conformité du réseau de distribution sont nécessaires. La modernisation coûtera plus de 11 millions d'€ dont plus de 6.7 millions d'€ pour la mise en conformité. Au vu de la croissance démographique, la CCCL envisage la construction d'une nouvelle usine de traitement. Celle-ci sera implantée sur la commune de Matiti, bordée par le fleuve Kourou. La construction devrait commencer en 2010 et l'usine aura une capacité de production de 1 400 m³/heure. Le coût de l'investissement est estimé à 43.8 millions d'€.

1.2 LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La SGDE gère plus de 1 585 km de canalisations qui assurent le transport de près de 43 500 m³ d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL1 représente 70 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 9 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes compte pour environ 7 % de la consommation totale.

Volumes d'eau et nombre d'abonnés

	2003	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07
Volumes distribués (1)	15,0	15,5	15,9	15,8	-0,6%
Volumes consommés	10,4	10,6	10,7	10,7	0,0%
Taux de rendement	69,2%	68,0%	67,3%	68,2%	1,3%
Nombre de clients Eau (2)	43 135	47 402	48 553	49 994	3,0%
Nombre de clients Assainissement (3)	17 868	20 605	22 108	24 092	9,0%

Source : SGDE

(1) En millions de m3.

(2) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

(3) SGDE et COGIT

¹ Cayenne, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

Le nombre de clients desservis en eau par la SGDE a augmenté de 3 % en 2008 affichant, ainsi, un rythme légèrement supérieur à celui de 2007 (+ 2,6 %). Le nombre de clients raccordés au réseau d'assainissement a poursuivi sa hausse, tous opérateurs confondus (+ 9 % contre + 7,3 % en 2007)¹. En 2008, les volumes consommés sont restés les mêmes contrairement aux volumes distribués qui connaissent une légère baisse (- 0,6 %). Le taux de rendement² (à 68,2 %) augmente donc (+ 1,3 %) après deux baisses consécutives. Il reste bien en decà des taux observés entre 1997 et 1999, où il avoisinait 75 %.

Le prix de l'eau en Guyane

Le prix moyen du m³ d'eau en Guyane³ (toutes redevances confondues, y compris les redevances fixes d'abonnement de l'ordre de 65 €/an) passe de 1,585 € TTC en 2007 à 1,559 en 2008. Environ 71 % de ce prix revient au délégataire du service, et 24 % aux collectivités⁴. Au titre de l'assainissement collectif, une moyenne de 1,058 € par m³ est facturée (une surtaxe assainissement a été instaurée sur les usagers raccordés ou raccordables à l'assainissement collectif), portant à 2,617 €/m³ le prix global moyen de l'eau pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement (+ 1,3 % sur un an).

2. L'assainissement des eaux usées

2.1 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT

Le taux de raccordement de la population au réseau collectif est estimé à 39 % en 2006. Le retard de la Guyane est donc important en la matière. Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, 17 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif. Sept ont opté pour l'affermage, les dix autres étant en régie directe. Compétente sur son territoire depuis mars 2005 pour l'assainissement, la CCCL a créé en janvier 2006, le service public d'assainissement non collectif (SPANC). La CCCL n'exerce actuellement que le contrôle des systèmes relevant de l'assainissement non collectif, les coûts de raccordement demeurant à la charge du secteur privé. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. Le réseau des eaux usées couvrirait 292 km et celui des eaux de pluie 60 km. La Guyane est équipée de 12 stations d'épuration recensées par les services de police des eaux (dont 10 lagunes et deux stations à boues activées) ainsi que de 24 stations de relèvements suivies par télésurveillance. En 2008 a été mise en place la première grande station d'épuration à boues activées. Il s'agit de la STEP de Kourou qui traite les 5000 m³ d'eaux usées produits chaque jour par les habitants.

¹ Conformément à la loi Sapin, Cogit (filiale de Vinci) est devenu le nouveau fermier concurrent de la SGDE.

² Rapport entre les volumes consommés et les volumes distribués dont l'écart s'explique par les pertes du réseau, notamment en raison de fuites.

³ Les prix indiqués au m³ constituent une moyenne pour l'ensemble des communes, pour une consommation unitaire moyenne de 215 m³ en 2008 contre 221 m³ en 2007.

⁴ Le reste se partage entre l'Etat (FNDAE) et la Région (octroi de mer).

2.2 LES INVESTISSEMENTS

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. La corrosion des canalisations altère la qualité de l'eau distribuée, entraîne des pertes et réduit la capacité de transport du réseau. Au titre du Programme Opérationnel 2007-2013, l'instruction des demandes de subventions relatives aux **opérations d'alimentation en eau potable** et d'assainissement en milieu urbain a été transférée à la DAF. En 2008, les opérations réalisées ont principalement concerné, en plus des travaux réalisés sur l'usine de la Comté, des actions de renforcement de réseau et d'augmentation de capacité sur le territoire de CCCL. Dans la zone du Pôle Universitaire de Guyane (PUG), la structuration primaire des eaux usées du bassin versant Montabo-Suzini-Baduel (3 100 mètres linéaires de canalisations posés) porte sur un coût total de 1,075 million d'€. A Kourou, l'étude de faisabilité pour la valorisation des boues d'épuration et l'élaboration d'un plan d'épandage de la station d'épuration de la ville, aujourd'hui en fonctionnement, est en cours de finalisation.

En matière d'assainissement : l'étude relative au projet de pôle épuratoire de Cayenne, situé au marais Leblond est aujourd'hui en passe d'être finalisée (pour un coût d'investissement de l'ordre de 21 millions d'€). Les évènements de sécheresse de l'année 2006 posent à Saint-Laurent du Maroni la contrainte de déplacement de la prise d'eau en rivière afin de s'affranchir du biseau salin. Pour un coût d'investissement de 8,4 millions d'€, la commune initiera la sécurisation de la ressource en eau potable de ses administrés. En milieu rural où la densité est extrêmement faible, l'alimentation en eau potable est fournie par un réseau d'adduction collectif dans les bourgs et borne-fontaines dans certains petits villages, appelés « campous ». En revanche, certains villages n'ont aucune installation. La mise en place de réseaux d'assainissement est également rendue complexe par l'isolement et la difficulté d'accès à certains sites. C'est dans ce cadre que la DSDS, en partenariat avec le bureau d'étude NBC de Dégrad-des-Cannes a permis à 60 familles du Maroni n'ayant pas accès à l'eau potable de recevoir des citernes équipées de système de filtration efficaces qui permettent de stocker et d'utiliser à des fins alimentaires l'eau de pluie. La principale réalisation du Service des Equipements Ruraux (SER) de la DAF en 2008 est la construction de la station d'épuration de Kourou dont il est maître d'œuvre. Commencée en 2007 elle a été achevée mi 2008 pour une mise en service au dernier trimestre 2008. Le coût total du projet était de 5,9 millions d'€. Deux missions de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et une mission d'assainissement (pose de réservoirs et réhabilitation et l'extension du réseau de distribution) ont été effectuées à Corossony pour un coût de 420 000 €. A Camopi, le SER a participé à la réalisation d'un nouveau forage de façon à pérenniser l'approvisionnement en eau potable du bourg. Le coût total du projet a été de 150 000 €.



Inondations des berges du Maroni – © SIAGE



Blocage routier au Carrefour Suzini - © SIAGE



Le nouveau golf des 3 collines à Matiti - S. ATTALI



Développement urbain sur terrain non aménagé à Matoury – © SIAGE

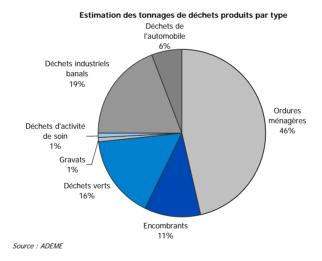
Section 8 L'environnement

1. La gestion des déchets et la protection de l'environnement

1.1 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

La production de déchets

Selon l'ADEME, la quantité moyenne de déchets et ordures ménagères (y compris les déchets des entreprises collectés par le service public) est évaluée à 385 kg par an et par habitant, inférieure à la moyenne nationale de 425 kg. D'importantes disparités existent dans le département. A Cayenne, le gisement atteint la moyenne nationale et ne connaît qu'une faible évolution. Dans les autres communes de l'agglomération de Cayenne, à Kourou et Saint-Laurent, ce gisement est estimé à 355 kg/an/hab. contre 200 kg dans les bourgs de l'intérieur, où il est en forte progression de par l'évolution des modes de consommation. En y ajoutant les déchets verts, encombrants et déchets des collectivités collectés en mélange avec les ordures ménagères, cela correspond à une production de déchets municipaux d'environ 110 000 tonnes soit 609 kg/an/hab.



Selon la loi, les communes sont responsables en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. 18 des 22 communes de Guyane ont choisi d'organiser la gestion des déchets au travers de trois ECPI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal)¹. Ceuxci visent à mettre en œuvre le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), validé par arrêté préfectoral en décembre 2002 et actuellement en cours

1 La Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) a officiellement acquis la compétence pour la collecte des déchets par arrêté préfectoral le 18/02/08. Les deux autres ECPI compétents sont la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CCEG). de révision. Sur l'ensemble de la Guyane, 91 % des ordures ménagères sont collectées, ce taux chute parfois autour de 20 % dans certaines communes de l'intérieur.

Le traitement des déchets

Les collectivités exploitent 14 **décharges** brutes (dont 4 reçoivent plus de 1 000 tonnes par an). Aucune ne répond aux exigences des législations française et européenne. Un programme de réhabilitation (fermeture puis réhabilitation) est actuellement mené sur 6 d'entre elles. Seuls trois centres de stockage ont obtenu des autorisations préfectorales d'exploitation et sont véritablement structurés : la décharge des Maringouins à Cayenne (qui traite 75 000 tonnes de déchets par an)¹, la décharge de Saint-Laurent et la décharge de Camopi (faible tonnage). Malgré cela, seule la décharge de Saint-Laurent dont le casier est actuellement en cours de finition devrait être aux normes à court terme. Grâce à l'apport de 2,1 millions d'€ (dont 50% de fonds européens), ce centre d'enfouissement sera doté des technologies les plus modernes à partir d'avril. Enfin, on dénombre 55 dépôts sauvages sur 11 communes du littoral, dont les deux-tiers présentent un risque sanitaire élevé.

L'unique **déchetterie** de Guyane a été construite en 2002 par la CCCL à Rémire-Montjoly. Gratuite pour les habitants du territoire de la CCCL, elle permet de collecter et de trier différents types de déchets en vue de leur valorisation. 1 600 tonnes sont récoltées en moyenne chaque année. Elle a été réhabilitée et mise aux normes en 2008 pour un coût de 120 000 € (70 % FEDER, 30 % CCCL). Depuis 2004, la CCCL dispose également d'une plate forme intercommunale de compostage des déchets verts. Dotée d'une capacité de traitement de 8 000 tonnes par an, celle-ci permet de produire le compost vert de Guyane, désormais labellisé et vendu à une centaine d'agriculteurs, à partir d'environ 4000 tonnes de déchets verts compostés par an. La CCCL a finalisé un projet de **centre de tri** qui devrait être opérationnel à partir de 2011.

La production annuelle de **déchets dangereux** (hors déchets ménagers spéciaux) est essentiellement issue des déchets de l'automobile. Elle est estimée à 2 080 tonnes, dont environ 1 500 tonnes d'hydrocarbures et 400 tonnes de piles et accumulateurs. Deux sociétés envoient ce type de déchets en métropole pour qu'ils y soient traités. Afin de répondre à leur obligation de faire collecter et recycler les pneus usagés qu'ils mettent sur le marché (décret n°1563-2002), les professionnels de l'automobile guyanais se sont regroupés au sein de l'ARDAG (Association de Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane). L'association étudie la mise en œuvre de la filière pneumatique pour, très prochainement, prendre en charge l'ensemble des déchets de l'automobile². European Recycling Platform (ERP) assure quant à lui l'enlèvement, la mise en conteneur et le rapatriement vers la métropole des déchets d'équipements électriques et électroniques. Cet éco-organisme s'est implanté cette année en Guyane et mise sur 800 tonnes de déchets collectés par an.

Enfin, Endel (filiale de Suez Environnement) vient d'ouvrir à Kourou le premier écocentre dédié au traitement des déchets industriels dangereux et banals (DIG et DIB) mais aussi les déchets hospitaliers. Classé pour la protection de l'environnement et labellisé développement durable il a une capacité de traitement de 7 500 tonnes par an (1 500 tonnes

106

¹ Ce centre n'est cependant pas conforme à un arrêté de 1997, n'étant pas équipé de tous les aménagements réglementaires et ne fournissant pas de données actualisées sur les eaux potentiellement affectées par le site.

² En 2008, l'ARDAG a mis en place une filière de récupération des batteries usagées ainsi que l'opération « Garages Propres » dont l'objectif est la labellisation de 12 entités en 2009.

pour les déchets de l'hôpital et 6 000 pour les DIG et DIB). Endel a investit plus de 3 millions d'€ dans ce projet. Au final, 90 % du gisement des déchets de Guyane est stocké en décharge, le taux de valorisation ne se situant qu'autour de 7 %.

1 2 LE FINANCEMENT

Le coût du service d'élimination des DMA se répartit entre la collecte (5,3 millions d'€), le traitement (1,5 million) et les autres dépenses (1 million). La collecte représente le poste de dépenses le plus important pour les collectivités en charge du service d'élimination des DMA. Le coût de traitement représente essentiellement les coûts de mise en décharge auxquels il convient d'ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 10,03 €/tonne pour les entrées en décharge autorisées et 39,41 €/tonne pour le traitement en décharges non autorisées qui sont majoritaires en Guyane. Par ailleurs, les installations de traitement des déchets ne sont pas rentables en raison des faibles volumes de déchets traités. La CCCL assume donc les coûts d'exploitation relatifs au transport et au traitement des déchets reçus, ainsi que les coûts de gardiennage.

La recette principale est fiscale par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Mais étant basée sur le foncier bâti, le nombre d'assujettis est extrêmement faible. On estime que seuls 13 % des habitants de la CCCL y sont assujettis et ce taux chute de 7 % sur le territoire de la CCOG à 5 % sur le territoire de la CCEG. De ce fait elle prend un caractère inéquitable

Coûts et recettes de la collecte et du traitement des déchets

	C.C.C.L	C.C.O.G	C.C.E.G	Kourou	Total Guyane
Coût du service d'élimination des DMA	7 827 000	1 812 400	319 840	1 757 355	11 716 595
Coût du service d'élimination des DMA par habitant	64 €/hab.	36 €/hab.	56 €/hab.	70 €/hab.	58 €/hab
Coût du service d'élimination des DMA par tonne collectée	120 €/t.	152 €/t.	320 €/t.	450 €/t.	143 €/t
Recettes (TEOM)	6 766 000	705 000	18 550	1 176 000	8 665 550
Complément nécessaire - Budget général	1 061 000	1 107 400	301 290	581 355	3 051 045

Sources : CCCL, CCOG, CCEG, STM de Kourou, Direction des Services Fiscaux de Guyane

Dans le cadre du CPER 2007-2013, 22,5 millions d'€ sont prévus pour le projet « Gestion des déchets » qui se décompose en quatre opérations : « prévention » (communication et formation des acteurs), « stockage et réhabilitation » (fermeture des anciennes décharges, remise en état de sites, ouvertures de nouveaux sites conformes à la législation), « optimisation des collectes et valorisation » (mise en place de multi-partenariats et de circuits de collecte et de recyclage des déchets dangereux des ménages, PME, artisans et des déchets du BTP) et « approche globale des déchets » (valorisation énergétique par le biogaz issu de matières organiques, la méthanisation des boues de curage et le biogaz de décharge).

1.3 PERSPECTIVES

L'amélioration des conditions de stockage est une problématique essentielle en Guyane afin de réduire les risques de pollution des sols et des eaux souterraines et de surface. Maîtres d'ouvrage, les communautés de communes organisent la réhabilitation et la fermeture progressives de l'ensemble des décharges de Guyane à l'horizon 2010-2015. Ce processus suppose la réalisation et la mise en exploitation des projets de **Centres de Stockage des Déchets Ultimes** (CSDU) respectant les normes réglementaires. La CCCL a notamment prévu de mettre en place un CSDU capable de traiter jusqu'à 100 000 tonnes de déchets par an.

La TEOM basée sur le foncier bâti ne concerne pas tous les producteurs de déchets desservis par le service public. En effet, les administrations et les entreprises dont les déchets sont enlevés avec les déchets ménagers en sont exonérées. La **redevance spéciale** destinée à financer l'élimination des déchets produits par le commerce, l'artisanat et les établissements publics, n'est pas encore mise en œuvre malgré le fait qu'elle soit rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets. La CCCL étudie donc sa mise en place. Elle estime pouvoir en tirer une recette complémentaire de l'ordre d'un million d'€ par an.

Enfin, la CCEG où plus de 72 % de la population n'est pas assujettie à l'impôt envisage le passage à un système de **REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le principe est que le tarif de cette redevance doit être fonction du service rendu à l'usager, son produit devant couvrir le coût total du service.

2. Le parc amazonien de Guyane

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le décret n° 2007-266 portant création du Parc Amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 3,4 millions d'hectares, il s'agit du 8ème et plus grand Parc national français, un territoire où selon la loi il importe de protéger le milieu naturel et le patrimoine culturel. Il est frontalier du parc brésilien des Tumucumaque et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

Le Parc amazonien est divisé en deux zones : une zone cœur de 2 millions d'hectares (soit 24 % de la surface du département) sur lesquels la protection est renforcée¹ et une zone de libre adhésion où les collectivités territoriales mettent en œuvre un programme d'action contenu dans une Charte. L'élaboration de la charte a été lancée en février 2009 et devra être terminée au plus tard en 2012. Elle définira les orientations de protection du patrimoine naturel (gestion des ressources et réglementation), du patrimoine culturel (valorisation des cultures locales et accompagnement des porteurs de projets) et de soutien au développement durable (incitations à l'essor d'activités économiques durables : agriculture, artisanat, écotourisme...).

L'installation du Conseil d'Administration du Parc en tant qu'établissement public autonome, a eu lieu le 12 mars 2007². Deux instances consultatives, un conseil scientifique et un comité de vie locale, sont destinées à l'assister. Le conseil scientifique composé de 27 membres a tenu sa première réunion le 30 janvier 2009. Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien de Guyane a également été signé le 12 mars 2007. Ce plan prévoit 65 millions d'€ sur 7 ans (50 millions de l'Etat et 15 millions de fonds européens) pour permettre le désenclavement et le rattrapage des communes du parc³ en matière d'infrastructures dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets et de la voirie. Le personnel du Parc comptait 63 salariés au mois de janvier 2009. Il s'agit d'agents de développement locaux, de moniteurs forestiers, mais aussi d'agents spécialement dédiés à la lutte contre l'orpaillage clandestin particulièrement intense dans cette région de la Guyane. Pour l'année 2009, le Parc a prévu l'embauche de 25 salariés supplémentaires.

108

¹ En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

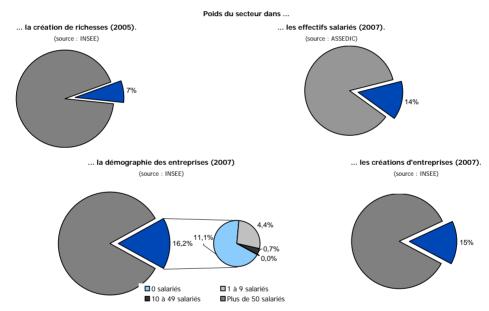
^{2 44} membres composent le conseil d'administration dont 10 représentants de l'Etat, 17 représentants des collectivités locales et autorités coutumières et 10 personnalités qualifiées.

³ Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Elie et Saül.

Section 9 La construction

1. Quelques données structurelles

En 2005, la branche BTP représentait 7 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi en quatrième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services, de l'industrie et du commerce. Le secteur emploie 14 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 15 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 16,2 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salarié (69 %).



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements mais non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exlus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur de la construction, portant sur l'exercice 2006, compte pour la Guyane 75 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 285,5 millions d'€ et employant 1 735 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 77,8 millions d'€. Au sein du champs ICS², la construction regroupe 19 % des emplois,

 $^{^{1}}$ Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

² En Guyane, le champs ICS (Industrie, Commerce et Services), comprend 521 entreprises qui représente 482 millions d'€ de valeur ajoutée en 2006.

14 % du chiffre d'affaires et 16 % du résultat d'exploitation, soit des ratios inférieurs aux autres DOM. La branche construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil est prépondérante puisqu'elle mobilise près de 57 % des salariés et représente 55 % du chiffre d'affaires, contrairement à la préparation de site, dont la représentation au sein du secteur est plus faible (27 % des salariés et 27 % du chiffre d'affaires).

Activité du secteur de la construction en 2006

en nombre ou millions d'€

	Entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Résultat d'exploitation
Préparation des sites	15	477	75,8	21,9	1,9	4,8
Construction ou génie civil	46	983	157,6	38,4	5,0	4,7
Travaux d'installation	4	108	23,3	6,0	0,2	1,2
Travaux de finition	10	167	28,8	11,5	0,3	3,3
Total	75	1 735	285,5	77,8	7,4	14,0

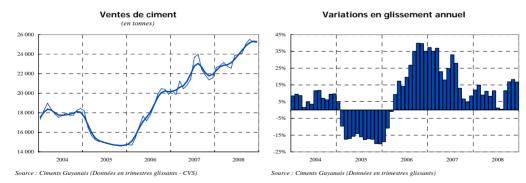
Source : INSEE - EAE construction 2006

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les indicateurs financiers du secteur du BTP guyanais se situent à des niveaux intermédiaires entre ceux des entreprises guadeloupéennes et martiniquaises. Les entreprises guyanaises ont des effectifs médians (23 salariés) par rapport à leur consoeurs des Antilles (19 en Guadeloupe, 28 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (165 k€ par salarié) nettement supérieur à celui de la Martinique (122 k€) mais inférieur à celui de la Guadeloupe (176 k€). En 2006, les entreprises guyanaises de ce secteur ont moins investi que les entreprises martiniquaises, mais plus que les entreprises guadeloupéennes (respectivement 4 k€ par salarié contre 14,5 et 2,2 k€ par salarié).

2. Panorama du secteur du BTP

2.1 L'ACTIVITE DU SECTEUR

Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, le secteur du BTP a maintenu en 2008, un niveau d'activité favorable, dans la continuité de la reprise enregistrée au deuxième semestre 2006. Cette tendance est imputable à la poursuite de plusieurs chantiers dans le bâtiment et le génie civil (Soyouz, Pôle Universitaire Guyanais, lycées, ...) et à la bonne orientation de l'investissement immobilier des ménages.



Un ralentissement a cependant été perceptible au dernier trimestre, en raison du mouvement de blocage des axes routiers, dû au conflit sur les prix du carburant. Les ventes de ciment sur l'année sont restées soutenues (+ 12,4 % sur un an contre + 19 % en 2007). Le

secteur est pénalisé par le manque de main d'œuvre disponible, pour les métiers spécialisés ainsi que dans l'encadrement.

Selon la dernière enquête de la cellule économique du BTP en Guyane (CEBTPG), réalisée auprès des maîtres d'ouvrages¹, la commande publique aurait représenté 260,4 millions d'€ de travaux en 2008 (contre 227 millions en 2007). Les prévisions pour les années 2009 et 2010 sont optimistes avec des montants estimés à 428,8 millions d'€ en 2009 et 422,3 millions en 2010. L'augmentation serait notamment due à la croissance des opérations prévues dans la construction de logements sociaux et de locaux divers. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'activité du secteur, une charte d'engagement a été élaborée par les professionnels, concernant notamment la commande publique, le respect des délais de règlement, la lutte contre le travail clandestin, la sous-traitance, les prix pratiqués, la compétence des entreprises (système local de certification), la qualification des jeunes et les échanges entre les acteurs.

S'agissant des travaux publics, plusieurs chantiers phares se sont poursuivis comme l'aménagement de la zone de lancement de Soyouz, la construction de lycées ou la réfection des infrastructures routières.

La réception des travaux d'infrastructures du projet Soyouz a eu lieu en octobre 2008, la construction des principaux bâtiments a ainsi été finalisée comme le centre de lancement, les centrales de production d'énergie et le bâtiment d'intégration lanceur. De nombreuses entreprises guyanaises ont pu participer au projet en complément des entreprises de BTP non implantées localement, soit une quinzaine d'entreprises au total, le chantier mobilisant environ 500 personnes, dont une majorité recrutée localement. En terme de volumétrie, le chantier aura nécessité la fabrication de près de 35 000 m³ de béton, pour l'ensemble des infrastructures, celui-ci devait répondre à des exigences précises en termes de résistance et a nécessité le montage sur place, d'une centrale à béton.

Concernant les infrastructures routières, les trayaux de la route Saint-Laurent-du-Maroni Apatou qui concernent la Région, se sont poursuivis à un rythme plus lent en 2008 que les années précédentes. Ils consistent en la création d'une voie nouvelle de circulation de 54 km. Le projet comprend les opérations de déforestation et de terrassement, la création d'ouvrages d'art et hydrauliques et le revêtement. Le budget, initialement évalué à 48 millions d'€ (12 millions par an) sur la période 2004-2007, a été revu à la hausse à plus de 60 millions d'€. En 2008, les trayaux portaient notamment sur l'achèvement des ponts sur les criques Serpent et Sparouine et la section Saint-Jean/Plateau des Mines. Le chantier est globalement achevé à 90 %, la dernière étape sera le bitumage de la route, avant la mise en accessibilité aux automobilistes, prévue à partir de fin 2009. Par ailleurs, une étude d'impact est réalisée afin de pouvoir anticiper la création de nouvelles activités économiques, l'occupation des terrains, l'évolution des modes de vie et des moyens de transport. D'autre part, concernant le réseau existant des routes nationales et départementales, de nombreux travaux ont concerné la réhabilitation des routes nationales entre Saint-Georges et Belizon, Cayenne et Belizon (RN2) et entre Kourou et Iracoubo (RN1). A l'ouest, le chantier de réfection de la route de Mana, a nécessité à lui seul 17 000 tonnes d'enrobés². A l'est, l'appel d'offres pour la construction du

_

¹ Enquête auprès de 50 maîtres d'ouvrage et sur 500 opérations recensées.

² La société SBEG (groupe RIBAL) a atteint un niveau record de production d'enrobés en Guyane en 2008, avec 50 000 tonnes d'enrobés produits (contre 14 000 tonnes en 2005). Cette production était due au nombreux chantiers en cours dans le département (routes, parkings, collèges, ...).

pont sur l'Oyapock¹ a été lancé fin 2008, il est ouvert aux entreprises brésiliennes et françaises, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par le Brésil. Son financement est assuré en partie par l'Etat français à hauteur de 7.5 millions d'€, pour un coût total de 50 millions de reis (18 millions d'€ environ). L'architecture du pont est à haubans, elle permettra de préserver la navigabilité du fleuve et l'environnement. La route d'accès, construite à hauteur de la pointe Morne, longue de 5,2 km, devrait traverser trois criques. Le montant total du projet de route, à la charge de l'Etat atteint 15 millions d'€.

En 2008, les chantiers du BTP ont également bénéficié de l'activité générée par la construction de quatre lycées. Trois établissements polyvalents suivent la procédure de BEA (Bail Emphytéotique Administratif), à Rémire, Mana et St-Laurent du Maroni. A Kourou, le lycée professionnel est financé essentiellement par la Région, la ville et la Mission Guyane. Le coût de ces quatre opérations est estimé à 139 millions d'€. Les travaux devraient s'achever à mi-2009 pour les lycées polyvalents et en 2010 pour le lycée de Kourou. D'autres importants chantiers d'infrastructures ont concerné les transports ou l'assainissement (tour de contrôle de l'aéroport de Rochambeau pour 8 millions d'€, station d'épuration de Kourou pour 6.5 millions d'€, ...).

Les programmes de rénovation urbaine ont été initiés par les communes de Cavenne. Kourou et Matoury. Ils doivent contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, améliorer l'environnement urbain et permettre une structuration et densification urbaine de qualité. La problématique de rénovation urbaine est étroitement liée à celle du logement. Les retards accumulés en production de logements et l'absence de réponse adaptée se traduit par un flux d'environ un millier de constructions illicites par an et l'émergence de bidonvilles. Ces sites, non desservis par la voirie, l'eau potable et l'électricité, ne disposent pas d'équipements d'assainissement et d'équipements publics; ils offrent aussi un terrain favorable au développement d'une économie parallèle et à la délinquance.

Plusieurs opérations sont actuellement planifiées, sur 700 ha et 7 500 logements :

- SOULA², 300 ha de terrains à aménager pour construire plus de 2 600 logements;
- la ZAC KOUROU II. 150 ha de terrains en extension de la ville de Kourou et 2 500 logements;
- la ZAC St Maurice II à St Laurent du Maroni, 200 ha de terrains et 2 500 logements (dont 60 % sociaux), 4 écoles, des équipements sportifs et culturels ;
- St Georges de l'Oyapock, 500 logements.

Le financement total de ces opérations atteint 442 millions d'€ (28 millions du CPER, 75 millions de l'ANRU³, 55 millions de fonds FEDER, 40 millions de fonds des Communes, 244 millions d'autres partenaires financiers). La convention ANRU de la ville de Cayenne, d'un montant de 219 millions d'€, concerne de nombreux quartiers⁴, classés en zone urbaine sensible, sur une durée de 5 ans. Le programme prévoit la création de nouveaux axes, la construction de logements sociaux et d'équipements collectifs (crèche, groupe scolaire, terrains de sport et un hôtel d'entreprises). Des anciens immeubles seront réhabilités ou démolis, la destruction intervenant après le relogement des habitants. Le projet de rénovation urbaine de

 $^{^{1}}$ Le pont fera 378 m de longueur sur 13,7 m de large. Les fondations sont ancrées dans le sol jusqu'à 25 m de profondeur. Les câbles sont prévus pour résister à l'humidité, très forte dans la région, en utilisant des gaines de

² Le hameau de Soula, situé entre Tonate et Cayenne devrait passer de 2000 à 10 000 habitants d'ici 2013.

³ Agence Nationale de Rénovation Urbaine

⁴ Le quartier du marché, le Village chinois, les quartiers Ronjon, Leblond, Médan, Mirza, Floralies et Eau-Lisette.

la ville de Kourou, se concentre sur le bourg, le Village Saramaca et la cité du Stade. Il vise à redonner au bourg, une place centrale et à améliorer la mise en valeur du centre historique.

22 IF LOGEMENT

En matière de logement, la Guyane doit faire face à une forte pression démographique et également rattraper le retard accumulé ces dernières années. Selon les enquêtes du dernier recensement, le parc de logements s'est fortement développé de 1999 à 2005, mais à un rythme moins rapide que celui de la population (+ 13 % contre + 22 % sur la période). Il atteignait ainsi 63 000 logements en 2005, composé en grande majorité de maisons individuelles (68 % du total). Les logements guyanais deviennent plus confortables : 72,3 % des résidences principales ont plus de trois pièces, la climatisation et les chauffe-eau solaires sont plus répandus.

Selon la Fédération Régionale du BTP, les besoins en logements (3 500 par an), ne correspondent pas à la production annuelle (1 000 logements sociaux et 500 à 600 dans le secteur libre). Ce déficit de production, s'accompagne du développement de logements insalubres (10 000 unités environ) ou de cabanes en tôles, près de 30 000 personnes seraient ainsi mal logées. Plusieurs opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sont en cours. Elles concernent 7 sites sur le territoire guyanais dont l'important chantier du quartier Cogneau-Lamirande, à Matoury (600 parcelles de terrains et 130 logements créés) qui devrait s'achever en 2010.

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentation, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU. En 2008, les ressources disponibles pour le financement du logement social s'élevaient à 31 millions d'€, en baisse de 10 % sur un an. Ces ressources ont permis le financement de 684 nouveaux logements (+ 12,5 %), dont 60 en accession¹ et 624 en locatif² (+ 5 %), et la réhabilitation ou l'amélioration de 121 logements (+ 15 %). Le nombre de logements à loyer très social (LLTS) reste faible (56), au profit du logement intermédiaire. Le montant, destiné aux opérations de réhabilitation et d'amélioration des logements, atteint 2,6 millions d'€ contre 2,1 millions en 2007. Hors LBU, 463 logements ont reçu une aide financière (7 par le PLI³, 336 par le PLS, et 120 par l'ANAH). Au total 1 027 logements⁴ ont été aidés en 2008, contre 1 029 en 2007 et 704 en 2006.

Concernant les financements octroyés par les établissements de crédit, au 31 décembre 2008, l'encours des crédits immobiliers s'élevait à 1 006 millions d'€. Sur ce total, l'encours des établissements de crédit locaux s'élevait à 378 millions d'€, dont 306 millions d'€ pour les ménages. L'investissement des ménages se maintient ainsi à un rythme élevé et suit même une tendance supérieure à celle de la France entière (+ 21,1 % par an contre + 7,3 %). Les effets

113

¹Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

²Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SA HLM, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires.

³ PLI : prêt locatif intermédiaire, PLS : prêt locatif social, ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

⁴ Hors ANAH qui concerne les propriétaires bailleurs.

de la crise financière mondiale, et ses conséquences sur le marché immobilier, ne se sont pas faits clairement sentir en Guyane en 2008, comme en atteste également la forte croissance des ventes de ciment.

Le logement social			en nombre et en milliers d'€				
		2006	2007	2008	Var. 08/07		
Reports et divers					ns		
Dotation LBU		26 919	31 000	27 946	-9,9%		
Total ressources		26 919	31 000	27 946	-9,9%		
Engagements		26 738	30 990	27 946	-9,8%		
Solde		181	10	0	ns		
Logements locatifs							
LLS	nombre	477	<i>585</i>	568	-2,9%		
	montant	12 228	16 311	16 610	1,8%		
LLTS	nombre	65	10	56	ns		
	montant	1 893	239	2 353	ns		
Logements en accession							
LES groupés	nombre	0	0	41	ns		
	montant	0	1 249	1 730	38,5%		
LES diffus	nombre	19	13	19	46,2%		
	montant	438	301	411	36,7%		
Nouveaux logements	nombre	<i>561</i>	608	684	12,5%		
Total logement	montant	14 558	18 101	21 104	16,6%		
Réhab. / amélioration		1 714	2 120	2 557	20,6%		
PAH	nombre	71	105	121	15,2%		
	montant	1 324	2 120	2 557	20,6%		
REHAB	nombre	<i>75</i>	0	0	ns		
	montant	390	0	0	ns		
Logement d'urgence	nombre						
	montant						
Divers		665	286	47	-83,7%		
- foncier		375	0	0	ns		
- SPIOM		289	64	0	ns		

Source : Direction départementale de l'équipement

- qualité de service

- Etudes

Les crédits octroyés par des établissements non installés localement (628 millions d'€) correspondent pour l'essentiel aux crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction. Depuis mars 2001, les opérateurs sociaux sont directement attributaires de la subvention de l'Etat. En conséquence, les crédits accordés par la CDC pour financer les programmes locatifs des bailleurs sociaux sont, depuis cette date, consentis aux conditions du marché. Les prêts signés correspondent aux nouveaux contrats mis en place. La récente diminution des taux du livret A (à 2,5 % par an depuis février 2009), devrait permettre à la CDC de bénéficier de ressources à un coût plus réduit qu'en 2008.

142

80

0

n

47

ns

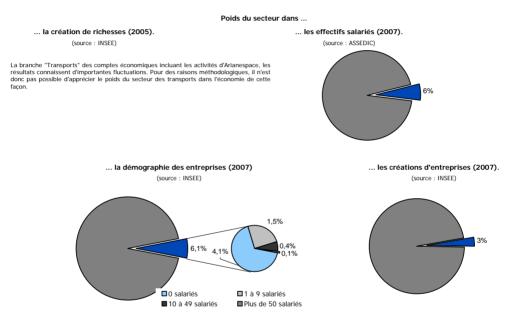
-41,8%

Financements de la CI	en millions d'€			
	2006	2007	2008	
Prêts signés	75,8	114,1	95,6	
Source :CDC				

Section 10 Les transports

1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise

Selon les critères considérés, le secteur des transports représente 6 % de l'économie guyanaise. Il se caractérise par un faible dynamisme en termes de créations d'entreprises (3 % du total) et par une proportion très importante d'entreprises sans salarié (67 %).



Les données concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises. Elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exlus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du Transport, portant sur l'exercice 2006, recense pour la Guyane 48 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 105,2 millions d'€ et employant 827 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 38 millions d'€ et le résultat d'exploitation à 3,4 millions d'€. Le secteur du transport représente environ un dixième du champ ICS², mais ne réalise que 4 % du résultat d'exploitation. La géographie de la Guyane, explique le poids important des entreprises du secteur des transports terrestres. Les entreprises de transports terrestres et les services

115

¹ Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

² Industrie, Commerce et Services

auxiliaires, concentrent une part importante de la valeur ajoutée, les entreprises de transport par eau ont de faibles effectifs, et réalisent peu de valeur ajoutée.

Activité du secteur des transports en 2006

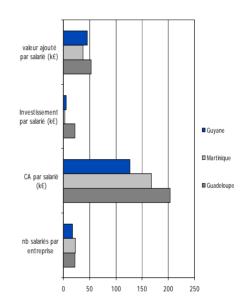
en nombre ou millions d'€

	Entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Résultat d'exploitation
Transports terrestres	27	436	47,1	16,2	2,0	2,0
Transports par eau	3	22	2,5	8,0	0,0	-0,3
Transport aérien	5	130	23,0	7,0	0,4	-0,7
Services auxiliaires des transports	13	239	32,6	13,7	2,3	2,4
Total	48	827	105,2	37,7	4,7	3,4

Source : INSEE - EAE transports 2006

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises guyanaises ont des effectifs inférieurs (17 salariés) à ceux de leur consoeurs des Antilles (22 en Guadeloupe, 23 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (127 k€ par salarié) plus faible qu'en Guadeloupe (203 k€) et à la Martinique (168 k€). Néanmoins leur valeur ajoutée par salarié (46 k€) se situe à un niveau intermédiaire entre celle de la Guadeloupe (53 k€) et de la Martinique (38 k€).

En 2006, les entreprises guyanaises de ce secteur ont moins investi que les entreprises martiniquaises mais plus que les guadeloupéennes (respectivement 5,7 k€ par salarié contre 2,5 et 21,7 k€ par salarié).



2. Panorama du secteur du transport

En 2008, l'indice des prix des transports et communications s'est accru de 4,8 % sur un an. La Guyane a connu la plus forte augmentation avec la Réunion (+ 4,2 %), dépassant nettement la Martinique (+ 1,2 %), la France entière (+ 1,5 %) et la Guadeloupe (- 0,5 %).

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le port de **Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane où transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de quinze kilomètres. Il est le seul port d'intérêt national, dont l'outillage public est concédé à la CCIG. Il dispose des infrastructures, capable d'accueillir l'ensemble des navires desservant le département, quelque soit la nature du trafic.

Le port de **Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et de la Marine nationale ainsi que la navette desservant les lles du Salut.

Le port fluvial de **Saint-Laurent-du-Maroni** a été transféré à la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, le 18 décembre 2008. A ce titre et à compter du 1^{er} janvier 2009, la CCOG en assure la gestion et l'exploitation. Bien que port fluvial, la zone portuaire de commerce est, dans l'état actuel des infrastructures disponibles, capable d'accueillir des navires de haute mer de faible tirant d'eau.

Le Vieux port de Cayenne a été le principal port de commerce de Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche.

2.1.1 Le trafic de marchandises

Le transport maritime est assuré par quatre agents maritimes : CMA-CGM et MARFRET pour les marchandises conteneurisées, un agent spécialisé dans les produits pétroliers et le bitume (RHEA SHIPPING) et un autre dans l'activité spatiale et le clinker (TITAN SHIPPING). La desserte maritime est assurée par deux lignes régulières : la ligne océanique (Europe/Guyane /Nord du Brésil) et la ligne «Guyanas» qui permet des liaisons avec les Antilles françaises et Port of Spain pour les marchandises transbordées.

Les sociétés CMA-CGM et MARFRET ont renouvelé leurs flottes début 2007. Elles se composent de quatre navires pour le premier et de deux pour le second. Ces navires de 1 700 EVP¹ remplacent les navires de 1 200 à 1 300 EVP. De capacité plus élevée, ils devraient faire escale directement au port de Dégrad-des-Cannes (après avoir été préalablement allégés) grâce à leur faible tirant d'eau et laissent entrevoir une utilisation croissante des routes maritimes passant par la Guyane et le Brésil².

En 2008, le trafic commercial du port de Dégrad-des-Cannes atteint 594 818 tonnes, contre 570 098 tonnes en 2007, soit une croissance de 4,3 %. Cette évolution est imputable à la forte augmentation d'importation de clinker de 24,1 %. La demande de carburants progresse de façon plus modérée (+ 2,3 %). Les marchandises conteneurisées sont en légère progression

2

¹ Equivalent vingt pieds

² Le complexe portuaire de Rouen-Honfleur, point de départ de la ligne maritime, est l'une des premières plateforme d'importation de produits forestiers, en provenance du Nord du Brésil.

(+ 1,3 %), la baisse du trafic transatlantique (- 5 %) est compensée par le trafic régional (+ 19,4 %).

Evolution du trafic portuaire

	2007			200	tonnes		
	entrée	sortie	total	entrée	sortie	total	Var 08/07
Porte conteneurs	247 291	26 876	274 167	253 120	24 592	277 712	1,3%
ligne transtalantique Europe	191 990	10 918	202 908	178 419	14 244	192 663	-5,0%
ligne régionale Caraïbes	55 301	15 958	71 259	74 701	10 348	85 049	19,4%
Hydrocarbures	189 862	0	189 862	193 283	934	194 217	2,3%
Vraquiers	76 413	0	76 413	94 832	0	94 832	24,1%
CNES	11 029	3 088	14 117	8 238	2 729	10 967	-22,3%
Véhicules	10 422	86	10 508	13 153	213	13 366	27,2%
Divers	4 911	120	5 031	3 121	603	3 724	-26,0%
Total	539 928	30 170	570 098	565 747	29 071	594 818	4,3%

Source : DDE

2.1.2 Les investissements portuaires

Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes constitue le point de transit d'environ 95 % du fret de Guyane. Le projet d'amélioration des d'infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du Contrat de Plan Etat Région (CPER), avec comme objectif de favoriser le désenclavement maritime de la Guyane. L'opération de reconstruction du quai n°1 consiste notamment en son allongement de 40 m, pour un coût de 30 millions d'€ (dont 23 millions de la CCIG, 5 millions de la Région et 2 millions de l'Etat). Les opérations sont en cours de réalisation, le chantier a débuté en décembre 2008 pour un achèvement prévu à mi 2010.

Le CPER prévoit également la réfection du quai n°2, seul quai actuellement en service pour la manutention des navires transatlantiques, cette opération est un préalable à la mise en place d'un outillage de manutention performant. Les travaux commenceront à la fin de ceux du quai n°1 et représente un investissement de 35 millions d'€ cofinancé par l'Etat (6 millions), le FEDER (17,4 millions) et la CCIG (11,6 millions).

L'opération de modification du gabarit du chenal d'accès au port de commerce, constitue le deuxième volet du projet d'amélioration des infrastructures maritimes. Les caractéristiques physiques du chenal (tirant d'eau, largeur) sont insuffisantes pour les porte-conteneurs quand leur charge est supérieure à 70 % de leur capacité, entraînant le déchargement d'une partie de leur cargaison à Port of Spain. Ces transbordements entraînent des coûts et des délais supplémentaires pour les opérateurs économiques. L'objectif du projet est d'élargir le chenal de 30 m pour le porter à 120 m et de l'approfondir de 50 cm pour atteindre 4,2 m. Le coût de l'opération s'élève à 21,5 millions d'€ cofinancé par l'Etat (8,8 millions), le FEDER (5,5 millions) et la CCIG (7,2 millions). Les travaux ont commencé en août 2008 et devraient s'achever à fin juin 2009.

Enfin, la mise en place d'un parc d'activité de 60 ha, est à l'étude. Elle devrait permettre à terme, la mise en place d'une zone franche industrielle d'exportation (ZFIE) sur 30 ha.

2.2 LE TRANSPORT FLUVIAL

Face à un trafic aérien irrégulier et un coût élevé, le transport fluvial demeure l'un des seuls moyens pour desservir les populations implantées à l'intérieur de la Guyane. Le Maroni, principal fleuve concerné, permet d'assurer une desserte jusqu'à Maripasoula. Le cadre réglementaire fixant les conditions de navigabilité sur le fleuve reste néanmoins embryonnaire. A l'issue d'une étude menée par le Ministère de l'Equipement, des arrêtés préfectoraux définissant une réglementation sur les fleuves ont été signés en 2005. Cette réglementation s'avère d'autant plus utile que le trafic s'intensifie, près de 1 000 pirogues étant enregistrées auprès des services de la Direction départementale de l'équipement (DDE). Le transport fluvial scolaire est placé sous la responsabilité du Conseil Général¹, la mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de la sécurité des enfants transportés sur le fleuve.

Le désenclavement intérieur de la Guyane par les fleuves, constitue l'une des priorités du Contrat de Plan Etat-Région. Dans ce cadre, il prévoit un aménagement des cales et des appontements le long des fleuves, afin d'accroître la sécurité des passagers et du transbordement du fret. Il prévoit également la création de dispositifs de franchissements des sauts à l'étiage des fleuves, afin de faciliter la navigation. Les investissements, d'un montant total de 10 millions d'€, devraient permettre une mise en service de ces infrastructures à partir de 2009.

2.3 LE TRANSPORT AERIEN

L'aéroport international de Rochambeau, situé sur la commune de Matoury, était géré depuis 1974 par la CCIG au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelable tous les deux ans. Depuis le 17 décembre 2007, la CCIG est devenue concessionnaire de l'aéroport pour une durée de 15 ans, en complément de l'activité de gestionnaire assurée jusque là.

2.3.1 Le trafic passagers et de marchandises

Evolution du trafic aérien sur vols commerciaux

en nombre et en tonnes

	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07
Mouvements d'avions	9 232	9 381	8 628	-8,0%
Passagers	374 394	386 979	385 142	-0,5%
Fret	4 903	4 973	4 702	-5,5%
Trafic postal	1 133	1 173	1 179	0,6%

Source : CCIG

En 2008, le trafic passager est stable (- 0,5 % sur un an), alors que les mouvements d'avions commerciaux sont en nette diminution, les compagnies optimisant le taux de remplissage des avions. Les compagnies aériennes ont été impactées par la hausse brutale des

¹ L'article L. 213-11 du code de l'éducation précise que le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles techniques auxquelles doivent répondre les transports.

prix du pétrole au premier semestre. Le poste carburant représente une part importante du compte d'exploitation (30 %).

La compagnie nationale connaît un regain de trafic de passagers (+ 4,2 %) alors que celui de la compagnie Air Caraïbes connaît une chute, due à l'arrêt de la desserte de Bélem, le trafic de la compagnie régionale Air Guyane plafonne à 32 500 passagers. La compagnie brésilienne TAF, augmente son trafic sur Bélem (+ 30 %) et Fortaleza (+313 %), au détriment de Macapa (-33 %). Le tonnage de fret transporté s'est établi à 4 702 tonnes, en baisse de 5,5 % sur un an, l'aéroport ayant été fermé quelques jours pendant le mouvement social contre les prix du carburant, fin novembre 2008.

Trafic passagers commerciaux	par	compagnie aérienne

nombre

	2006	2007	2008	var, 2008/2007
Air France	276 762	279 103	290 691	4,2%
Air Caraïbes (1)	43 417	48 998	38 006	-22,4%
Air Guyane	28 483	32 457	32 447	0,0%
PENTA/LA TAF ⁽²⁾	17 079	17 579	20 510	16,7%
Surinam Airways	-	-	-	
Autres compagnies (charters, hélicoptères)	3 170	5 714	3 388	-40,7%
Transits	5 483	3 128	100	-96,8%
Total	374 394	386 979	385 142	<i>-0,5%</i>

⁽¹⁾ Début activité : 17 iuin 2004

Source : CCIG

Depuis le 15 décembre 2008, Air France n'est plus la seule compagnie aérienne à assurer les liaisons directes vers la métropole. Air Caraïbes, qui desservait déjà les Antilles depuis Cayenne, a ouvert une liaison directe Paris-Cayenne. Son objectif est d'accroître rapidement sa part de marché pour la porter à 25 % dès 2009. L'airbus A330-300 d'une capacité de 364 sièges, a été acquis par une défiscalisation, au prorata de son utilisation sur la Guyane, soit 40 % d'un coût d'acquisition de 77 millions d'€, sous réserve d'assurer la desserte pendant 7 ans. Avec 3 liaisons hebdomadaires, Air Caraïbes, prévoit un taux de remplissage de 70 % et souhaite également se positionner sur le transport de fret. Cette situation concurrentielle a permis une baisse du prix du billet comprise entre 15 et 20 %, et devrait favoriser le secteur du tourisme. La compagnie a recruté 25 personnels navigants commerciaux, qui ont été formés avec le soutien financier de la Région Guyane.

En 2008, la métropole reste la première destination du trafic de passagers avec 52 % du marché. La destination des Antilles françaises renforce sa seconde place avec 30 % du marché, imputable principalement aux vols assurés par Air France. L'augmentation du trafic vers les Antilles au détriment des autres destinations s'explique par la baisse du pouvoir d'achat des voyageurs et du niveau encore élevé des billets d'avion vers la métropole en 2008. Les liaisons vers Belém, Macapa et Saint-Domingue sont toutes en fort recul. Le trafic vers les liaisons intérieures reste stable. Il bénéficie du régime d'aide sociale aux personnes résidentes mis en place en 2007 en raison du manque d'infrastructures de transport dans le département.

⁽²⁾ Début des activités de LA TAF en 2005 en remplacement de la PENTA suite à une liquidation judiciaire

Evolution du trafic passagers par destination						
	2006	2007	2008	Var 08/07		
Métropole	198 767	202 336	199 923	-1,2%		
Antilles françaises	102 140	106 909	115 423	8,0%		
Air France	70 777	69 118	82 460	19,3%		
Air Caraïbes	31 363	37 791	32 963	-12,8%		
Bélem	18 479	19 061	13 307	-30,2%		
Масара	5 106	6 604	4 399	-33,4%		
Miami	3 552	3 222	3 201	-0,7%		
Paramaribo	-					
Santo Domingo	1 149	1 708	1 120	-34,4%		
Port au Prince	4 001	4 607	4 214	-8,5%		
Guyane	28 483	32 457	32 447	0,0%		
Maripasoula	23 820	27 312	26 656	-2,4%		
Saül	4 522	4 969	5 246	5,6%		
Autres	7 234	6 947	11 008	58,5%		
Transits	5 483	3 128	100	-96,8%		
Total	374 394	386 979	385 142	-0,5%		

Source : CCIG

2.3.2 Les investissements aéroportuaires

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, un important programme de renforcement de la piste avait été programmé sur une durée de deux ans pour un coût global de 26,5 millions d'€, ces travaux se sont achevés en 2006. Une deuxième tranche de 26 millions d'€ sur la période 2009-2013, concerne la mise aux normes sécuritaires, l'aménagement de l'aéroport et la valorisation de l'espace aéroportuaire. Les travaux de construction d'une nouvelle tour de contrôle, ont repris en 2008. D'une hauteur de 40 mètres, la nouvelle tour devrait être opérationnelle en 2011, la prise en charge des avions se situant entre l'Afrique et la Guyane, dans une zone de 1 800 km de long et 800 km de large, en sera ainsi améliorée ¹.

2.4 LE TRANSPORT TERRESTRE

En Guyane, le transport terrestre est confronté à des contraintes spécifiques comme l'absence de liens fixes avec les pays voisins ou la capacité limitée des ponts. Le nombre de sociétés de transports urbains et routiers² s'établit à 398 entreprises. Le secteur est composé en grande majorité d'entreprises unipersonnelles ou de moins de 10 salariés.

Ī

¹ En 10 ans le trafic aérien est passé de 800 avions à 10 000.

² INSEE, TER 2006

2.4.1 Le transport urbain de personnes

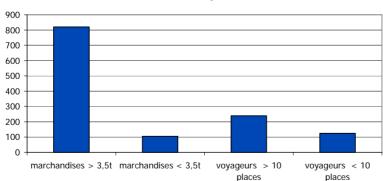
Le transport de personnes se caractérise par la prédominance de la commande publique, en raison du transport scolaire¹ (environ 11 000 élèves à transporter). Les entreprises unipersonnelles représentent 48 % du total des entreprises (contre 44 % pour celles de moins de 10 salariés). L'organisation du transport scolaire doit s'adapter chaque année à l'augmentation rapide de la population scolaire.

2.4.2 Le transport routier des marchandises

Une part importante de l'activité du secteur, se situe dans les tâches de pré et postacheminement des marchandises en provenance ou à destination des plateformes portuaires et aéroportuaires, ces transports sont entièrement terrestres, contrairement à la métropole où le transport fluvial est également sollicité. Les marchandises transportées concernent généralement le secteur du BTP et le commerce. Les entreprises unipersonnelles représentent 30 % du total des entreprises (contre 60 % pour celles de moins de 10 salariés).

La construction du pont sur l'Oyapock entre la Guyane et le Brésil, nécessite la conclusion d'un accord de transit pour le transport de personnes et de marchandises. Un projet d'accord a été élaboré afin d'apporter des garanties de réciprocité aux entreprises des deux Etats. Il comprend notamment les dispositions suivantes :

- mise en place d'un partenariat pour une exploitation conjointe par un service régulier, par au moins un transporteur brésilien et un transporteur français, pour les transports routiers de voyageurs;
- tous les transports routiers de marchandise sont soumis à autorisation préalable, selon des contingents fixés dans le cadre d'une commission mixte.



Parc de véhicules (juin 2008)

Source : DDE

¹ Le décret no 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de l'organisation, du fonctionnement et de fixation des tarifs du transport scolaire.

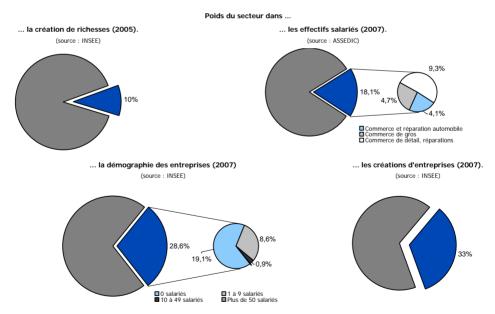
Section 11 Le commerce

L'activité du secteur de la distribution est restée favorablement orientée en 2008, sur les trois premiers trimestres, elle a cependant été bridée par la baisse du pouvoir d'achat des ménages, et par le conflit sur le carburant en fin d'année.

Le secteur est engagé depuis plusieurs années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur tout le spectre de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation de zones commerciales en périphérie.

1. Quelques données structurelles

En 2005, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 10 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en troisième position parmi les branches marchandes derrière les services et l'industrie.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soil l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exlus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur emploie 18 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 33 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 29 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (67 %). La dernière enquête annuelle du commerce réalisée par l'INSEE en Guyane portant sur l'exercice 2005 compte 239 entreprises¹ réalisant un chiffre d'affaires de 1 100 millions d'€ et employant 2 754 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 157,2 millions d'€.

Activité du secteur du commerce en 2006 (1)

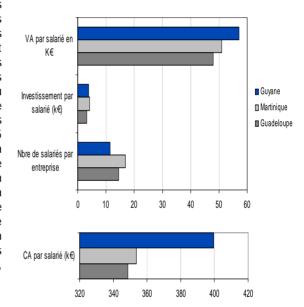
en nombre, en millions d'€ ou en pourcentage

	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	Résultat d'exploitation
Ensemble du commerce	239	2 754	1 100,3	157,2	10,7	39,9
soit : commerce de gros	70	1 167	505	70	4,7	16,7
: commerce de détail	114	932	264	52	1,8	16,9
: commerce et réparation automobile	49	578	327	33	4,2	6,1
: autres commerces alimentaires	6	77	5	2	0,0	38,1

Source : INSEE - EAE commerce 2006

(1) Entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires supérieurs ou égal à 800 K€.

Au sein de l'ensemble Antilles Guvane, le secteur commercial guvanais se singularise par certains points. Les entreprises guvanaises représentent environ % de l'ensemble des 13.2 entreprises de commerce des DFA alors que les effectifs ne pèsent que 10,1 % du total, témoignant ainsi de structures de plus petite taille. L'effectif moyen dans les entreprises en Guyane s'établit à 11,5 contre 14,6 en Guadeloupe et 16,9 à la Martinique. En moyenne, le chiffre d'affaires des entreprises est également en retrait par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique, mais compte tenu du nombre réduit de salariés par entreprise, le chiffre d'affaires par salarié est plus important en Guyane (399 k€/salarié) que dans les autres DFA (Guadeloupe 349 k€/salarié, Martinique 354 k€/ salarié).



En Guyane, et contrairement aux Antilles, le poids du secteur du commerce de gros (en effectifs, CA et VA) est supérieur à celui du commerce de détail. Les grandes surfaces de détail accusent en effet un retard de développement en raison de l'étroitesse du marché domestique. Ainsi, le commerce de détail ne représente que 24 % du chiffre d'affaires global, contre 32,2 % à la Guadeloupe et 36,4 % à la Martinique. En revanche, le poids du commerce automobile représente 21 % des salariés et de la VA ainsi qu'un tiers du CA du commerce (contre 21 % aux Antilles).

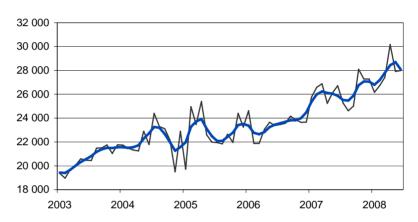
 $^{^{1}}$ Entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 \in .

2. Panorama du secteur commercial

2.1 L'ACTIVITÉ DU SECTEUR EN 2008

Selon les enquêtes de conjoncture effectuées en 2008, le secteur du commerce a connu une activité moins dynamique qu'en 2007. Les recettes d'octroi de mer se sont d'ailleurs établies à 107,7 millions d'€ en fin d'année, en hausse de 6,2 % sur un an contre + 11,2 % en 2007. Le crédit à la consommation des ménages, principalement destiné à l'achat d'automobiles, est resté mal orienté toute l'année, le nombre d'immatriculations de voitures neuves est en diminution (-1,8 % sur un an). Le secteur du commerce a enfin été sensible, en fin d'année, au mouvement contre les prix du carburant, qui a fortement perturbé l'activité.

Recettes d'octroi de mer (milliers d'€)



Source : Douanes - Données trimestrielles et données corrigées des variations saisonnières

En 2008, l'équipement commercial, poursuit sa structuration en Guyane, la surface commerciale a augmenté de 6 978 m² (+ 9 %). Après l'ouverture en 2005 du premier hypermarché ("Cora") du département, le secteur est en attente de l'implantation d'un second hypermarché sous l'enseigne "Carrefour" et d'un ensemble commercial "WUCO" (groupe NG Kon Tia) de 6 000 m² composé d'une enseigne "Super U", une galerie marchande et un marché forain.

Ces trois pôles, adossés chacun à un grossiste (Propadis pour "Cora", Sofrigu pour "Carrefour" et NG Kon Tia), jouent déjà pour certains un rôle dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par la communauté chinoise, est encore bien implantée en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux, en phase de développement se répartissent principalement autour d'enseignes ("8 à huit" et "Proxi" pour "Carrefour", "Ecodis" pour "Cora").

Le secteur se caractérise par une dichotomie de plus en plus présente entre les commerces de centre ville et ceux émergeant difficilement en périphérie. En centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte (accès rudimentaires ou

informels depuis les axes principaux). En périphérie l'absence de foncier disponible, limite l'aménagement de zones concertées.

2.2 LA STRUCTURATION DU SECTEUR COMMERCIAL

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m², établi par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), recense la mise en exploitation de 2 nouveaux magasins (1 spécialisé dans le mobilier, 1 spécialisé dans le matériel de bureau et l'informatique) pour l'année 2008. En revanche, 1 magasin a fermé ses portes (spécialisé dans le textile). Depuis 2002, la Guyane compte seulement 5 grandes surfaces supplémentaires à dominante alimentaire et 4 grandes surfaces supplémentaires dans le secteur du commerce spécialisé.

Evolution de l'équipement commercial de plus de 300 m²

	1998	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07
Total commerces à dominante alimentaire	24	28	28	0,0%
Hypermarché		1	1	0,0%
Commerces de gros ouverts au public	2	3	3	0,0%
Supermarchés et supérettes	22	24	24	0,0%
Total commerces spécialisés	31	60	62	3,3%
Equipement de la personne	7	11	10	-9,1%
Equipement de la maison	10	15	19	26,7%
Bricolage - jardinerie	12	17	16	-5,9%
Centre - autos	1	12	11	-8,3%
Loisirs - culture - sport	1	5	6	20,0%
Galeries commerciales (GC)		3	3	0,0%
Total	55	91	93	2,2%

Source : DDCCRF

S'agissant des perspectives de nouvelles ouvertures, la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) s'est réunie en 2008 pour l'examen de 5 dossiers correspondant à 11 096 m² supplémentaires. Tous les dossiers ont fait l'objet d'une autorisation tacite. Parmi ces nouveaux projets, trois concernent la création d'ensembles commerciaux, pour une surface totale 10 504 m²:

- un centre commercial à Kourou, composé d'un supermarché, de boutiques et de commerces spécialisés (2 600 m²) ;
- une enseigne Super U, une galerie marchande et un marché forain à Cayenne (6 000 m^2) ;
 - un ensemble commercial à Cayenne (1 920 m²).

2008 marque ainsi une forte reprise de la dynamique de développement du secteur que reflétait le nombre de m² de surfaces autorisées (environ 55 800 m² de nouvelles surfaces ont été autorisés depuis 2001, dont près d'un quart cette année). En 2008, l'équipement de la personne représente 81 % des surfaces autorisées. En six ans, 36 % du total des surfaces autorisées ont concerné l'équipement de la maison, 19 % le bricolage et 18 % l'alimentaire.

			Var.
Secteur d'activité	2007	2008	08/07
Nombre de dossiers étudiés	5	5	0,0%
Nombre de dossiers autorisés	5	4	-20,0%
Surfaces autorisées :	2 782	11 096	298,8%
Alimentaire		4 502	
Equipement de la personne	302	3 402	ns
Equipement de la maison			
Bricolage et jardinerie			
Culture, loisirs et sport			
Voiture et équipement auto			
Autres	2 480	3 192	28,7%

Source : DDCCRF

2.3 LA REPARTITION SPATIALE DES GRANDES SURFACES

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m², ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 29 357 m² en début d'année 2008. Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 132 m²/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population totale au 1er janvier 2008) et de 150 m²/1 000 habitants, en ne tenant compte que de la population¹ habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît très inférieure à la moyenne métropolitaine (hors DOM) qui s'établissait à 315 m²/1 000 habitants. Elle est d'autant plus faible que la contribution des magasins de gros ouverts au public est d'environ 34 %.

Toutefois, les surfaces autorisées par la CDEC et non encore construites (13 168 m²) représentent près de 45 % de l'appareil commercial actuel. En tenant compte de ces projets, la densité guyanaise atteindrait 160 m²/1 000 habitants (sur la base de l'ensemble de la population) et 182 m²/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² au 31/12/2008

	Exploitées		Exploitées Fermées au cours de E l'année 2008		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	1	5 800	0	0	0	0	1	5 000	2	10 800
Com. de gros ouverts au public	3	8 837	0	0	0	0	0	0	3	8 837
Supermarchés >1 000 m ²	3	4 639	0	0	0	0	3	5 756	6	10 395
Supermarchés <1 000 m²	8	5 546	0	0	1	730	4	2 412	13	8 688
Supérettes	13	4 535	0	0	0	0	0	0	13	4 535
Total	28	29 357	0	0	1	730	8	13 168	37	43 255

Source : DDCCRF

en m²

¹ Cette donnée est estimée en appliquant la structure géographique de la population dans le recensement de 1999 à l'estimation de population de l'INSEE pour l'année 2008.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2008

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	surfaces sup.
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
Ile de Cayenne	18	22 630	77,1%	191	3	6 173	243
Zone de Kourou	8	5 420	18,5%	136	0	0	136
Zone de Saint-Laurent	2	1 307	4,5%	36	0	0	36
Total	28	29 357		160	3	6 173	183

Source : DDCCRF et INSEE

L'Ile de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria. La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Dans l'ouest la situation reste stable. La répartition géographique des surfaces commerciales à dominante alimentaire permet d'observer qu'en dépit de l'ouverture d'un supermarché de près de 1 000 m², on observe toujours un déficit en surfaces commerciales à dominante alimentaire particulièrement marqué à Saint-Laurent-du-Maroni, où la densité est d'environ 38 m²/1 000 habitants. A l'inverse, l'Ile de Cayenne bénéficie d'un tissu commercial plus dense depuis l'ouverture le 19 avril 2005 du premier hypermarché du département. En tenant compte des projets autorisés, sa densité (257 m²/1 000 habitants) devrait approcher les références de métropole. La zone de Kourou, enfin, reste dans une situation intermédiaire, avec une densité de 144 m²/1 000 habitants.

La superficie de vente des grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, jardinerie, loisirs, culture, sport, commerce automobile et galeries commerciales) de plus de 300 m² s'élève à 56 924 m² fin 2008. Ce secteur commercial (hors galeries commerciales) représente une densité de 405 m²/1 000 habitants soit 39 % de la densité métropolitaine (1 045 m²/1 000 habitants). Hors commerce automobile¹, il ne représente plus qu'une densité moyenne de 222 m²/1 000 habitants et 256 m²/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît nettement inférieure à la moyenne métropolitaine²(hors DOM) qui s'établissait à environ 956 m²/1 000 habitants.

Répartition des surfaces non alimentaires de plus de 300 m² au 31/12/2008

	Exp	oloitées	Fermées au cours de l'année 2008		Extensions en Cré cours			Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	
Equipement de la personne	10	5 649	1	637	0	0	2	1 341	12	6 990	
Equipement de la maison	18	19 931	1	2 941	0	0	5	13 168	23	33 099	
Bricolage, jardinerie	16	18 950	0	0	1	1 510	1	1 920	18	22 380	
Loisirs, culture, sport	6	3 122	0	0	0	0	0	0	6	3 122	
Automobiles et activités liées	12	6 445	0	0	0	0	0	0	12	6 445	
Galeries commerciales	3	2 827	0	0	2	3 070	2	1 828	7	7 725	
Total	65	56 924	2	3 578	3	4 580	10	18 257	78	79 761	

Source : DDCCRF

¹ Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité.

² Population légale 2006

Cet écart est particulièrement sensible dans l'équipement de la personne (139 m²/1 000 habitants en métropole contre 29 m²/1 000 habitants en Guyane), le bricolage – jardinerie (172 m² contre 94 m² en Guyane), les loisirs – culture – sport (33 m² contre 15 m² en Guyane) et l'équipement de la maison (74 m² contre 252 m² en Guyane). Les projets autorisés de création ou d'extension de surfaces, mais non encore réalisés, permettront de porter la densité globale à 275 m²/1 000 habitants.

Répartition par types des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2008

	Surfaces existantes			Surfaces sup.		Dens. Avec	
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	surfaces sup.
Grandes surfaces spécialisées							
Equipement de la personne	10	5 649	11,4%	29	2	1 341	36
Equipement de la maison	18	14 326	28,8%	74	2	6 989	110
Bricolage, jardinerie	16	18 240	36,7%	94	1	1 510	102
Loisirs, culture, sport	6	2 822	5,7%	15	1	395	17
Automobiles et activités liées	12	6 445	13,0%	33	0	0	33
Galeries commerciales (GC)	3	2 235	4,5%	11	0	0	11
Total (hors automobile)	53	43 272		222	6	10 235	275
Total général	65	49 717		256	6	10 235	308

Source : DDCCRF et INSEE

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'Ile de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 432 m²/1 000 habitants et une prévision de 495 m²/1 000 habitants une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est nettement moins favorable dans les zones de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 31/12/2008

		existante	Surfaces sup.		Dens. Avec		
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	surfaces sup.
Grandes surfaces spécialisées							
Ile de Cayenne	53	51 263	90,1%	432	2	7 500	495
Zone de Kourou	5	3 301	5,8%	83	0	0	83
Zone de Saint-Laurent	4	2 360	4,1%	66	4	2 735	142
Total (hors GC)	62	56 924		293	6	10 235	345

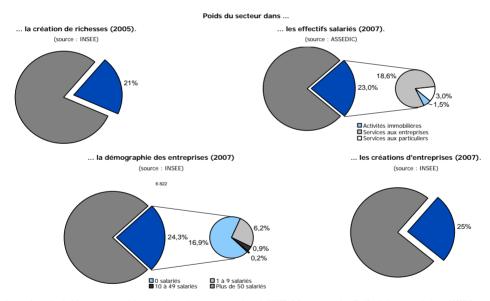
Source : DDCCRF et INSEE

Section 12 Les services marchands

1. Quelques données structurelles

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la prochaine partie, le chapitre IV traitant intégralement des activités financières.

En 2005, la branche des services marchands représentait 21 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en termes de création de richesses au sein de l'économie marchande. Les services aux entreprises, tels que définis ci-dessus, pèsent environ 46 % dans la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands, tandis que la part des activités immobilières atteint environ 47 %, le solde concerne les services aux particuliers hors hôtellerie et restaurants.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exlus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 23 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 25 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 24,3 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

en nombre ou millions d'€

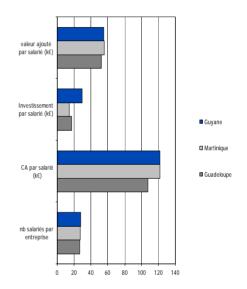
	Entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Résultat d'exploitation
Activités immobilières	9	185	70,3	44,9	54,1	10,8
Services aux particuliers	26	564	43,1	20,5	5,3	0,9
Services aux entreprises	53	1 690	184,2	69,2	12,3	6,4
dont Conseils et assistance	32	611	128,8	39,0		7,8
dont Services opérationnels	21	1 079	55,4	30,2	1,7	-1,4
Total	88	2 439	297,6	134,6	71,7	18,1

Source : INSEE - EAE services 2006

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur des services, portant sur l'exercice 2006, compte pour la Guyane 88 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 297,6 millions d'€ et employant 2 439 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 134,6 millions d'€, soit 28 % de la valeur ajoutée totale du champ ICS¹.

Le secteur des services est le plus gros investisseur avec les deux tiers de l'investissement réalisé par les entreprises du champ ICS, les services immobiliers et les services aux entreprises sont les plus gros contributeurs. Ces entreprises sont également les plus grandes (28 salariés en moyenne), elles concentrent un quart de l'emploi et un cinquième du résultat d'exploitation.

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises du secteur des services guyanais ont des effectifs équivalents à ceux de leurs consoeurs des Antilles (27 en Guadeloupe, 28 à la Martinique). En outre, elles génèrent un chiffre d'affaires par salarié équivalent à celui de la Martinique (122 k€ par salarié) mais plus élevé qu'en Guadeloupe (108 k€), et dégage une valeur ajoutée par salarié proche de celle des Antilles (55 k€ contre 52 k€ en Guadeloupe et 56 k€ à la Martinique).



2. Les nouvelles technologies en Guyane

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu important de cohésion territoriale en raison du rôle qu'elles jouent pour le désenclavement, la diminution des coûts et des contraintes d'éloignement. La mise en œuvre d'applications dans des domaines de la santé et l'éducation répond, d'autre part, à des contraintes fortes des populations isolées du département. Elles dépendent de la mise en place d'un réseau moderne de télécommunications.

Lors de Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT), le gouvernement a progressivement étendu le pouvoir des collectivités territoriales dans ce domaine en leur reconnaissant le droit d'exercer des fonctions d'opérateurs et de jouer ainsi un

¹ En Guyane, le champs ICS (Industrie, Commerce et Services), comprend 521 entreprises qui représente 482 millions d'€ de valeur ajoutée en 2006.

rôle d'aménageur numérique du territoire. Dans ce cadre de délégation de service public, la Région met en œuvre un projet de « Territoire Numérique » appelé « Guyane Numérique » et un programme, le PRAI (Programme Régional d'Actions Innovatrices), « Communautés Guyanaises en réseau ». Fin 2006, le groupement « Guyane Numérique » composé de l'opérateur Mediasery et l'intégrateur Sogetrel, a été sélectionné comme délégataires de service public pour la mise en œuvre du projet « Territoire numérique » de la Région. Les objectifs stratégiques sont :

- l'accès au haut débit et au meilleur prix pour l'ensemble de la population et des entreprises,
- faciliter le développement de l'offre des opérateurs et rechercher les conditions d'une péréguation régionale, au moyen d'un tarif de base unique.

Il consiste en une large infrastructure radio (20 bonds faisceaux hertziens, 17 stations satellites et des bornes WiFi pour les sites isolés) et sera complété par un réseau optique (20 km de fibres pour desservir les zones d'activité de Cayenne et Kourou) lui même connecté à un réseau RTE (Réseau de Transport d'Electricité) de 85 km. L'ensemble sera raccordé au réseau Internet du câble sous-marin (América 2). Le budget de 17,5 millions d'€, est financé à 72 % par des fonds publics¹ avec une durée de concession de 20 ans. L'objectif de la Région est de permettre un accès haut débit, au même prix entre les communes du littoral et celles de l'intérieur. Le PRAI s'est achevé en 2008, et était doté d'un budget de 4,25 millions d'€ financés à 75 % par le FEDER et à 25 % par la Région. Quatre domaines étaient couverts (e-économie, e-administration, e-culture et e-éducation) soutenus par les acteurs locaux (Guyane Technopole, Région et Musée des Cultures Guyanaises). Les actions entamées seront poursuivies dans le cadre d'un volet des programmes opérationnels («Animer le territoire en utilisant les TIC »).

2.1 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Avec près de 55 000 lignes, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est estimé à 47 % de la population de plus de 18 ans, contre 83 % pour la France entière. Les opérateurs sont France Telecom / Orange et Outremer Telecom². Ce dernier a remporté en 2004, l'appel d'offres permettant d'équiper les communes de l'intérieur de la Guyane : Papaïchton, Maripa-Soula, Grand-Santi, Antécume-Pata et Trois-Sauts. Les communes de Grand Santi et Papaïchton ont été les premières communes raccordée fin 2008, permettant aux usagers de téléphoner. Le déploiement du réseau dans les autres communes est très attendu par les professionnels et les administrations³.

La montée en puissance des opérateurs de téléphonie mobile, alternatifs à l'opérateur historique Orange Caraïbes, date de l'année 2004. En complément d'Outremer Telecom, on trouve l'opérateur jamaïcain Digicel qui a racheté Bouygues Telecom Caraïbes pour 155 millions d'€ en 2006. Cet opérateur s'est fixé comme objectif d'atteindre 30 % de parts de marché de la téléphonie mobile. Ces trois opérateurs ont une obligation de couverture minimum de 80 % de la population, pour les mobiles de 2ème génération. En juin 2008, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Eléctroniques et des Postes) a autorisé, la société Guyane Téléphone Mobile à intervenir sur le marché de la téléphonie mobile de 2^{ème} génération, avec

¹ Le projet est inscrit dans les programmes opérationnels et au CPER 2007-2013.

² Outremer Telecom est entré en bourse en mars 2007.

³ La commune de Maripasoula a été fortement pénalisée en août 2008, par une panne de la liaison satellitaire (France Télécom), due à une coupure d'électricité.

une obligation de couverture minimum de 90 % de la population en 2013. L'ARCEP a également procédé à l'attribution des licences d'opérateurs mobiles 3G (norme UMTS dans la bande de 2,1 GHZ). Orange Caraïbes et Outremer Télécom sont les deux opérateurs qui ont été retenus pour la Guyane. Ils devront déployer un réseau qui couvrira au minimum 70 % de la population d'ici 2013. Ce déploiement permettra aux utilisateurs d'accéder à de nouveaux services, plus évolués en termes de débit comme en métropole.

2.2 L'ACCES A INTERNET

Les taux de connexion de la population à Internet restent inférieurs à ceux observés en métropole, en raison notamment des niveaux inférieurs de revenus. Avec environ 35 000 abonnés à Internet (dont 22 000 au haut débit), le taux de connexion de la population de plus de 18 ans ressort à environ 30 % contre plus de 50 % pour la France entière, où le haut débit progresse à un rythme élevé depuis trois ans grâce à l'utilisation de l'ADSL. Si en France, 91 % des abonnés Internet sont connectés via une liaison haut débit, ce ratio n'atteint que 63 % en Guyane. Les opérateurs se partagent le marché de l'Internet haut débit suivant les technologies de connexion : - Orange, Only et Mediaserv (filiale du groupe LORET) pour l'ADSL, - Orange, Arias et Médiaserv pour Wimax¹, - Guyacom et Numévia pour le satellite. L'opérateur Mediaserv a lancé de nouvelles offres commerciales en Guyane, en mai 2008, avec comme objectif d'atteindre 30 % de part de marché. La société prévoit d'installer 14 NRA (Nœuds de Raccordements des Abonnés), en Guyane.

Cependant, le transport des données est principalement assuré via le câble sous marin océanique Americas 2² dont les capacités limitées entraînent actuellement un taux élevé de contention. Depuis le dernier semestre 2006, les nouveaux câbles Global Caribbean Network (GCN) et Medium Caribbean Network (MCN) relient la Guadeloupe et la Martinique au reste du monde. Le projet de mise en place d'un nouveau câble, beaucoup plus puissant, permettant de relier le département à ce nouveau réseau et sécurisant ainsi les liaisons tout en offrant une opportunité de baisse des coûts pour le consommateur, demeure en attente de financements.

2.3 LES APPLICATIONS DES NTIC EN GUYANE

2.3.1 La télémédecine

La télémédecine consiste à faciliter – sinon permettre – la pratique à distance de la médecine grâce aux techniques modernes de télécommunications et de traitement d'informations numériques de tous types. La téléconsultation est l'une des premières applications qui a été développée en 2001, suivant la convention signée entre le Centre hospitalier de Cayenne et le CNES. Depuis d'autres applications ont été mises en œuvre, comme la télé-épidémiologie qui recueille les statistiques des centres et postes de santé et le recueil syndromique en relation avec la DSDS (Direction de la Santé et du Développement social) et l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire). Elle permet également de déclencher des alertes épidémiologiques. Une passerelle a été installée afin de permettre à tous les postes et centres de santé de recevoir automatiquement, via leur messagerie du réseau de télémédecine, les résultats biologiques en hématologie, biochimie et parasitologie. Le déploiement de la

-

¹ La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s).

² Le câble a connu une nouvelle avarie près de la Martinique, le 25 décembre 2008 entraînant une interruption de quelques semaines de l'accès à Internet, en Guyane.

télémédecine en Guyane, a été qualifié d'exemplaire par un rapport des conseillers généraux des établissements de santé, paru en novembre 2008.

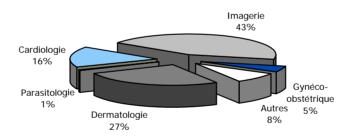
Nombre de dossiers envoyés

Nombre de dossiers envoyés 434	262	381

Source: SAMU 973 - Unité médicale de télémédecine

Près de 16 sites dispersés sur le territoire de la Guyane utilisent la téléconsultation, dont 11 sites isolés des communes du fleuve ou de l'intérieur. Ils sont dotés d'une valise de télémédecine, mise au point par le MEDES¹. La valise comprend un micro-ordinateur portable, un appareil photo numérique, un ECG (électrocardiogramme) numérique et un microscope. Des diagnostics dans six domaines sont possibles : l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'hématologie, la dermatologie, la parasitologie et la cardiologie. Cet outil de diagnostic a permis en 9 ans de réaliser 2 231 expertises permettant une prise en charge appropriée (traitement sur place ou evasan). En 2008, le nombre de dossiers télétransmis (381) a retrouvé un rythme proche des années 2004 et 2005 en raison notamment de la résolution de nombreux problèmes de télécommunications, grâce à l'équipement en nouvelles antennes satellites et à un changement d'opérateur. Le nombre de dossiers s'est également orienté à la hausse en raison d'efforts faits dans le domaine de la formation et du suivi des sites.

Interventions en 2008 par spécialité



Source: SAMU 973 - Unité médicale de télémédecine

Les spécialités les plus demandées sont l'imagerie (167 dossiers), pour des scanners cérébraux notamment, la dermatologie (181 dossiers) et la cardiologie (61 dossiers). La mise en place de tests de diagnostique rapide, explique le faible niveau de dossiers de parasitologie. Plusieurs projets sont prévus en 2009 : - ARTEMEG (Association pour un Réseau de TEléMEdecine en Guyane), qui prévoit l'intégration des médecins libéraux et spécialistes (dermatologie et cardiologie) ;

- ARTIS (Advanced Robotized Teleechigraph Integrated System), qui prévoit la validation d'une solution de télé-échographie en temps réel, via un satellite (projet co-financé par l'ESA et le CNES ;

¹ Le MEDES est un Groupement d'intérêt économique (GIE) constitué par le CNES, le CHU de Toulouse, les universités de Toulouse III, Tours, Lyon I, Clermont-Ferrand I, Saint Etienne et Bordeaux II.

- le développement de la télé-obstétrique.

2.3.2 L'information géographique

Sur un territoire de 84 000 km², la mise en place d'un système d'information géographique est un passage obligé pour permettre un aménagement durable. Les collectivités doivent faire face à de nombreuses problématiques, comme l'aménagement du tissu urbain, souvent déstructuré et en évolution rapide, seulement 6 % du territoire étant cadastré. Cependant, la collecte de données reste limitée : - la canopée sur la majeure partie du territoire limite l'acquisition au sol, - la couverture nuageuse perturbe l'acquisition d'images satellites. L'absence de repères géodésiques ne permet pas de connaître précisément les mesures d'altitude. Le réseau hydrographique est complexe et une grande partie du paysage naturel n'est pas structurée. L'instabilité du littoral, se traduit par une transformation permanente du contour des plages et de la mangrove.

Le développement de partenariats et la mutualisation des moyens sont incontournables pour permettre une meilleure diffusion et utilisation de ces applications. Une entreprise, SIAGE (Société d'Imagerie, d'Aménagement et de Géodésie) a développé un système de cartographie de la Guyane par ortho-photoplan¹ qui couvre toutes les zones urbaines de Guyane depuis 2006. La mise à jour des données s'effectue tous les deux ans, la précision au sol étant de 10 cm. Cette application innovante de nouvelles technologies a permis d'équiper plus de la moitié des communes de Guyane.

2.4 L'ECONOMIE DE L'INNOVATION

Guichet de l'innovation dans le département, **Guyane Technopole** est le fruit d'un partenariat entre les chambres consulaires, le MEDEF, le CNES, la Région et différents instituts de recherche locaux (CIRAD², Institut Pasteur, IRD, Pôle Universitaire de Guyane...). Ses missions consistent à identifier le potentiel (humain et en ressources naturelles) du département et établir un répertoire des connaissances et des compétences afin de mieux les exploiter en créant de la valeur. Il comprend 3 pôles :

- le pôle Bioressources est un pôle d'excellence régional qui vise la valorisation des ressources naturelles via la réalisation de projets dans les secteurs de l'industrie cosmétique ou de la parfumerie;
- le Projet de Développement de l'Innovation en Guyane (PRODIGE) a vu sa labellisation confirmée en juin 2007. Il vise à développer des outils spécifiques pour répondre à trois problématiques du département : "corrosion et dégradation des matériaux en milieu tropical", "réseaux satellitaires et traitement du signal à distance", "production d'énergie et réseau". En 2008, une collaboration a été amorcée avec le pôle Aérospace Valley, avec l'organisation de rencontres et de travaux sur les énergies renouvelables;
- le pôle Santé Tropicale a été labellisé en juillet 2007. Centré sur la médecine d'urgence, la prévision et la lutte épidémiologique, ce pôle de compétitivité est adossé à Lyonbiopôle, pôle de compétitivité mondial lui-même labellisé en juillet 2005 et focalisé sur les maladies infectieuses humaines et animales.

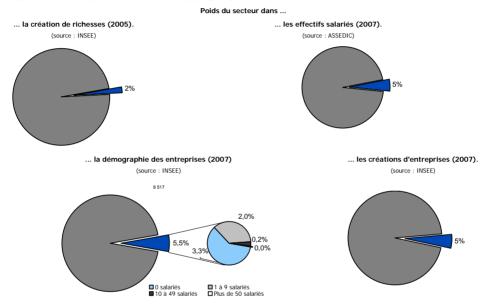
¹ A partir de prises de vue aériennes, site internet www.siage-guyane.fr

 $^{^2}$ CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, IRD : Institut de Recherche et de Développement.

Section 13 Le tourisme

1. Le secteur du tourisme dans l'économie guyanaise

En 2005, l'hôtellerie et la restauration représentaient 2 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane. L'hôtellerie et la restauration se placent ainsi toujours derrière le primaire en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont extus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie $5\,\%$ des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de $5\,\%$ aux créations pures d'entreprises et rassemble $5,5\,\%$ du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (62 %).

2. Panorama du secteur touristique

2.1 L'ACTIVITE TOURISTIOUE

Le nombre de voyageurs enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières a augmenté de 11,1 % en 2008. Cette évolution résulte d'un accroissement des entrées par voie aérienne (+ 7,0 %) mais surtout par la hausse du nombre de voyageurs entrés

par voies terrestre et maritime (+ 42,4 % par rapport à 2007). Les ressortissants français ou membres de l'UE composent l'essentiel des voyageurs entrés (71,6 % en 2008).

Nombre de voyageurs entrés

	2002	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07
Voie aérienne (1)	193 646	171 966	192 112	205 624	7,0%
Voies maritime et terrestre	15 940	11 204	24 941	35 521	42,4%
Total	209 586	183 170	217 053	241 145	11,1%
Français + UE	157 196	158 712	171 293	172 641	0,8%
Etrangers	23 469	21 262	22 856	23 009	0,7%
Non ventilés	28 921	3 196	22 904	45 495	98,6%
Total	209 586	183 170	217 053	241 145	11,1%

Source : Direction départementale de la Police aux frontières

(1) Trafic commercial et non commercial

La dernière « Enquête Flux touristiques »¹, réalisée en 2007, indique que sur 193 700 passagers, 113 400 étaient des touristes qui ont séjourné en Guyane, ce qui représente une forte augmentation en proportion : lors de la dernière enquête réalisée entre 2004 et 2005, il y avait eu 196 500 passagers mais seulement 95 000 touristes. En majorité ces voyageurs viennent dans le cadre de leur activité professionnelle (45,5 %)², d'un séjour de détente (22 %) ou d'une visite familiale (16 %). Ils proviennent principalement de métropole (57 %) ou des Antilles (34 %), sont jeunes (36 ans en moyenne), et majoritairement employés, policiers ou militaires (un tiers le sont). Ils séjournent préférentiellement en famille (les deux tiers des nuitées) et à l'hôtel (28 % des nuitées). Ce mode de logement est essentiellement choisi par la clientèle d'affaires. Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, reste minoritaire et constitue un axe privilégié de développement.

Fréquentation des sites touristiques

	2006	2007	2008	Var. 08/07
CSG	22 502	26 034	32 500	24,8%
Invités lancements Ariane	7 626	14 244	9 570	-32,8%
Musée de l'espace du CNES	16 067	19 198	16 700	-13,0%
Camp de la transportation	9 253	8 922	9 575	7,3%
Musée départemental	5 786	5 074	6 902	36,0%
lles du salut*	50 390	46 671	49 357	5,8%
Musée des cultures guyanaises	11 207	9 127	7 500	-17,8%
Parc animalier de Macouria**	8 524	nd	15 000	
Total (Hors Parc animalier)	131 355	129 270	132 104	2,2%

^{*} Données du CSG incluant les croisiéristes

Sources : CSG, Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane s'inscrit en légère hausse en 2008. Les îles du Salut restent le site le plus visité avec plus d'un tiers des visiteurs suivi du

-

^{**} Le Parc a été fermé pour travaux du 05/09/07 au 10/10/08

¹ INSEE, CTG.

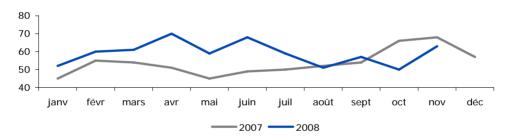
² Dont 9 % pour le spatial.

CSG (+ 25 %). L'offre touristique s'est étoffée en 2008, avec la réalisation de plusieurs projets. Après plus d'un an de fermeture et près de 1,3 millions d'€ de travaux financés à 70 % par l'Etat, le Parc animalier de Montsinnéry-Macouria a rouvert ses portes le 10 octobre 2008. Rebaptisé pour l'occasion « le Zoo de Guyane », il espère accueillir entre 30 000 et 40 000 visiteurs par an (15 000 visites ont été comptabilisées au dernier trimestre 2008). Le premier musée de la tradition amérindienne a ouvert ses portes le 3 mars 2009. Le projet, lancé il y a huit ans a été réalisé grâce aux subventions du CNES et de la mairie de Kourou, mais aussi grâce aux dons d'entreprises et de particuliers. Il est composé de trois carbets représentant les trois habitats traditionnels des communautés amérindiennes et met en avant les différents modes de vie et coutumes de ces populations. Le Golf des Trois Collines a ouvert ses portes le 4 octobre 2008. Réalisé et financé par un guyanais il propose un parcours de 9 trous s'étendant sur plus de 36 hectares. Enfin la SNC Activ qui exploite la liaison entre Kourou et l'Île Royale a fait construire un nouveau catamaran d'une capacité de 98 places afin de renforcer son offre.

2.2 L'ACTIVITE HOTELIERE

L'année 2008 a été marquée par une hausse très significative du taux d'occupation des hôtels au premier semestre avec des pics de 70 % en avril et de 68 % en juin. Néanmoins, la fréquentation baisse à partir de juillet pour se retrouver en dessous de la fréquentation de l'année 2007 à partir d'août.

Evolution du taux d'occupation moyen des hotels



Source : INSEE - Enquête de fréquentation hôtelière

L'indicateur d'activité obtenu à partir des enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEDOM¹ confirme la détérioration du second semestre 2008. Elle s'explique à la fois par la baisse du pouvoir d'achat ainsi que par les blocages routiers de fin d'année. Une amélioration a toutefois été observée début 2009 pendant la période du carnaval.

La hausse de la fréquentation hôtelière (+ 3,8 points) a plus impacté les établissements de moins de trois étoiles (+ 7,7 points) que ceux des catégories supérieures (+ 2,5 points). La part des nuitées étrangères a baissé (- 2,5 points). La part de la clientèle d'affaire continue sa progression (+ 2 points) et s'est, pour la seconde année consécutive, fortement accrue dans les hôtels de moins de trois étoiles (+ 11,1 points). Enfin, pour l'année 2008, l'indice des prix des services d'hébergement est resté contenu (+ 1,5 % par rapport à 2007). L'indice des prix des services de restauration s'accroît de 3,8 %.

¹ L'enquête de conjoncture est réalisée chaque trimestre auprès d'une vingtaine établissements (hôtels, restaurants, agences de voyage et agences de location de voiture).

Fréquentation hôtelière en 2008

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Taux d'occupation moyen	55,3%	58,0%	57,5%
Part des nuitées étrangères	15,7%	11,3%	12,1%
Pourcentage de clientèle d'affaires	78,0%	75,0%	76,0%

Source : INSEE - Enquête Fréquentation hôtelière

2.3 L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis 1993, l'offre demeurant stable autour de 1 300 chambres. Deux hôtels n'ouvrent leurs portes que ponctuellement dans l'année.

Répartition géographique des hôtels au 01/01/09

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
lle de Cayenne	6	6	12
Kourou-Sinnamary	3	4	7
FLEUVES	5	2	7
Total	14	12	26

Source : INSEE

Les communes de l'Île de Cayenne concentrent 46 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 27 % des hôtels. Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 46 % du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'Île de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary. L'offre d'hébergement est complétée par des séjours chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations. Les séjours chez l'habitant se multiplient dans le département. On compte ainsi 40 gîtes ruraux ou chambres d'hôtes, ainsi que 17 auberges ou gîtes de groupes.

2.4 LA PROMOTION DE LA DESTINATION ET LE SOUTIEN AU SECTEUR

2.4.1 La promotion de la destination

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination de la Guyane en métropole, dans les autres DOM et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole. L'objectif du CTG est d'atteindre les 150 000¹ touristes à l'horizon 2010, et d'atteindre 35 % de séjours organisés (contre seulement 9 % aujourd'hui) alors que le marché potentiel² est estimé à 269 000 visiteurs métropolitains par an.

^{1 35 %} affaires, 20 % affinitaires et 45 % détentes.

²Etude sur l'image des DOM et les déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains (ODIT France, 2005).

En 2008, le CTG a poursuivi ses actions en direction du marché européen (métropole, Belgique, Suisse) et du marché régional (Antilles, Brésil). Une convention tripartite a été signée avec le Secrétariat au tourisme de l'Amapá et la Suriname Tourism Foundation, afin de mettre en place un produit touristique combiné « Amazone ». Ce projet prend la forme d'un package de 12 jours permettant de visiter les trois destinations. Par ailleurs, 8 voyages de presse et 4 éductours ont été programmés en 2008. Les formations en partenariat avec les tours opérateurs¹ se sont poursuivies.

Instrument original de promotion de la Guyane, la deuxième édition de la course en avirons «Bouvet Rames-Guyane » a été lancée le 8 mars 2009. Une trentaine de concurrents s'affrontent au départ de Saint Louis du Sénégal pour une arrivée à Cayenne en avril.

2.4.2 Le soutien au secteur

Au début de l'année 2007, le Conseil Economique et Social (CES) a présenté le rapport, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français ». Il indique, à propos de la Guyane, que malgré la première campagne de promotion achevée, « aucun produit touristique correspondant à l'image proposée ne peut être offert actuellement ». Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement au regard de ses atouts climatiques, de son potentiel écologique et de son patrimoine culturel et scientifique. 16 millions d'€ de fonds publics ont donc été programmés pour soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques.

Afin d'améliorer et de mieux structurer l'offre, différentes formations axées sur le tourisme ont été mises en place tel le CAP Agent de Développement et d'Accompagnement Local, option tourisme ou encore le Certificat Tourisme en milieu amazonien formation qui délivre un diplôme national de niveau bac + 2. Une filière BTS spécialisation tourisme devrait aussi ouvrir ses portes au lycée G. Monnerville à Kourou en 2009. Le CTG a mis en place une formation diplômante destinée aux guides évoluant dans la forêt amazonienne afin d'encadrer la découverte des spécificités de ce milieu.

La deuxième année de l'opération de communication intitulée « **Où vivre une expérience unique**? » s'est achevée en 2008. Cette campagne, subventionnée à hauteur de 600 000 € par an, a mis l'accent sur le produit touristique proposé en Guyane conformément aux atouts identifiés par l'étude d'ODIT France : diversité de la population, culture et mode de vie, richesse de la nature et aventure spatiale. C'est en partie grâce à la mise en valeur de son patrimoine écologique que la Guyane peut devenir un pôle d'attraction touristique. D'après l'enquête « Tourisme et développement durable » réalisée par ODIT en 2008, il ressort que la Guyane doit s'appuyer sur la promotion d'un tourisme d'aventure, plus que sur un tourisme balnéaire réservé aux Antilles ou sportif plus propice pour la Réunion. Cet avantage comparatif reste très largement sous exploité. Le nouveau départ pris par le Parc Naturel Régional qui s'est vu doté de 3 millions d'€ pour 2008 s'inscrit dans cette perspective. De plus, le parc amazonien de Guyane prend une importance grandissante. Enfin, la réouverture de l'accès à L'Îlet de la Mère au large de Cayenne ouvre de nouvelles voies au tourisme écologique.

_

¹37 tours opérateurs programmant la destination Guyane, sont recensés soit six de plus que l'année précédente.

Section 14 Le spatial

1. L'activité du secteur

Les activités spatiales sont principalement constituées des activités opérationnelles avec Ariane 5 et des chantiers de développement des nouveaux lanceurs SOYOUZ et VEGA.

1.1 L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

L'année 2008, a permis à Arianespace de maintenir un rythme de lancement record et de confirmer sa maturité technique, avec 10 satellites géostationnaires mis en orbite et le lancement du vaisseau cargo ATV (Automated Transfer Vehicle) « Jules Verne ». D'août 2007 à août 2008, 9 Ariane 5 ont ainsi été lancées.

Arianespace a réussi à mettre sur orbite 70 tonnes de charge utile en 2008 (contre 50 tonnes en 2007) pour un total de 6 lancements depuis le port spatial de Kourou et 1 depuis le site de Baïkonour. Les lancements d'Ariane 5 ECA concernaient 10 satellites de télécommunication, soit 50 % du marché mondial des satellites commerciaux. En 2008, 70 lancements ont été effectués dans le monde, l'Europe qui totalise 6 lancements se place en quatrième rang avec 8,6 % du total des lancements contre 30 % pour la Russie, 21,4 % pour les Etats-Unis et 15,7 % pour la Chine, devant l'Inde (4,3 %) et le Japon (1,4 %).

Lancements en 2008

Dates	Lanceurs	Satellites
08/03/2008	Ariane 5 ES	Vaisseau cargo ATV
18/04/2008	Ariane 5 ECA	VINASAT1 et SATONE C2
12/06/2008	Ariane 5 ECA	TURKSAT 3A et SKYNET 5C
07/07/2008	Ariane 5 ECA	BADR6 et PROTOSTAR 1
14/08/2008	Ariane 5 ECA	SUPERBIRD 7 et AMC 21
20/12/2008	Ariane 5 ECA	HOTBIRD 9 et W2M

Source : Arianespace

L'année 2008, a vu également le lancement de l'ATV qui fait partie du programme des vols habités de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). L'ATV est un vaisseau cargo automatisé, conçu pour ravitailler la station spatiale internationale (ISS). La trajectoire que devait parcourir Ariane 5 était particulièrement longue et durait environ 2 heures 30. Le cargo a rejoint la station spatiale internationale le 3 avril, puis s'est désarrimé de la station le 5 septembre, deux semaines avant sa rentrée atmosphérique.

Le Programme européen d'accès garanti à l'espace (EGAS) couvre la période 2005-2009. D'un montant de 960 millions d'€ (dont 51,9 % est à la charge de la France), ce programme a pour objectif le renforcement de la compétitivité des lanceurs Ariane 5 en finançant une partie des coûts fixes industriels associés à la production et aux opérations de ce lanceur. En contrepartie, les différents acteurs de la filière se sont engagés à réaliser d'importants efforts de productivité. Ceux-ci ont été réalisés par le chantier de restructuration industrielle ouvert au

CSG en 2006. Fin 2008, la conférence ministérielle qui a réuni les 18 Etats de l'Agence Spatiale Européenne, a décidé de renforcer le financement des programmes spatiaux avec un montant triennal de 9,65 milliards d'€ pour la période 2011-2013 après 8 milliards pour la période 2008-2010, confirmant ainsi le rôle que souhaite tenir l'Europe spatiale. L'Allemagne privilégie les investissements dans la station spatiale internationale, alors que les priorités pour la France sont l'amélioration de la qualité des lanceurs et les programmes d'applications au service de la société (télécommunications, observation, climat, navigation).

L'ORGANISATION DU SECTEUR

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane (CISG). Il s'agit de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), du Centre national d'études spatiales (CNES), de la société Arianespace et de quatre sociétés industrielles : REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION.

L'ESA, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 18 Etats membres qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordre pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du Centre spatial guyanais (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Le CNES, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Il est opérateur et gestionnaire du CSG pour son compte propre et celui de l'ESA. Il a pour missions principales la réalisation des installations du CSG, la coordination des opérations et l'exploitation de la base de lancement et de l'ensemble de préparation des charges utiles.

Arianespace, créée en 1980, est une société anonyme de droit français dont le siège est à Evry. Dans le cadre de la restructuration en cours de la filière spatiale européenne, son rôle a été recentré sur le service de lancement et la commercialisation. Son actionnaire principal est le CNES. Le reste de l'actionnariat se compose d'une quarantaine d'industriels européens de douze pays et de onze banques.

Les **sociétés industrielles** (REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION) assurent la production et l'intégration des propulseurs à poudre du lanceur Ariane 5. EADS ST occupe dorénavant une place centrale, puisque le groupe assume la responsabilité du développement des nouveaux lanceurs ainsi que la production des versions existantes, incluant l'assemblage sur le site de lancement.

Le **CSG**, « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle du lanceur Ariane et à terme celle de Soyouz et Vega. Il s'étend désormais sur environ 600 km², après la restitution à l'Etat d'environ 250 km² de terrains situés au sud de la RN1. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...);
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 financées par l'ESA et exploitées par les sociétés industrielles citées ci-dessus ; soit notamment l'usine de propergol, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- les installations de préparation des charges utiles (EPCU S5), financées par Arianespace à hauteur de 80 % et par l'ESA pour le solde.

Les établissements ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Plus d'une trentaine d'entreprises y sont représentées.

En juin 2008, un audit de certification ISO 14001 a permis au CSG de confirmer son engagement dans la prise en compte des aspects environnementaux relatifs aux activités spatiales.

1.2 LES CHANTIERS

La mise en œuvre des lanceurs Soyouz et Vega, correspond à l'objectif de préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer tous les types de satellite en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg.

1.2.1 Le chantier Soyouz

Le programme « Soyouz en Guyane » a pour objet de lancer depuis le CSG, une version améliorée du lanceur russe Soyouz-FREGAT, dite Soyouz ST. Le chantier consiste à construire et qualifier un ensemble de lancement, dérivé de ceux existant à Baïkonour et Plessetsk et adapté aux normes françaises ainsi qu'aux spécificités du Centre Spatial Guyanais. Cette implantation, qui bénéficie de l'exceptionnelle position de la Guyane (proche de l'équateur) permettra une augmentation importante de la capacité d'emport de Soyouz qui passe ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Les lancements, en nombre de 3 par an, concerneront des satellites de télécommunication, d'aide à la navigation (Galiléo), d'observation de la terre et de sondes interplanétaires. En 2008, une des étapes principales du projet a été franchie avec la réception des travaux d'infrastructure en octobre. Le Centre de Lancement (CDL) Soyouz, les centrales de production d'énergie et de climatisation, le bâtiment d'intégration lanceur et le massif de lancement sont disponibles afin d'intégrer les équipements et le système de lancement russe.

Plus de 500 personnes, dont une majorité recrutée localement, ont travaillé sur ce chantier jusqu'à la fin du chantier d'infrastructures. En 2009, l'ensemble de lancement Soyouz sera réceptionné, avec la fin de l'intégration des équipements et des divers équipements russes nécessaires aux activités de lancement et le montage du portique mobile. Cette dernière activité nécessitera le déploiement de 150 personnels russes. Le premier lanceur devrait arriver en Guyane à mi-2009, le premier lancement étant programmé à partir de la fin d'année.

1.2.2 Le chantier Vega

Le lanceur Vega, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicules), viendra également étoffer la gamme de lanceurs. Le moteur du premier étage, le P80 a été qualifié le 4 décembre 2007. Les travaux de montage du portique mobile et les premiers essais de roulage ont été effectués. La plupart des travaux concernant les équipements mécaniques ont été réalisés. En 2009, les essais de qualification technique seront réalisés, après la réception du système de contrôle commande.

1.2.3 Le site d'accueil des stations de contrôle Galiléo

Les travaux de génie civil et de construction sont programmés, afin d'accueillir courant 2009, des antennes de suivi et de contrôle des satellites. Ces stations, opérées automatiquement depuis l'Europe, devront contrôler les 30 satellites qui composeront la constellation. LE CSG deviendra ainsi le plus important site d'antennes Galileo au monde, avec 8 à 10 antennes.

1.3 L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...). Le troisième, seul segment

véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, etc..). Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Arianespace, reste très concurrentiel en raison de l'optimisation des capacités des flottes déjà en orbite et de l'allongement de la durée de vie des satellites.

En 2008, Arianespace a maintenu sa place de première société mondiale de Services et Solutions de lancements en signant 13 contrats commerciaux (comme en 2007) sur 18 ouverts à la concurrence. Au 1^{er} janvier 2009, le carnet de commandes d'Arianespace est le plus important de cette industrie, sans compter les lancements de Galileo¹, il comprend :

- 27 satellites à lancer en orbite géostationnaire avec Ariane 5 et éventuellement Soyouz pour les plus petits,
- 8 lancements institutionnels d'Ariane 5 dont ceux destinés à lancer le véhicule cargo ATV vers la Station Spatiale Internationale,
- 7 lancements spécifiques de Soyouz.

Après un premier contrat portant sur 4 lanceurs, Arianespace et l'Agence spatiale russe ont signé, le 20 septembre 2008 le contrat d'achat de 10 nouveaux lanceurs Soyouz qui seront lancés depuis le CSG ou le Cosmodrome de Baïkonour. Concernant Ariane 5, Astrium et Arianepace ont signé, le 30 janvier 2009, un contrat pour la production de 35 nouveaux lanceurs Ariane 5 ECA, pour un montant de 4 milliards d'€, ce qui porte à 49 le nombre d'Ariane 5 en production.

Le chiffre d'affaires prévisionnel d'Arianespace devrait atteindre 950 millions² d'€ et les comptes devraient être équilibrés pour la 6ème année consécutive. Globalement la crise économique mondiale a conduit à limiter le nombre de contrats ouverts à la compétition sur le marché (18 contre 25 en 2007). La masse moyenne des satellites a également diminué, avec pour Ariane 5, un nombre limité de satellites de classe « 6 tonnes ». Le marché est cependant porté par un besoin important de renouvellement des satellites des principaux opérateurs.

2. Les incidences sur l'économie de la Guyane

Les effectifs du CSG représentent environ 1 450 personnes travaillant sur la base de manière permanente, 70 % des contrats concernant du personnel local et 30 % du personnel détaché.

Au titre des actions économiques locales, le CNES/CSG finance des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2007-2013, la contribution du CNES s'élève à 26,7 millions d' \in . La période précédente de programmation 2000-2006, avait permis de financer près de 350 projets dans tous les secteurs d'activité, dont 175 concernaient les TPE (Très Petites Entreprises), les financements s'élevaient à 26 millions d' \in , pour un total de projets de 143 millions d' \in . Le CNES/CSG mène également une politique d'aide au développement économique et culturel des communes et a renouvelé l'ensemble des conventions avec les communes pour un montant de 11 millions d' \in sur la période 2007-2013 (contre 9 millions d' \in pour la période 2000-2006). En 2008, 1,6 million d' \in de dotations ont été engagées et payées.

¹ 26 satellites opérationnels devront être lancés d'ici 2013.

² En légère hausse par rapport à 2007 (940 millions d'€).

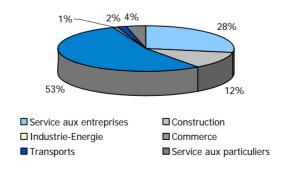
Dans le domaine scientifique, en complément des projets de télémédecine (cf. « Les nouvelles technologies ») le CNES soutient le projet de station de réception d'images satellitaires de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) à Cayenne. Cette station inaugurée en février 2006, a été financée à hauteur de 2,9 millions d'€ (75 % du total), et permet d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT afin d'observer l'environnement amazonien et caribéen. En partenariat avec le centre hospitalier de Cayenne, le CNES finance le projet PSMA (Poste de Secours Médical Avancé), outil de gestion des crises humanitaires. Il s'agit d'un conteneur, héliportable sur le site sinistré, qui met à disposition des équipes des secours une information globale sur la situation de crise et aider à la coordination des interventions. L'objectif est de faire de la Guyane un site pilote en Amérique du Sud.

L'INSEE a mené en 2007 une étude d'impact du spatial sur l'économie de la Guyane, à partir de l'analyse des comptes économiques de 2002 et 2003. Cette étude montre que la diversification de l'économie guyanaise se traduit par une baisse du poids de l'activité spatiale dans le PIB, elle représente environ 16,2 % du PIB en 2002 contre 26 % en 1994. L'activité propre du spatial (les donneurs d'ordre), influe sur l'activité générée par les sous-traitants (effets indirects), puis sur l'activité induite par l'ensemble des agents économiques (effets induits). Si le CSG (effets directs) ne pèse que 4 % du PIB (84 millions d'€ de valeur ajoutée), les effets indirects sont beaucoup plus importants à 10,3 % du PIB, les effets induits se situant à 1,9 %. Les effets en termes d'emplois sont aussi élevés, l'activité spatiale contribuant à créer, en complément des emplois directs des donneurs d'ordre, plus de 4 200 emplois induits dans les autres secteurs de l'économie.

La dernière enquête sur la sous-traitance, a été réalisée auprès de 82 établissements liés aux donneurs d'ordre du secteur spatial. Elle fait ressortir que ces établissements employaient 2 500 salariés en 2006. L'activité spatiale est concentrée sur 22 établissements réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'€. L'industrie, y compris l'énergie, est le secteur qui bénéficie le plus de l'activité spatiale (53 %), suivie des services aux entreprises (28 %) et de la construction (12 %).

Les établissements du bassin d'emploi de Kourou sont logiquement les plus dépendants de l'activité spatiale puisque celle-ci génère 59 % de leur chiffre d'affaires, alors que ceux situés dans le bassin d'emploi de Cayenne le sont nettement moins (4 %).

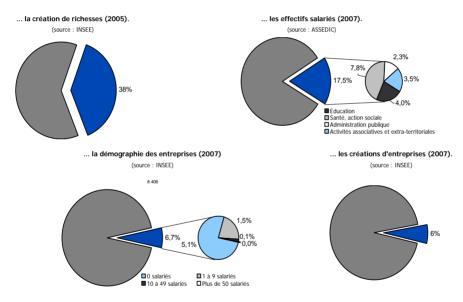




Section 15 L'éducation et la santé

1. Le secteur dans l'économie guyanaise

La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands, a un poids majeur dans l'économie guyanaise. Représentant environ 23 % de la valeur ajoutée totale¹, elle se situe juste devant les services marchands. En terme d'emplois, elle s'établit à 11,8 % du champ des ASSEDIC². Sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste marginale entre 6 % et 7 %.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exlus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

¹Le secteur des services non marchands (éducation santé, administration) représente 38 % de la valeur ajoutée totale et 17.5 % des effectifs salariés.

²Les salariés du secteur public (services non marchands) ne sont généralement pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics).

2. Panorama du secteur de l'éducation et de la santé

2.1 L'EDUCATION

A la rentrée 2008/2009, 68 936 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 40 178 dans le premier degré et 28 758 dans le second. L'enseignement public regroupait 94 % des effectifs, ce poids étant environ le même dans le premier et le second degré.

Le taux de croissance moyen du nombre d'élèves entre 1998 et 2008 est de 3,5 % sur un an, niveau proche du taux de croissance de la population, dont + 3,7 % dans l'enseignement public et + 0,7 % dans l'enseignement privé. Cette croissance est par ailleurs plus forte dans le second degré (+ 4,1 %) que dans le premier (+ 3,1 %). Il convient de relever la croissance moyenne plus forte dans les lycées publics et les établissements spécialisés.

Pour la période sous revue, la Guyane comptait 196 établissements scolaires, dont 154 dans le premier degré et 42 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevait du secteur public (183 sur 196). La part du secteur privé est donc faible, plus importante toutefois dans le second degré (12 %) que dans le premier (5 %). Pour répondre au défi de la forte croissance de la population scolaire (20 000 élèves supplémentaires d'ici 2012), l'Etat s'est engagé à participer au financement de constructions de lycées, collèges et écoles, pour un montant total de 135 millions d'€ (dont 33 millions d'€ de fonds européens).

rniceance

E #	tacti	te een	larisés

	1998/ 1999	2007/ 2008	2008/ 2009	annuelle moyenne
Enseignement 1er degré				
Préélémentaire	9 584	12 593	12 755	2,9%
Elémentaire	17 339	24 189	24 513	3,5%
	353	489	427	
Enseignement spécialisé				1,9%
Total enseignement public	27 276	37 271	37 695	3,3%
Préélémentaire	847	900	816	-0,4%
Elémentaire	1 463	1 649	1 662	1,3%
Enseignement spécialisé	0	7	5	
Total enseignement privé	2 310	2 556	2 483	0,7%
Total 1er degré	29 586	39 827	40 178	3,1%
Enseignement 2nd degré				
Collège	12 217	16 862	17 181	3,5%
Lycée	4 904	8 642	8 888	6,1%
Enseignement spécialisé	451	996	977	8,0%
Total enseignement public	17 572	26 500	27 046	4,4%
Collège	890	1 006	1 022	1,4%
Lycée	707	726	690	ns
Total enseignement privé	1 597	1 732	1 712	0,7%
Total 2nd degré	19 169	28 232	28 758	4,1%
TOTAL	48 755	68 059	68 936	3,5%

Source : Rectorat

La construction de 3 nouveaux lycées polyvalents s'est poursuivie en 2008, ils concernent les communes de Rémire-Montjoly, Mana et St-Laurent du Maroni. Les travaux de construction du lycée professionnel de Kourou ont débuté à mi-2008. L'ensemble devrait permettre d'accueillir environ 3 500 élèves supplémentaires et être opérationnel à la rentrée 2009 (2010 pour Kourou). Les travaux de construction des collèges de Régina et Camopi ont été engagés, le département prévoit de construire 8 collèges dans le cadre de la programmation 2007-2013 des financements européens et du Contrat de projet Etat–Région (CPER).

Etablissements scolaires

	1998/ 1999	2007/ 2008	2008/ 2009
Préélémentaire		41	40
Elémentaire	118	101	106
Collège	20	28	28
Lycées	8	9	9
Total enseignement public	146	179	183
Préélémentaire	0	0	0
Elémentaire	7	8	8
Collège	3	3	3
Lycées	3	2	2
Total enseignement privé	13	13	13

En complément des problèmes de capacité et de non-scolarisation¹, la pression de la démographie scolaire induit de nombreuses problématiques de coûts et de disponibilité dans le transport, le logement, les cantines et les fournitures scolaires qui sont accentuées pour les populations des fleuves ou de l'intérieur, près de 50 écoles sont en situation d'isolement. L'un des objectifs du plan Education Guyane, est de permettre à terme qu'aucun enfant ne soit éloigné de plus d'une heure de son établissement scolaire.

Le personnel enseignant a connu depuis 1998 une très forte croissance dans le public, plus particulièrement dans le second degré (+7,1 % par an). Cette évolution a permis de maintenir le nombre d'élèves par enseignant dans le public à 17,6 dans le 1er degré et à 11,6 dans le second.

Nombre d'enseignants

	1998/ 1999	2007/ 2008	2008/ 2009	Croissance annuelle movenne
Enseignants du 1er degré	1 349	2 121	nd	5,2%
Enseignants du 2nd degré	1 235	2 285	nd	7,1%
Total enseignement public	2 584	4 406	nd	6,1%

Source : Rectorat

S'agissant du niveau d'études issue, du dernier recensement, la situation guyanaise apparaît comme étant la plus défavorable. La part des sans diplôme parmi les 25-34 ans, est la

¹ L'Observatoire de la non scolarisation recense environ plus de 2 200 enfants de 6 à 16 ans non scolarisés en Guyane en 2006. En 2007, 1 000 à 1 500 élèves ne se seraient pas présentés à la rentrée, pour des problèmes de doublons d'inscription, d'éloignement ou de transport scolaire.

plus élevée (57,8 %) de toutes les régions françaises. Alors que dans toutes les régions françaises le niveau de formation des jeunes est nettement supérjeur à celui de leurs aînés, la Guyane est la seule région où la proportion des sans diplôme parmi les 25-34 ans est identique à celle des 35-64 ans.

Le taux moyen de réussite au baccalauréat est en augmentation : 75,1 % pour les séries générales (contre 87,8 % en France entière), 60,7 % pour les séries technologiques (contre 80,2 %). L'amélioration des taux de réussite demeure un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le niveau d'études : le taux de chômage atteint 46 % chez les non-diplômés en Guyane (contre 15 % en métropole), à l'inverse les Bac+2 ont un taux de chômage de 5 % (contre 10 % en métropole).

répartition des jeunes ayant quitté le système éducatif par diplôme (en %) RED ou CAD Raccalauréat

	diplôme	DEI OU CAI	ou équivalent	supérieur court	supérieur long
Guadeloupe	33,4	23,1	21,6	11,8	10,1
Martinique	26,0	25,2	22,1	13,5	13,2
Guyane	57,8	13,5	11,9	7,2	9,6
Réunion	38,3	22,3	18,4	10,0	11,0

Dinlôma du

Dinlôma du

Source : INSEE - recensement de la population 2005

(*) de 25 à 34 ans

Outre les lycées et collèges, de nombreuses infrastructures scolaires sont en cours de réalisation. Au niveau de l'enseignement supérieur, le Pôle Universitaire Guyanais (PUG) a été créé afin de regrouper sur un même site de 30 hectares, la composante guyanaise de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), il pourra accueillir à terme 2 500 étudiants. Le développement de l'effort de recherche et du PUG constitue l'un des projets du CPER. Plusieurs thèmes ont été retenus afin de fédérer le potentiel de recherche et développement des organismes de recherche et de l'UAG. Ceux-ci concernent l'écologie de la santé, la biodiversité, la dynamique du territoire et la connaissance des sociétés et civilisations du plateau des Guyanes. La construction du PUG s'est poursuivie en 2008 avec le pôle d'enseignement supérieur, sur le site de Trou Biran. L'ensemble devrait être opérationnel dés la rentrée 2009, le campus de St-Denis à Cayenne et l'IUT de Kourou seront ensuite progressivement transféré au PUG. Près de 44 millions d'€ ont été investis sur la période 2000-2006 et 30 millions d'€ le seront sur la période 2007-2013. Sur ce même site, le nouveau siège du rectorat de l'Académie de Guyane est opérationnel depuis 2008 sur une surface de 3 800 m².

Concernant la formation professionnelle, le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) a été validé. Il propose quatre finalités : la construction et la réalisation de projets professionnels, le développement des ressources humaines pour valoriser le potentiel économique local, la cohésion sociale et territoriale, le renforcement des partenariats.

2.2 LA SANTE

Concernant la démographie médicale, le nombre de médecins a connu une certaine reprise en 2007 (+ 4,3 %) alors qu'il plafonnait depuis 2004 ; en densité, le nombre de professionnels de santé du secteur libéral apparaît toujours très en retrait par rapport à l'hexagone ou aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 3 fois plus faible en Guyane qu'en France, et ne représente que la moitié de la densité des DFA. Le nombre de médecins spécialistes libéraux est même 4 fois plus faible qu'en France, 3,5 fois pour les chirurgiens dentistes, 2,9 fois pour les masseurs kinésithérapeutes et 1,5 fois pour les infirmiers. Cette dernière catégorie a cependant connu une nette amélioration en 2007, avec un effectif en hausse de 14,8 %. Pour sa part, le nombre de pharmaciens progresse rapidement en 2007 (+ 8,5 %).

La Guyane est confrontée à un besoin important de recrutement de personnels de santé, alors que comme les autres départements, de nombreux départs à la retraite sont prévus. Les besoins en spécialistes concernent notamment les pédiatres, les cardiologues, les neurologues et les biologistes.

Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année

	1990	2006	2007	Densité 2007 (1)		
				Guyane	DFA	France
Médecins généralistes	100	195	198	37	74	112
Médecins spécialistes	70	153	165	21	47	87
Total médecins	170	348	363			
Chirurgiens dentistes	35	41	41	19	34	62
Sages-femmes	39	59	70			
Infirmiers diplômés d'Etat	430	648	744	70	167	107
Masseurs kinésithérapeutes	30	64	55	23	56	80
Pharmaciens	34	82	89			
Autres professionnels		35	36			

Source : Direction de la santé et du développement social

(1) Les densités s'entendent en nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Concernant les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée, leur diminution entre 1990 et 2007 apparaît en contradiction avec la croissance de la population sur la même période (+ 88 %). Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) a ainsi diminué pour tous les types d'intervention. Les taux d'équipement en lits pour la chirurgie et la médecine sont très inférieurs à ceux observés en métropole, ceci s'explique en partie par les différences de pyramide des âges. En revanche, un écart favorable à la Guyane est constaté pour la gynécologie – obstétrique, compte tenu du fort taux de natalité dans le département. Pour faire face aux déficits de lits, une alternative existe comme l'hospitalisation à domicile. La chirurgie ambulatoire peut également être une réponse, on estime que 50 % des interventions peuvent être faites suivant ce type de chirurgie, qui ne nécessite pas que le patient passe la nuit à l'hôpital.

Après la mise aux normes européennes des blocs opératoires du Centre Hospitalier Andrée-Rosemon (CHAR) pour un montant de 3 millions d'€, le chantier d'extension du bâtiment médecine chirurgie obstétrique, a débuté. Celle-ci devrait permettre d'augmenter les capacités d'accueil de l'hôpital de 180 lits supplémentaires; l'AFD participe au financement de l'opération avec un prêt de 20 millions d'€, pour un coût total estimé à 50 millions d'€. Cette

opération est l'un des premiers volets du plan « Hopital 2012 » qui concerne également les communes de St-Laurent et Kourou. Un hôpital devrait être construit à St-Laurent du Maroni, pour faire face au doublement de la population prévu dans les 10 ans à venir, le coût de l'opération serait de 60 millions d'€, pour une augmentation de capacité de 240 lits.

L'analyse des produits et charges des établissements publics hospitaliers¹, montre que les dépenses² de fonctionnement et d'investissement atteignaient un montant de 231,63 millions d'€ en 2007, équivalent au guart des dépenses de l'Etat dans le département.

Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier

	1990	2006	2007					
Capacités hospitalières d'accueil en court séjour								
Secteur public	398	401	401					
Médecine	197	209	208					
Chirurgie	130	94	95					
Gynécologie - Obstétrique	71	98	98					
Secteur privé	197	206	175					
Médecine	75	93	78					
Chirurgie	81	83	80					
Gynécologie - Obstétrique	41	30	17					
Total	595	607	576					
Médecine	272	302	286					
Chirurgie	211	177	175					
Gynécologie - Obstétrique	112	128	115					
				France				
Taux d'équipement en lits	pour 1 00	0 habita	ants	2006				
Médecine	2,40	1,47	1,52 (*)	2,1				
Chirurgie	1,86	0,86	0,87 (*)	1,65				
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,62	0,58 (*)	0,38				

Source : Direction de la santé et du développement social

(*) ye hospitalisation à domicile

Face à l'accroissement démographique, la Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire. La pénurie de médecins généralistes ou spécialistes conduit les autorités publiques à envisager la mise en place d'une politique d'attractivité, incitative, basée sur des avantages fiscaux. La situation sanitaire, est aggravée par la présence de certaines pathologies plus accentuée que dans les autres régions françaises.

Dans un troisième rapport sur la situation guyanaise, intitulé « L'épidémie d'infection à VIH en Guyane : un problème politique » et rendu public le 17 mars 2008, le Conseil National du Sida (CNS) explique que le département connaît une situation d'épidémie généralisée selon les critères de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) puisque plus de 1 % des femmes enceintes sont infectées par le VIH. La Guyane connaît le taux de prévalence³ le plus élevé de France. Le rapport de 1996 pointait l'équipement médical et celui de 2003 s'alarmait d'une

¹ Le Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG) à St-Laurent du Maroni et le Centre Hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne.

² Source : Trésorerie Générale

³ En 2006, le taux de découverte de l'infection à VIH par million d'habitants était de 308 contre 150 en Ile-de-France.

« épidémie active et incontrôlée face à laquelle aucune réponse structurée et adaptée n'était apportée ». Dans ce rapport, le CNS estime que des progrès passeront par un plan d'actions selon trois axes :

- une action politique s'inspirant des modèles promus dans les pays qui connaissent une situation similaire et un engagement des élites guyanaises pour réduire la discrimination et la stigmatisation dont font l'objet les personnes touchées,
- un renforcement de la coordination des acteurs luttant contre le virus en Guyane et un développement de la coopération régionale,
- une amélioration de la réponse en santé publique afin de développer l'effort de prévention, un recours plus systématique aux tests de dépistage rapide, une progression de la prise en charge globale et des mesures pour faire face à la crise de la démographie médicale.

La rencontre des Coordinations régionales de la lutte contre l'infection due au VIH (COREVIH) a permis de réunir en octobre 2008, les décideurs du département et tous les professionnels travaillant sur l'épidémie, issus du secteur médical ou du milieu associatif. Deux mesures ont été confirmées : la création d'un hôpital de jour à Saint-Laurent et la mise en service à Cayenne d'un centre d'investigation clinique et épidémiologique, susceptible d'aider à mieux analyser localement les rouages de la transmission infectieuse. De plus lors de sa visite en Guyane, en mai 2008, la ministre de la Santé a proposé la mise en place d'un programme spécifique à la Guyane, pour que les associations puissent proposer des tests rapides de dépistage.

La situation concernant l'hépatite B, est également préoccupante : 5 % de la population porterait le virus dans l'ouest guyanais, entre 2 et 3 % sur l'ensemble du territoire, soit un taux dix fois supérieur à celui de l'hexagone.

Concernant le paludisme, les services de santé ont relevé une recrudescence de nouveaux foyers d'épidémie dans des zones traditionnellement épargnée comme le littoral ou qui ont été soumises à la déforestation. Avec près de 2 000 cas par an, le nombre de nouveaux cas par habitant reste élevé comparé aux pays voisins d'Amérique du Sud, même si une décrue a été constatée depuis 2005 (4 500 cas) 1.

Un observatoire des maladies infectieuses dans le bassin amazonien a été créé en janvier 2006. Le projet appelé EREMIBA (Environnement et Réémergence de Maladies Infectieuses en Bassin Amazonien) prend en compte les informations sur le milieu naturel ou urbain dans lequel l'épidémie intervient. Trois maladies ont été placées au cœur de l'étude : la dengue, le paludisme et l'ulcère de Buruli. L'objectif du projet est d'anticiper l'émergence de nouvelles épidémies en identifiant les facteurs environnementaux à risques.

¹ Au Suriname, des efforts importants ont été réalisés avec la distribution de 50 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide, dans le cadre du programme international Global Fund. Les effets se sont faits ressentir, sur les rives du Maroni.

CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière

Section 0 Remarques méthodologiques

Le chapitre IV est consacré, d'une part, à la présentation de la structure du secteur bancaire et financier du département et, d'autre part, à l'analyse financière de ce secteur. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les données observées. Pour ce qui est de la structure de cette activité (Section 1), le champ observé regroupe les banques et sociétés financières installées ou non localement et permet ainsi d'avoir une assez bonne vision des intervenants et de l'évolution de leur activité dans le département. S'agissant de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (Section 2), les données sont collectées auprès d'un échantillon regroupant les principales banques de la place (BNP-Paribas Guyane, BFC-AG, BRED-BP, FCMAG). Enfin, l'étude de la formation du PNB des banques (Section 3) est fondée exclusivement sur les trois principales banques installées localement.

Ce chapitre présente également une analyse des risques bancaires sur les entreprises à partir des données extraites du Système de Centralisation des Risques (SCR) de la Banque de France qui permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises installées dans les DOM directement auprès du SCR. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 25 000 €.

Section 1 La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être côtés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (cf. infra). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

Les principaux évènements locaux

Au cours de l'année 2008, le paysage bancaire guyanais a connu quelques évolutions :

- le Crédit Moderne Guyane, a été intégré au Crédit Moderne Antilles (par décision du CECEI du 25 mars);
- la BNPPG a ouvert une agence dans la nouvelle galerie marchande Montjoly2 à Remire-Montjoly;
- la BDAF a également ouvert une nouvelle agence dans le centre commercial Montjoly2 et un centre d'affaires pour les entreprises dans la zone de Collery, suivant le nouveau concept d'agences défini par le groupe Océor.
- la société CAFINEO a été agréée par le CECEI le 21 mai 2008 en tant que société financière en vue de proposer à la clientèle des particuliers du groupe de distribution CAFOM, des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits travaux ainsi que des moyens de paiement. La capital de la société est détenu par le Crédit Moderne Antilles Guyane (43 %), le Crédit Moderne Océan Indien (8 %) et le groupe CAFOM (49 %).

Les évènements nationaux ayant un impact local

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de facon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services

dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1^{er} août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise

financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien au PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME.

Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, à en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,
- un dispositif de médiation du crédit a été conçu; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF); en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les établissements de crédit intervenant en Guyane se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières :
- institutions financières spécialisées.

Au 31 décembre 2008, 12 établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte des dépôts et financement de l'économie). D'autres établissements, dont l'activité est suivie par l'IEDOM, interviennent à partir de la métropole et sont classés « établissements non installés localement ». La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé et non soumis à la loi bancaire, fait partie de cet ensemble. Ces établissements¹ interviennent principalement dans le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le tableau ci-dessous présente les établissements locaux selon le statut qui leur a été reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Nombre d'établissements de crédit (en fin d'année)

	2004	2005	2006	2007	2008
Etablissements de crédit locaux	10	11	12	12	12
Banques AFB (*)	3	3	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
Sociétés financières	3	4	4	4	4
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Etablissements de crédit non installés localem	7	7	7	7	7
Banques FBF	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	3	3	3	3	3
Autres	2	2	2	2	2
Total	17	18	19	19	19

(*) La Banque Postale est affiliée depuis le 1er janvier 2006 à l'AFB.

Source : IEDOM

¹ Aux côtés de la CDC, les principaux établissements de crédit qui interviennent en Guyane depuis la métropole sont la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia – Crédit local de France, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale Banque populaire (CASDEN), Natexis et la Compagnie de financement foncier.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

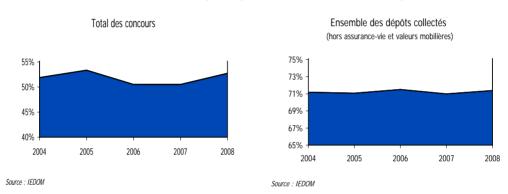
Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
			LES BANQUES	AFB			
BNP Paribas - Guyane	5,6 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	idem	BNP Paribas	3	81	321,6 M€
Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	LCL le Crédit Lyonnais	3	48	156,3 M€
Banque des Antilles françaises	30,9 M€	Parc d'activité de la Jaille Bât 5 et 6 97122 Baie-Mahault	39, rue François Arago	Financière OCEOR (groupe Caisse d'Epargne)	2	13	46,9 M€
La Banque Postale	2342,4 M€	34, Rue de la Fédération 75015 Paris	11, Rue des Lucioles ZI Collery IV 97399 Cayenne		65	110	314,3 M€
		LES BANQUES	MUTUALISTES E	T COOPERATIVE	S		
Bred - Banque Populaire	340,3 M€	18, quai de la Rapée 75012 Paris	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	Sociétaires	5	45	173,2 M€
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane	32,98 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 F. de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Caisses du Crédit Mutuel	2	21	158,8 M€
Caisse régionale de crédit agricole de la martinique	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'armes 97232 Lamentin	1, rue Léopold Héder 97300 Cayenne	Caisses locales/ Crédit agricole SA	1	6	14,9 M€
		LES INSTITUT	IONS FINANCIEI	RES SPECIALISE	S		
OSEO/Banque développement des petites et moyennes entreprises	547,4 M€	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort Cedex	Agence Française de Développement	Etat	Salariés et ag	ence de l'AFD	nd
		LES	SOCIETES FINAN	NCIERES			
Société financière des Antilles- Guyane	2,2 M€	12, Bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	5	44,2 M€
Crédit moderne Antilles-Guyane	2,4 M€	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	idem	CETELEM	1	20	84,5 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 ^e	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	2	9,8 M€
Société martiniquaise de financement (SOMAFI)	7,3 M€	ZI Les Mangles 972 LE LAMENTIN	515 ZI Collery 97300 Cayenne	General Electric Capital	1	12	83,7 M€
(JOINALI)							

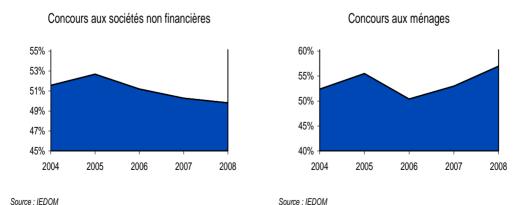
2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

Le système bancaire en Guyane se caractérise par une concentration tant pour les crédits que pour les dépôts. Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. En 2008, l'encours de crédit distribué par ces trois établissements aux agents économiques guyanais s'est élevé à 476 millions d'€, soit un taux de concentration de 52,7 % pour les crédits. Ce taux¹ a légèrement évolué de 2004 à 2008 (+ 0,9 point de part de marché pendant la période). Par catégories d'agents économiques, le taux de concentration s'est renforcé pour les concours aux ménages (+ 4,6 points) et légèrement dégradé pour les concours aux sociétés non financières (- 1,8 point).

L'encours des dépôts collectés par ces trois établissements avoisine 676,6 millions d'€, soit 71,4 % du total des dépôts contre 71,2 % en fin d'année 2004.

Part de marché des principaux établissements de la place

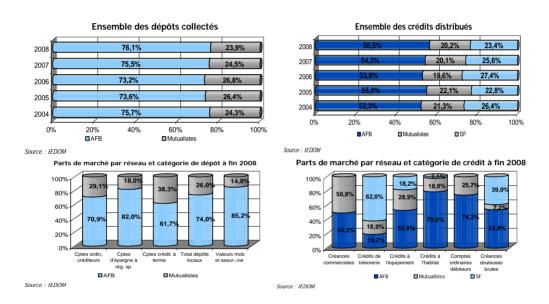




¹ A partir de fin 2006, les statistiques d'une société financière ont été intégrées, expliquant en partie la diminution de la part de marché des principaux établissements de la place entre 2005 et 2006.

2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS

A fin décembre 2008, les banques AFB dominent le marché de la collecte de dépôts (76,1 %) au détriment des banques mutualistes (23,9 %), leur part étant stable entre 2004 et 2008 (- 0,4 point). Dans le détail, les banques AFB sont particulièrement présentes sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial (82 %) et sur celui des comptes ordinaires créditeurs (70,9 %). Elles sont également mieux positionnées que les banques mutualistes sur les comptes créditeurs à terme (61,7 %) et sur les valeurs mobilières et produits d'assurance-vie (85,2%). Ce poids important des banques AFB, s'explique en partie par la bonne implantation de la Banque Postale sur le territoire.



Les quatre banques AFB sont en position dominante dans la distribution de crédits (56,5 % de parts de marché, + 2,2 points sur un an), avec un encours de 504,8 millions d'€, en hausse de 15,3 % sur un an. Elles interviennent notamment sur le segment des crédits à l'habitat (79 % du marché) en croissance sur un an (+ 2,3 points). Elles interviennent également sur le segment des comptes ordinaires débiteurs (74,3 %) et des créances commerciales (49,2 %). Elles totalisent 53,8 % des créances douteuses brutes du département.

La part de marché sur les crédits des trois banques mutualistes s'élève à 20,2 % (+ 0,1 point) pour un encours de 161,8 millions d'€ à fin 2008 (+ 11,3 % sur un an). Ces banques sont particulièrement présentes en matière de créances commerciales, avec une part de marché atteignant 50,8 %, et en matière de comptes ordinaires débiteurs (25,7 %). Elles ne totalisent qu'une faible part des créances douteuses brutes du département (7,2 %).

Avec un encours de 208,7 millions d'€ de crédits, la part de marché des trois sociétés financières est de 23,4 %. Elles distribuent essentiellement des crédits de trésorerie représentant 62 % de ce marché ainsi que des crédits d'équipement (18,2 %). Elles totalisent 39,2 % des créances douteuses brutes du département.

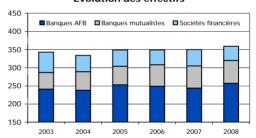
Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établis	sement au 31 décembre 2008		en milliers d'€
	Banques AFB	Banques mutualistes	Sociétés financières
Encours de dépôts	889 592	279 024	-
dont			
Comptes ordinaires créditeurs	385 779	158 244	-
Comptes d'épargne à régime spécial	270 531	59 498	-
Comptes créditeurs à terme	43 218	26 811	-
Valeurs mobilières et produits d'assurance-vie	189 419	33 014	-
Encours de crédits	504 857	180 136	208 718
dont			
Crédits de trésorerie	34 488	33 910	111 425
Crédits à l'équipement	84 124	46 035	28 945
Crédits à l'habitat	300 457	72 054	7 982

Source : IEDOM

2.5 LES EFFECTIFS

L'effectif total employé par les établissements de crédit a augmenté de 9 unités en 2008. Les effectifs des banques AFB et mutualistes enregistrent une progression de 5,3 % et 3,3 % respectivement, alors que celui des sociétés financières diminue de 13,3 %.

Evolution des effectifs



Source : IEDOM

Effectifs des établissements de crédit locaux

Effectifs du personnel (1)	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Banques AFB	238	253	249	244	257	5,3%
Banques mutualistes	51	51	59	61	63	3,3%
Sociétés financières	45	45	41	45	39	-13,3%
Total	334	349	349	350	359	2,6%

Source : IEDOM

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin décembre 2008, la Guyane compte 81 guichets bancaires permanents, soit deux unités supplémentaires par rapport en 2007. Cette progression concerne uniquement le réseau des banques AFB¹. Avec 1 guichet pour 2 735 habitants, la Guyane présente une densité bancaire proche de celle des autres DFA²

En quatre ans, le nombre de guichets bancaires a évolué à un rythme (+ 14,1 %) inférieur à celui de la population (+ 20,1 %).



Guichets bancaires

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Banques AFB	71	71	70	71	73	2,8%
Banques mutualistes ou coopératives	6	8	8	8	8	0,0%
Total	77	79	78	79	81	2,5%
Nb d'habitants par guichet bancaire	2 396	2 506	2 640	2 703	2 735	1,2%

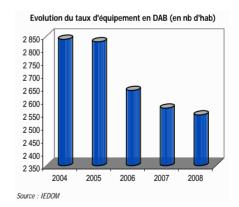
Source : IEDOM

Le parc de distributeurs et de guichets automatiques (DAB/GAB) enregistre une hausse de 4 unités pour s'établir à 87 unités à fin 2008. Près de 70 % de ces automates sont situés sur l'île de Cayenne.





¹ Y compris la Banque Postale.



164

² 1 guichet pour 2 645 habitants à la Martinique, 1 pour 2 703 habitants en Guadeloupe.

Malgré la progression du parc de DAB en 2008 (+ 4,8 %), la Guyane présente le niveau d'équipement par habitant le plus faible de l'ensemble des DOM, la densité n'atteignant qu'un DAB/GAB pour 2 546 habitants, contre un pour 1 204 à la Martinique et un pour 1 460 à la Guadeloupe.

Guichets automatiques bancaires

	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Var.</i> 08/07
Nombre de guichets automatiques	65	70	78	83	87	4,8%
Banques AFB	48	50	58	63	67	6,3%
Banques mutualistes ou coopératives	17	20	20	20	20	0,0%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 838	2 829	2 640	2 572	2 546	-1,0%

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

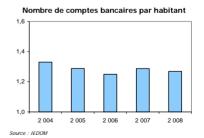
Le nombre de comptes de dépôts de la clientèle gérés par les établissements bancaires du département a enregistré une progression de 2,3 % (contre + 6,8 % en 2007) pour s'établir à 281 051 à fin 2008. Le rythme de croissance des ouvertures de comptes des banques AFB progresse de 1,2 % en glissement annuel, alors que les banques mutualistes affichent une progression plus vive (+ 8,0 %).

Comptes bancaires

					Var.
2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	08/07
245 543	255 040	257 435	274 848	281 051	2,3%
205 475	214 929	215 256	230 557	233 234	1,2%
40 068	40 111	42 179	44 291	47 817	8,0%
1,33	1,29	1,25	1,29	1,27	-1,4%
	245 543 205 475 40 068	245 543 255 040 205 475 214 929 40 068 40 111	245 543 255 040 257 435 205 475 214 929 215 256 40 068 40 111 42 179	245 543 255 040 257 435 274 848 205 475 214 929 215 256 230 557 40 068 40 111 42 179 44 291	245 543 255 040 257 435 274 848 281 051 205 475 214 929 215 256 230 557 233 234 40 068 40 111 42 179 44 291 47 817

Source : IEDOM

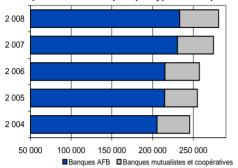
Le nombre de comptes bancaires par habitant était de 1,27 en 2008, en légère dégradation. Les comptes de dépôts à vue enregistrent la plus forte progression sur un an, à + 5,4 % en décembre 2008. Le nombre de comptes à vue par habitant (0,44), est nettement plus faible qu'à la Guadeloupe (0,90) et à la Martinique (1,09).



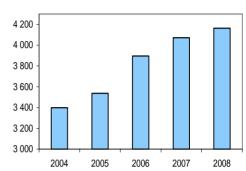
Les banques AFB recueillent la majorité des comptes de dépôts, soit 83,0 % du total, dont 89,5 % des comptes d'épargne à régime spécial avec les livrets A. La part de marché (en nombre de comptes ouverts à la clientèle) des banques mutualistes ou coopératives se situe à 17 % du total, en progression de 0,7 point. L'encours moyen des comptes de la clientèle se

situe à 4 164 euros, affichant un rythme de croissance en ralentissement par rapport à l'année dernière (+ 2,2 % contre + 4,9 %).

Répartition des comptes par type de banque



Encours moyens en milliers d'€



Source : IEDOM

Source : IEDOM

Nombre de comptes bancaires à la clientèle

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	Var. 08/07
Comptes de dépôts à vue	77 300	79 092	84 783	93 145	98 180	5,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	165 983	173 488	170 109	178 946	181 332	1,3%
Comptes créditeurs à terme	2 255	2 457	2 533	2 739	1 539	-43,8%
Bons de caisses et bons d'épargne	5	2	5	9	0	ns
Total	245 543	255 040	257 435	274 848	281 051	2,3%

Source : IEDOM

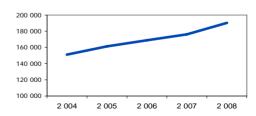
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 8 % (contre + 4,3 % en 2007).

Cette évolution résulte à la fois de la hausse des cartes de retrait (+ 8,8 %) et des cartes de paiement (+ 6,9 %).

Nombre de cartes en circulation



Source : IEDOM

Nombre de cartes bancaires en circulation

						Var.
	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	08/07
Nombre de cartes bancaires en circulation	151 116	161 253	168 858	176 114	190 287	8,0%
Cartes de retrait	99 029	101 719	103 234	104 620	113 828	8,8%
Cartes de paiement	52 087	59 534	65 624	71 494	76 459	6,9%
Banques AFB	130 922	139 957	146 633	153 463	165 718	8,0%
Banques mutualistes	20 194	21 296	22 225	22 651	24 569	8,5%

Source : IEDOM

4.2 VOLUME DE TRANSACTION DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Le montant total des retraits d'argent aux guichets automatiques des banques s'est élevé en 2008 à 342,1 millions d'€, en hausse de 10 % sur un an. Le montant moyen des retraits s'établit à 85 euros contre 82 € en 2007 (+3 % sur un an).

4.3 LES CHEOUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les chèques sont échangés soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'IEDOM sont ceux traités pour le compte du Trésor Public.

En 2008, 2,2 millions de chèques¹ ont été échangés en Guyane contre 2,3 millions en 2007 (-3,4 % sur un an). Les banques AFB représentent 49 % du total et les banques mutualistes 46 %. Le solde (5 %) provient de deux établissements : la Caisse des Dépôts et Consignations et l'IEDOM.

Avec 1,08 millions de chèques échangés, les banques AFB connaissent une diminution plus importante (-5 %) que les établissements mutualistes (- 1,6 %), avec 1,02 millions de chèques .

-

¹ Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane. Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

5. L'activité des fonds de garantie

Géré dans le cadre d'un partenariat entre OSEO Garantie et l'AFD, le fonds DOM a pour objet de faciliter l'accès des PME et TPE locales aux financements bancaires, en partageant les risques avec les établissements de crédit. Ce fonds intervient en garantie d'éventuelles défaillances inhérentes à l'activité économique des entreprises. La durée de la garantie accordée est la même que celle des concours octroyés par les établissements bancaires. Le fonds DOM de garantie est abondé par l'Etat, la Région Guyane, et l'Europe. Il assure par ailleurs la mise en place en Guyane du volet garantie du plan national de soutien aux PME.

Les interventions du fonds DOM ont concerné 67 dossiers au 31 décembre 2008 pour un montant total de garanties de 6 millions d' \in .

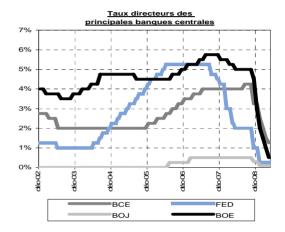
Le fonds de garantie est particulièrement exposé dans le secteur du commerce (43 % des montants garantis). Les autres secteurs d'intervention du fonds sont : l'industrie (17 %), les services (15 %), l'agriculture (10 %), le transport (8 %), le BTP (4%) et le tourisme (3 %).

Section 2 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1 Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

L'année 2008 aura été marquée par développement de la financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". méfiance s'est Cette traduite d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.



Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers. Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans l'Eurosystème pour contenir la crise :

- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur 3 mois;
- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement;
- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages. Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aiguë de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008. De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate"à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009. Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. Depuis cette date, la BOJ n'a pas modifié ses taux directeurs.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Une nouvelle formule de fixation des conditions de rémunération des principaux produits à taux réglementés est entrée en vigueur à compter du 1^{er} février 2008. Le gouvernement a retenu une nouvelle formule de calcul de ce taux, dont l'actualisation intervient le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année. Le taux servi est une moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majoré de 0,25 point. Il a ainsi progressé de 0,50 point à deux reprises, le 1^{er} février et le 1^{er} août 2008, pour ensuite baisser de 1,50 point le 1^{er} février 2009.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2006	depuis le 01/08/2006	depuis le 01/08/2007	depuis le 01/02/2008	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009
Livret A et bleu	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,50%+0,75%	1,75%+0,75%	2,00%+0,75%	2,25%+0,75%	2,75%+0,75%	1,75%+0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,25%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%
Livret de développement durable (LDD)	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%

* taux de rémunération annuel + prime de l'Etat

Source : IEDOM

Les PEL ouverts depuis le 12/12/2002 ne bénéficient de la prime de l'Etat qu'à la condition de contracter un prêt.

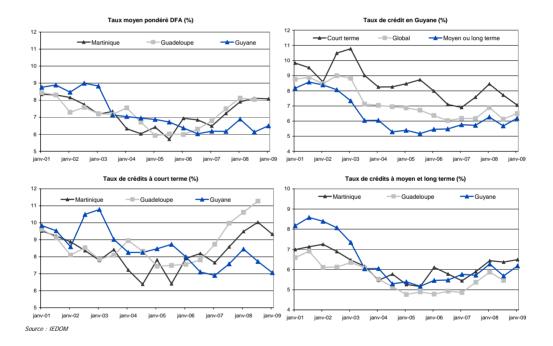
1.3 LFS TAUX DEBITFURS

Le coût du crédit aux entreprises

Après dix trimestres de baisses successives, le coût du crédit aux entreprises en Guyane s'était orienté à la hausse début 2008, pour ensuite reprendre le chemin de la baisse. Entre l'enquête du début 2008 et celle du début 2009, le taux global a diminué de 0,76 point, en raison de la baisse des taux à court terme (- 1,39 point) et, dans une moindre mesure, de celle des taux à moyen long terme (- 0,09 point).

Le coût du crédit est moins élevé en Guyane par rapport à la Martinique depuis janvier 2006 et depuis juillet 2006 pour la Guadeloupe. En 2008, le différentiel de taux est resté globalement plus favorable avec la Martinique (- 1,98 point) et la Guadeloupe (-1,91 point).

Les taux de crédits moyen et long terme sont par contre moins favorables de 0,2 point en Guyane par rapport à la Guadeloupe et plus favorables qu'à la Martinique (-0,69 point).



1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi déclaré usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les

établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Taux d'usure de l'année 2008

	1T2008	2T2008	3T2008	4T2008
Entreprises				
- Découverts en compte	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%
Particuliers				
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%
- Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%
- Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%
- Découverts en compte, prêts permanents	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%
et financement d'AT/VT > 1524 €				
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Source : IEDOM

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE¹

Au 31 décembre 2008, le total du bilan agrégé des trois établissements de l'échantillon s'élevait à 641,2 millions d'€, en hausse de 6,8 % par rapport à l'année précédente (600,4 millions d'€ au 31 décembre 2007).

Bilan agrégé des banques (1)

en million d'€

	ACTIF				PASSIF	
Déc.	Déc.	Déc.		Déc.	Déc.	Déc.
2006	2007	2008		2006	2007	2008
266,6	205,8	196,9	Opérations de trésorerie	104,0	90,4	121,5
256,6	307,8	363,1	Opérations avec la clientèle	468,9	456,4	470,3
88,5	79,6	73,4	Opérations sur titres et diverses	12,7	26,1	22,7
			Capitaux propres	31,8	27,5	26,7
5,6	7,3	7,9	Valeurs immobilisées			
617,4	600,4	641,2	TOTAL	617,4	600,4	641,2

Source : IEDOM

Concentrant 73 % du passif et 57 % de l'actif, les opérations à la clientèle sont la principale composante du bilan agrégé, marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation.

Solde par type d'opérations

	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2006	2007	2008	08/07
Opérations avec la clientèle	212,3	148,7	107,2	-28%
Opérations sur titres et diverses	-75,9	-53,5	-50,7	-5%
Excédents des capitaux propres sur valeurs immobilisées	26,2	20,2	18,8	-7%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	162,6	115,4	75,4	-35%

Source : IEDOM

Les concours bancaires à la clientèle se sont accrus de 18 % en glissement annuel (363,1 millions d'€ contre 307,8 millions en 2007), le marché du crédit a su conserver son dynamisme, notamment sur les crédits à l'habitat (+ 24,9 % sur un an).

Sur la période, les dépôts de la clientèle ne se sont accrus que de 3%, principalement grâce aux comptes à régime spécial (+ 5,1%) qui bénéficient de taux plus attractifs. A contrario,

¹ L'analyse du bilan agrégé et des résultats est effectuée à partir d'un échantillon d'établissements locaux, composé pour la Guyane de la BNPP Guyane, la BFCAG et FCMAG. Cet échantillon représente près de la moitié du marché du crédit et de collecte des dépôts des établissements locaux de Guyane.

l'encours des comptes créditeurs qui représentent près des deux tiers du total, croît très modérément (+ 1,6 %).

En conséquence, le solde des opérations avec la clientèle qui reste largement excédentaire, perd 41,5 millions d'€. En outre, l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées, diminue d'1,4 million d'€ et le solde des opérations diverses gagne 2,8 millions d'€.

Les établissements locaux de l'échantillon se trouvent de nouveau prêteurs en 2008, avec un surplus de trésorerie de 75,4 millions d'€ en 2008 (contre 115,4 millions en 2007).

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Le volume des créances douteuses brutes s'élève à 83,9 millions d'€, en diminution de 6,9 % sur un an contre (- 15,9 % en 2007). Les établissements locaux ont poursuivi la politique d'assainissement de leurs portefeuilles engagée depuis le début des années 2000¹.

Risques de contrepartie sur la clientèle

en millions d€

	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	Var. 08/07
Créances douteuses brutes	128,8	109,1	106,8	90,1	83,9	-6,9%
Créances douteuses nettes	24,7	17,3	14,9	13,7	18,5	34,5%
dont entreprises	22,1	14,3	11,1	8,7	10,1	16,0%
dont ménages	2,5	2,9	3,7	5,0	8,2	62,9%
Provisions sur créances douteuses	104,1	91,8	91,9	76,4	65,5	-14,3%
Taux de créances douteuses	24,6%	19,0%	14,7%	11,0%	9,3%	- 1,7 pt
Taux de provisionnement	80,9%	84,2%	86,0%	84,8%	78,0%	- 6,8 pts

Source: IEDOM

Le poids des créances douteuses dans l'ensemble des concours consentis par les établissements de Guyane s'inscrit en repli de 1,7 points à 9,3 %, contre 11,0 % fin 2007. Il demeure toutefois supérieur au taux observé à la Martinique (7,8 %) et devient inférieur à celui de la Guadeloupe (10,8 %).

Cependant on observe en 2008, une nette remontée des créances douteuses nettes (+34,5%), notamment sur la clientèle des ménages, celles-ci passant de 5 à 8,2 millions d'€ en un an, alors que la remontée des créances douteuses nettes sur les entreprises est plus modérée (+1,4 millions d'€). Ce renversement de tendance, se conjugue avec une contraction de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement ayant reculé de 6,8 points (78,0 % en 2008 contre 84,8 % en 2007).

¹ La Guyane avait subi une crise économique particulièrement sévère dans les années 1990 du fait d'un ralentissement prononcé de l'investissement public. Cette crise économique a eu un impact très lourd sur le bilan des établissements de crédit, du fait de la dégradation de la situation financière de leur clientèle.

LE SURENDETTEMENT EN GUYANE

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement de la Guyane. En 2008, 121 plans conventionnels ont été conclus, soit une hausse moyenne de 17,1 % par an depuis 2001. Au total, 199 dossiers de surendettement ont été déposés en 2008 (+ 3,1 % sur un an). Près de 9 dossiers sur 10 sont recevables (86 %) et pour 70 % d'entre eux un plan conventionnel a été conclu. Depuis 2002, le traitement des dossiers de surendettement n'a cessé d'augmenter avec un léger repli en 2008, dû au changement de la nature de la dette. Les caractéristiques du surendettement en Guyane ont été analysées à partir d'une enquête sur le déroulement des plans conventionnels mis en place entre 2002 et 2005.

Statut matrimonial des surendettés

Alors qu'en métropole 64 % des surendettés sont des personnes sans conjoint, cette proportion atteint 73 % en Guyane (célibataires, séparés, divorcés...).

Nombre de personnes à charge

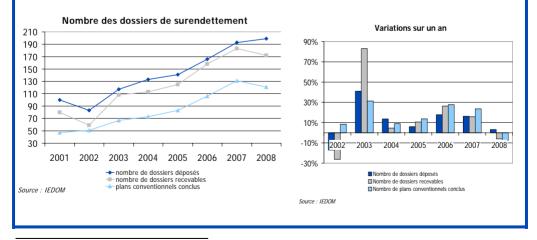
En 2008, environ 60 % des surendettés de Guyane ont au moins un enfant à charge. Ce sont essentiellement des femmes dans des structures familiales monoparentales. Cette proportion est supérieure de 10 points à celle de la métropole.

Catégorie socioprofessionnelle des surendettés

La proportion de chômeurs et inactifs dans la population surendettée est plus faible en Guyane (20 %) qu'en métropole où elle atteint 34 %. En 2008, les surendettés sont constitués, majoritairement, de bénéficiaires de prestations sociales (RMI, allocation retour emploi, ...)

Structure de la dette globale des surendettés

La nature de l'endettement a évolué. Si en 2007, les dettes étaient liées au crédit à la consommation (19 % selon l'étude), le poids du passif dû aux impayés des loyers de logements sociaux, et aux retards de paiement des impôts serait en augmentation. Le retard de paiement des loyers est compris entre 3 à 4 ans, avec une dette souvent supérieure, en moyenne, à 10 000 €. La nature de l'endettement induit un recouvrement mesuré des créanciers ; les débiteurs s'enlisent dans une situation irrémédiablement compromise car les plans conventionnels sont longs à mettre en place. Les débiteurs sont parfois placés dans une situation de faillite civile avec un effacement de leurs dettes.



¹ Cette étude a porté sur un échantillon de 191 dossiers traités pour lesquels 40 créanciers (établissements de crédit, sociétés immobilières, Trésor Public...) ont été interrogés. Elle a permis d'analyser les caractéristiques du surendettement en Guyane

3. Les performances financières des banques locales

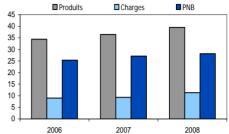
3.1 LA FORMATION DU PNB

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les établissements de crédit sur l'ensemble de leur activité bancaire. Ce solde intermédiaire de gestion est calculé par la différence entre les produits et les charges d'exploitation.

Les banques de l'échantillon ont dégagé un PNB de 28,1 millions d'€ en 2008, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2007.

Cette évolution s'explique notamment par le dynamisme des produits des opérations avec la clientèle (+13,4 %)

Evolution des produits et charges d'exploitation bancaire



Source: IEDOM

Produits et charges d'exploitation bancaire

en millions d'€

Ch	arges				P	roduits		
2006	2007	2008	var 08/07		2006	2007	2008	var 08/07
2,4	2,6	3,9	48,9%	Opérations de trésorerie et interbancaires	7,3	6,6	6,0	-9,9%
4,0	4,5	5,0	11,6%	Opérations avec la clientèle	20,6	23,6	26,7	13,4%
0	0	0,0	ns	Opérations sur titres	0,1	0,1	0,1	ns
2,7	2,2	2,4	8,7%	Opérations diverses	6,4	6,2	6,6	7,3%
9,0	9,3	11,3	21,4%	total	34	36	39	8,2%
	•			Produit net bancaire	25,4	27,1	28,1	3,7%

Source: IEDOM

La part du PNB générée par les opérations avec la clientèle, reste ainsi prédominante (67,8 %), en progression de 3,1 points. La part du PNB provenant des opérations de trésorerie et interbancaires recule de 3,0 points (à 15,1 %), alors que celle provenant des opérations diverses stagne à 16,8 %.

Structure du PNB

	2006	2007	2008	var 08/07
Opérations de trésorerie et interbancaires	21,3%	18,1%	15,1%	-3,0
Opérations avec la clientèle	59,8%	64,7%	67,8%	3,1
Opérations sur titres	0,3%	0,3%	0,4%	0,1
Opérations diverses	18,6%	16,9%	16,8%	-0,2

Source: IEDOM

Le poids des commissions nettes dans le PNB (42,1 %) est en augmentation de 2,2 points en 2008, au détriment des intérêts nets qui régressent de 2,6 points (à 56,6 %). Les commissions sont dynamiques (+ 9,5 %), portées par celles sur les opérations avec la clientèle (+ 10,2 %).

Répartition du PNB par produit

	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2006	2007	2008	08/07
Intérêts nets	15,0	16,1	15,9	-0,9%
Commissions nettes	10,3	10,8	11,9	9,5%
Divers nets	0,03	0,3	0,4	ns
Produit net bancaire	25,4	27,1	28,1	3,7%

Source : IEDOM

Globalement, la marge sur intérêts des opérations clientèles, progresse de 14,9 %, alors que celle sur les opérations de trésorerie et interbancaires s'est affaissée de 60 %, en raison notamment de l'augmentation des intérêts versés sur les emprunts interbancaires (+ 48,9 %). Il en résulte une marge sur intérêts relativement stable en 2008 (- 0,9 %).

en millions d'€

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2006	2007	2008	08/07
Intérêts reçus	21,4	23,1	24,8	7,7%
sur crédits clientèle	14,1	16,5	18,9	14,7%
sur prêts interbancaires	7,3	6,6	6,0	-9,9%
Intérêts versés	6,4	7,0	8,9	27,2%
sur dépôts clientèle	4,0	4,4	5,0	14,2%
sur emprunts interbancaires	2,4	2,6	3,9	48,9%
Marge sur intérêts	15,0	16,1	15,9	-0,9%

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE) 1 , marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a baissé de 1,1 % en glissement annuel (8,4 millions d' \in contre 8,5 en 2007), en raison de l'augmentation des frais de personnel (+ 5,1 %) et des services extérieurs (+ 7,1 %).

en millions d'€

milliers d'€

	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2006	2007	2008	08/07
Produit net bancaire	25,4	27,1	28,1	3,7%
Résultat brut d'exploitation	6,9	8,5	8,4	-1,1%
Résultat d'exploitation	9,9	11,2	8,7	-22,4%
Résultat courant avant impôts	10,4	11,3	8,7	-23,1%
Résultat net	6,2	6,8	5,5	-19,0%

Source : IEDOM

Le résultat d'exploitation qui inclut, le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), tient compte du coût du risque. Il diminue de 22,4 % en 2008, à 8,7 millions d'€ (contre 11,2 millions en 2007), en raison de reprises sur provisions sur créances douteuses moins élevées qu'en 2007 (11,9 millions d'€ contre 15 millions), les pertes nettes sur créances irrécupérables étant relativement stables (12,5 millions d'€ contre 13,1 millions en 2007). Au final, le résultat courant avant impôts atteint 8,7 millions d'€ et le résultat net 5,5 millions (-19 % en glissement annuel).

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

L'analyse des indicateurs de rentabilité et de productivité, montre une légère détérioration du coefficient net d'exploitation, qui atteint 70,2 %, due notamment à la progression plus rapide des frais généraux (+5,7 %) que du produit net bancaire, le PNB par agent étant relativement stable.

Ratios de rentabilité et de productivité

Ratios de rentabilité et de productivité				
	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2006	2007	2008	08/07
Coefficient net d'exploitation	73,0%	68,8%	70,2%	+1,4 pt
PNB/ agent	171	187	188	0,2%
Concours/agent	1 733	2 123	2 378	12,0%
Dépôts /agent	3 168	3 148	3 115	-1,0%

Source : IEDOM

¹ RBE=PNB - frais généraux

178

Section 3 L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

L'examen de la situation monétaire offre un éclairage différent de la présentation de l'économie du département exposée dans ce rapport annuel. Il est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits gérés par les établissements de crédit pour le compte des agents économiques non financiers (entreprises, ménages, collectivités locales notamment).

Alors que la conjoncture mondiale est impactée de manière croissante par les effets de la crise financière, les établissements de crédit ont continué de jouer leur rôle d'intermédiation financière en Guyane, accompagnant le financement des agents économiques. Les activités de collecte de dépôts ou de distribution de crédits, mesurées par le niveau de leurs encours, se sont poursuivies à un rythme soutenu. L'encours de crédits des établissements toutes zones confondues dépasse pour la première fois les 2 milliards d' \in , accentuant sa progression par rapport à 2007 (+ 12 % contre + 5,8 %), alors que les actifs financiers atteignent 1,17 milliards d' \in (+ 4,5 % sur un an contre + 4,4 % en 2007).

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin 2008, le total des actifs financiers¹ détenus par les établissements bancaires recensés en Guyane s'élève à 1 170,3 millions d'€, en hausse de 4,5 % sur un an (contre + 4,4 % en 2007). La croissance des dépôts à vue (+ 4,9 %) et des placements liquides ou à court terme (+ 11,4 %) a largement compensé la baisse de l'épargne à long terme (- 4,7 %).

Répartition des actifs financiers par catégorie de placement							en millions d'€
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var	Déc.	Var
	2004	2005	2006	2007	07/06	2008	08/07
Dépôts à vue	395,6	434,7	500,8	521,4	4,1%	546,8	4,9%
Placements liquides ou à court terme	256,7	280,5	311,5	332,0	6,6%	370,0	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	180,0	189,4	207,9	220,9	6,2%	243,9	10,4%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	76,7	91,1	103,6	111,1	7,3%	126,0	13,4%
Placements à long terme	182,2	187,1	259,6	266,0	2,5%	253,5	-4,7%
TOTAL	834,5	902,3	1 072,0	1 119,4	4,4%	1 170,3	4,5%

Source : IEDOM

Les différentes variations observées conduisent à quelques évolutions en terme de structure de l'épargne par produits. Avec 46,7 % du total des actifs financiers, les dépôts à vue se stabilisent comme en 2007. La bonne performance des placements liquides ou à court terme leur permet de gagner 2 points, au détriment de l'épargne à long terme. Les ménages sont les

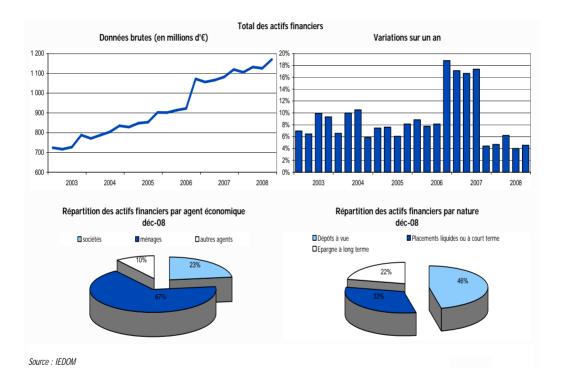
¹ A compter du 4^{ème} trimestre 2006, la collecte des statistiques des contrats d'assurance-vie s'est enrichie de données provenant d'un établissement de la place qui n'étaient pas recensées jusqu'à présent.

plus importants détenteurs d'actifs financiers avec 67 % de l'encours, suivis des sociétés non financières (23 %) et les autres agents (10 %).

Structure des actifs financiers

	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	var	Dec.	var
	2004	2005	2006	2007	07/06	2008	08/07
Dépôts à vue	47,4%	48,2%	46,7%	46,6%	-0,1	46,7%	0,1
Placements liquides ou à court terme	30,8%	31,1%	29,1%	29,7%	0,6	31,6%	2,0
Comptes d'épargne à régime spécial	70,1%	67,5%	66,7%	66,5%	-0,2	65,9%	-0,6
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	29,9%	32,5%	33,3%	33,5%	0,2	34,1%	0,6
Placements à long terme	21,8%	20,7%	24,2%	23,8%	-0,5	21,7%	-2,1

Source : IEDOM



1.2 LES DEPOTS A VUE

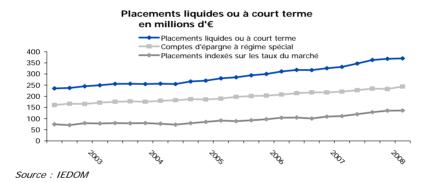
L'encours des dépôts à vue s'élève à 546,8 millions d'€ à fin décembre 2008, affichant un rythme de progression proche de celui observé un an plus tôt (+ 4,9 % contre + 4,1 %). Les dépôts des autres agents (+ 15,7 %) progressent de façon plus soutenue que les dépôts à vue des ménages (+ 3,6 %) et les dépôts des sociétés non financières (+ 2 %). Le ralentissement de la croissance des dépôts à vue des ménages, observé depuis 2007, est lié à la fois à la recherche de placements plus rémunérateurs (livret A notamment) et à la baisse de pouvoir d'achat, qui oriente une partie de l'épargne vers la consommation.

Les ménages demeurent les principaux détenteurs de dépôts à vue (46 % du total), suivis des sociétés non financières (37 %) et des autres agents (17 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

La bonne performance des placements liquides ou à court terme (+ 11,4 %) s'explique d'abord par celle des placements indexés sur le taux du marché monétaire (+ 13,4 % contre + 7,3 % en 2007), avec un encours de 126 millions d'€. Un reflux est cependant constaté au dernier trimestre, en raison de la baisse des taux de la BCE, alors que l'aversion au risque et les hausses successives des taux directeurs avaient rendu ces placements attractifs jusqu'en juillet 2008

Les ménages détiennent la plus grande part des placements liquides ou à court terme (76 % du total), suivi des sociétés non financières (17 %) et des autres agents (7 %).



Les placements liquides ou à court terme

	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008	<i>Var</i> 08/07
Placements liquides ou à court terme	256,7	280,5	311,5	332,0	370,0	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	180,0	189,4	207,9	220,9	243,9	10,4%
Livrets ordinaires	46,2	48,6	57,1	60,5	65,8	8,8%
Livrets A	78,2	81,3	90,0	96,4	108,6	12,6%
Livrets bleus	7,2	7,6	8,1	8,4	10,1	21,0%
Livrets jeunes	0,9	1,6	4,2	4,4	4,7	6,6%
Livrets d'épargne populaire	14,5	14,8	15,5	15,9	15,9	0,3%
LDD	6,3	6,9	8,0	10,6	13,9	30,6%
Comptes d'épargne-logement	22,1	24,8	25,1	24,7	24,9	0,6%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	76,7	91,1	103,6	111,1	126,0	13,4%
Comptes créditeurs à terme	49,1	51,0	62,8	56,7	70,0	23,5%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-100,0%
Certificats de dépôt	1,5	1,7	3,3	2,7	1,4	-48,1%
OPCVM monétaires	26,0	38,3	37,4	51,6	54,6	5,8%

Sur un an, les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une progression de 10,4% et s'établissent à 243,9 millions d' \in à fin 2008. Cette bonne tenue de l'épargne réglementée est principalement due à une meilleure attractivité de ces placements suite à la hausse de la rémunération des principales composantes (les livrets A et bleus, livrets de développement durable et comptes d'épargne logement, livrets d'épargne populaire). Dans ce contexte, l'encours des livrets A et bleus affiche une croissance de 13,2% sur un an (contre +6,9% en 2007), les livrets ordinaires enregistrant une hausse de 8,8% contre 5,9% l'an dernier. Les livrets de développement durable, sont également en forte augmentation (+30,6%).

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

A fin 2008, les placements à long terme collectés par les établissements de crédit s'établissent à 253,5 millions d'€, soit 22 % du total des actifs financiers, ils sont détenus pour leur quasi-totalité par les ménages (98 %). En glissement annuel, cet encours affiche une baisse de 4,7 %, la première depuis 2002. Les ménages pèsent fortement sur l'évolution observée (98 % du total) avec une baisse de 4,3 % sur un an. Cette situation est particulièrement liée à la chute de l'encours des contrats d'assurance-vie (-3,8 %), les plans d'épargne logement poursuivant leur baisse depuis le changement de la fiscalité intervenu en 2006 (-2,6 % en glissement annuel). La chute des marchés financiers, affecte également les portefeuilles de valeurs mobilières, l'encours des OPCVM non monétaires perd 14,5 % sur un an.

Répartition de l'épargne à long terme						en millions d'€
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var
	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
Placements à long terme	182,2	187,1	259,6	266,0	253,5	-4,7%
Plans d'épargne logement	86,4	91,0	85,8	80,2	78,1	-2,6%
Plans d'épargne populaire	10,4	9,7	8,1	7,2	6,9	-4,3%
Portefeuille-titres	7,6	10,6	14,1	13,0	11,9	-8,1%
OPCVM non-monétaires	33,6	27,7	29,3	25,1	21,5	-14,5%
Autres actifs	44,1	48,1	122,3	140,4	135,0	-3,8%

2. Les crédits à la clientèle

Cette partie analyse d'abord les prêts consentis aux agents économiques par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement), puis détaille les concours consentis uniquement par les établissements locaux¹.

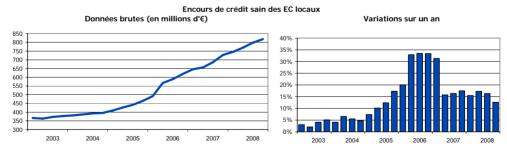
2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

L'encours des passifs financiers des agents économiques guyanais auprès de l'ensemble des établissements dépasse pour la première fois 2 milliards d' \in fin 2008, à 2 078,8 millions d' \in précisément. Il accentue sa progression, à plus de 12 % sur un an (contre + 5,8 % en 2007). La croissance de l'encours sain (+ 13 %, à 1 977 millions d' \in) est portée par tous les agents économiques. L'évolution moins forte des encours bruts s'explique par la baisse des encours douteux (- 4,4 %, à 102,1 millions d' \in). Le taux global de créances douteuses a ainsi perdu 0.8 point sur un an. à 4.9 %.

La hausse des concours octroyés aux collectivités locales a été particulièrement vigoureuse (+ 17,9 %), pour s'établir à 304,1 millions d'€, elle est à mettre en liaison avec le plan de restructuration financière des collectivités. Contrairement à 2007, les concours en faveur des entreprises, progressent plus nettement que ceux en faveur des ménages (+ 15,2 % contre +12,3 %). Ce différentiel s'explique par les fortes progressions de toutes les composantes des crédits aux entreprises, alors que l'encours en faveur des ménages, soutenu par le crédit à l'habitat, est freiné par la quasi stagnation du crédit à la consommation.

Encours sains de l'ensemble de	Encours sains de l'ensemble des établissements de crédits en millions d'€										
	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	<i>Var</i> 07-06	Déc. 2008	<i>Var</i> 08-07				
Entreprises	622,1	673,5	849,3	938,1	10,5%	1 081,0	15,2%				
dont immobilier	480,5	<i>512,0</i>	<i>563,3</i>	574,1	1,9%	623,7	8,6%				
Ménages	290,5	323,7	418,1	495,1	18,4%	555,8	12,3%				
Collectivités locales	170,2	220,0	272,1	258,0	-5,2%	304,1	17,9%				
Autres agents	64,3	69,2	70,5	58,8	-16,6%	36,1	-38,6%				
Total encours sain	1 147,1	1 286,4	1 609,8	1 750,0	8,7%	1 977,1	13,0%				

Source : IEDOM



¹ NB : À compter du 2nd trimestre 2006, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place.

Au niveau de la structure par agents économiques, les entreprises renforcent ainsi leur position de principaux bénéficiaires des crédits sains (54,7 % de l'encours global, dont 31,5 % liés au financement de l'immobilier constitué notamment du logement social), devant les ménages (28,1 %) et les collectivités locales (15,4 %). Les parts des entreprises et des collectivités sont ainsi les seules à progresser en 2008 (+ 1,1 point et + 0,6 point respectivement).

Encours sains par agents économiques

	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var	Déc.	Var
	2004	2005	2006	2007	07-06	2008	08-07
Entreprises	54,2%	52,4%	52,8%	53,6%	0,9	54,7%	1,1
dont immobilier	41,9%	39,8%	38,3%	32,8%	-5,5	31,5%	-1,3
Ménages	25,3%	25,2%	26,2%	28,3%	2,1	28,1%	-0,2
Collectivités locales	14,8%	17,1%	17,7%	14,7%	-3,0	15,4%	0,6
Autres agents	5,6%	5,4%	4,5%	3,4%	-1,1	1,8%	-1,5

Source : IEDOM

Enfin, la part des banques locales dans le financement des différents agents économiques varie fortement d'une catégorie d'agents à l'autre. Ainsi, elle est plus élevée pour les ménages (83,1 %) que pour les autres agents et clientèles diverses (51,3 %) ou les entreprises (30,9 %). Elle est en revanche très faible pour les collectivités locales (1,6 %), ce marché étant principalement occupé par les établissements non installés localement.

Part des banques locales dans le financement des différents agents économiques

	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var	Déc.	Var
	2004	2005	2006	2007	07-06	2008	08-07
Entreprises	25,3%	28,1%	29,2%	31,6%	2,3	30,9%	-0,7
dont immobilier	4,0%	5,9%	6,9%	10,3%	3,4	11,5%	1,2
Ménages	78,8%	80,0%	82,7%	82,3%	-0,5	83,1%	0,8
Collectivités locales	0,5%	0,2%	0,8%	1,7%	0,9	1,6%	-0,1
Autres agents	12,8%	22,7%	32,6%	33,4%	0,8	51,3%	17,9
Total encours sain	34,5%	36,1%	38,5%	41,6%	3,1	41,4%	-0,2

Source : IEDOM

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Dans un contexte économique mondial tendu, l'encours sain des concours consentis par les établissements locaux enregistre une croissance annuelle toujours soutenue (+ 12,6 % contre + 17,5 % en 2007) et s'établit à 818,8 millions d'€ à fin 2008. En raison de la diminution des créances douteuses brutes (- 6,9 %), l'encours brut progresse plus modérément (+ 10,4 % sur un an). Les établissements locaux ont poursuivi leur politique d'assainissement de leurs portefeuilles en 2008. Le taux de créances douteuses (9,3 %) décline de 1,7 point sur un an, passant ainsi pour la première fois sous la barre symbolique des 10 %.

A fin 2008, l'encours total des crédits accordés aux ménages progresse de 13,4 % à 462 millions d'€. Les crédits à l'habitat, principale composante de l'endettement des ménages (66 % de l'encours), enregistrent un nouvel essor de 21,1 % sur un an, s'établissant à 306,2 millions d'€. En revanche, les crédits à la consommation ne progressent plus que de 1,2 %, à 152,5 millions d'€, cet encours est très dépendant du marché automobile qui est resté mal orienté toute l'année. Les ménages restent les principaux débiteurs des établissements de crédit locaux (56,4 % du total des encours sains).

Encours sains des établissements locaux en millions d'€										
	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	<i>Var</i> 07-06	Déc. 2008	<i>Var</i> 08-07			
Entreprises	157,7	189,1	248,3	296,1	19,3%	333,6	12,7%			
dont immobilier	19,3	30,1	39,0	<i>59,3</i>	51,9%	72,0	21,4%			
Ménages	228,8	259,0	345,8	407,3	17,8%	462,0	13,4%			
Collectivités locales	0,9	0,5	2,1	4,3	109,8%	4,7	9,8%			
Autres agents	8,2	15,7	23,0	19,7	-14,4%	18,5	-5,8%			
Total encours sain	395,6	464,2	619,1	727,4	17,5%	818,8	12,6%			

Source : IEDOM

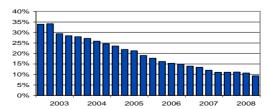
Les concours octroyés aux entreprises, ont maintenu une croissance de 12,7% sur un an, atteignant 333,6 millions d'€. L'investissement, première composante du financement bancaire des entreprises, enregistre une progression de 11,7 %. L'encours des crédits d'exploitation reste bien orienté avec une hausse de 8,9 % sur l'année et s'établit à 95 millions d'€. Au niveau de la répartition par agents économiques, il convient de relever la progression de l'encours sain des ménages (+ 0,4 point) et la stagnation de la part des entreprises et des collectivités locales.

Encours sains locaux par agents économiques

	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Var	Déc.	Var
	2004	2005	2006	2007	07-06	2008	08-07
Entreprises	39,9%	40,7%	40,1%	40,7%	0,6	40,7%	0,0
dont immobilier	4,9%	6,5%	6,3%	8,1%	1,8	8,8%	0,6
Ménages	57,8%	55,8%	55,9%	56,0%	0,1	56,4%	0,4
Collectivités locales	0,2%	0,1%	0,3%	0,6%	0,3	0,6%	0,0
Autres agents	2,1%	3,4%	3,7%	2,7%	-1,0	2,3%	-0,4

Source : IEDOM

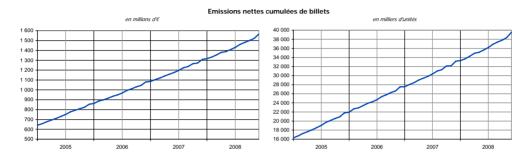
Taux de créances douteuses



3. La circulation fiduciaire

3.1 LES BILLETS

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 décembre 2008, l'agence de la Guyane a délivré en cumul depuis fin 2001, 39,5 millions de billets pour une valeur totale cumulée de l'ordre de 1 566 millions d'€, soit une hausse de près de 16,4 % par rapport à l'année dernière.

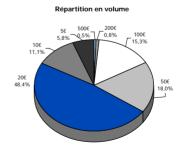


NB: Les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1er janvier 2002, préalimentation comprise.

La part des dénominations les plus fortes (100 €, 200 € et 500 €) dans la circulation est restée stable avec 50% de la valeur (17 % en nombre). Le faible taux de retour sur ces valeurs laisse supposer une utilisation à des fins de thésaurisation ou de transfert hors du département.

Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2008



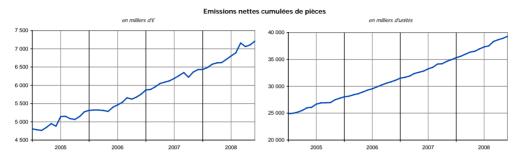


La part des coupures de 5 et 10 \in , largement injectées lors de la phase de préalimentation fin 2001, s'oriente encore à la baisse au cours de l'année 2008. Elle est ainsi passée de 17,6 % à 16,9 % en nombre, et de 3,7 % à 3,5 % en valeur. A l'inverse, la part des billets de 50 \in augmente pour passer de 22 % à 22,8 % en valeur, étant davantage utilisés dans les transactions courantes et pour l'alimentation des distributeurs automatiques de billets.

3.2 LES PIECES

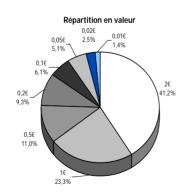
Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de pièces métalliques en euros.

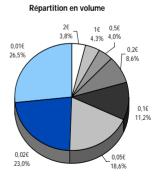
Au 31 décembre 2008, l'émission nette de pièces s'élevait à 39,3 millions de pièces euros pour une valeur de 7,2 millions d'€, en augmentation de 11 % par rapport à fin 2007. L'année 2008 s'est caractérisée par une progression de l'émission nette¹, de 65 milliers d'€ par mois en moyenne.



Concernant la répartition des pièces par coupures, il convient de noter la forte proportion en nombre des pièces de 1 et 2 centimes, dont le taux de retour reste très faible.

Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2008





¹ Les émissions nettes sont la différence entre les pièces émises et les pièces retirées de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1er janvier 2002, préalimentation comprise.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

4.1 TENDANCE GENERALE

Le total des risques bancaires recensés par la Centrale des risques de la Banque de France¹ sur les entreprises de Guyane s'élevait en décembre 2008 à 1 626 millions d'€. Les encours à moven et long terme représentaient 72 % du total, devant les engagements horsbilan (15 %), les encours à court terme (8 %) et les encours de crédit-bail (5 %). Dans l'économie marchande, le secteur des services est prépondérant, bénéficiaire de près de 73 % des encours, suivi du secteur du commerce (13 %), du BTP (8 %), de l'industrie (4 %), des transports (2 %) et du secteur primaire (0,4 %).

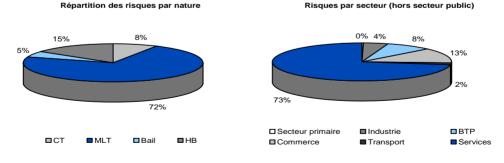
Répartition des risques bancaires par secteurs d'activité

	déc-07				déc-08					
	СТ	MLT	Bail	НВ	Total	СТ	MLT	Bail	НВ	Total (*)
Secteur primaire	7,4	2,3	0,3	0,8	10,8	2,3	2,2	0,1	0,3	4,9
Industrie	13,3	12,2	2,6	7,6	35,7	17,2	22,1	2,4	9,5	51,2
BTP	18,2	7,7	2,4	25,0	53,3	23,4	31,0	3,9	41,2	99,5
Commerce	33,4	36,9	24,8	30,5	125,6	36,1	48,1	31,4	36,2	153,7
Transport	5,1	10,8	2,0	3,9	21,8	6,4	9,0	1,3	2,5	19,2
Services	33,5	665,5	24,6	73,1	796,7	31,2	728,2	38,2	68,1	868,9
Education, santé, action sociale	1,4	70,6	1,8	1,9	75,7	1,4	54,2	2,4	35,9	93,9
Secteur Public	4,3	231,9	0,8	31,9	268,9	10,8	269,9	4,0	48,5	333,1
Divers	1,1	1,0	0,0	0,1	2,2	0,4	1,1	0,0	0,0	1,5
Total	117,7	1038,9	59,3	174,9	1390,8	129,0	1 165,9	83,6	242,3	1 625,9

Source : Centrale des risques de la Banque de France, IFDOM

(*) titrisation incluse

Globalement, les risques déclarés sont en forte augmentation (+ 16,9 %), les secteurs de l'économie marchande sont en forte croissance avec des taux de + 22 % pour le commerce et + 43 % dans l'industrie.



¹ Le service de la centrale des risques de la Banque de France recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique. A partir du 1er trimestre 2008, la répartition sectorielle est déclinée selon la nouvelle nomenclature NAF 2008. Ce changement de nomenclature peut entraîner des variations importantes sur certains secteurs.

4.2 LE RISOUE IMMOBILIER

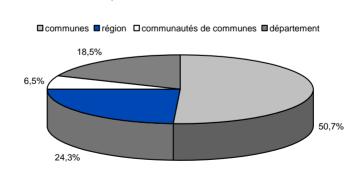
Ainsi qu'il ressort de la centrale des risques de la Banque de France, l'encours total des crédits et des engagements hors-bilan portés par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier guyanais s'établit, en décembre 2008, à 787,8 millions d'€¹ contre 765,1 millions d'€ en 2007. Il concerne pour une bonne part le secteur de la location de logements. Les crédits à moyen ou long terme sont toujours prédominants (87 % de l'encours total).



4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'encours de risques sur les collectivités locales guyanaises² s'établissait à 313,1 millions d'€ fin 2008 (+ 24,6 % sur un an) dont pour l'essentiel des crédits moyen ou long terme. Cette évolution est notamment due aux communes (+ 42,3 %), qui ont bénéficié du plan de restructuration financière, mis en œuvre fin 2008. Les communautés de commune et la Région ont également vu leur encours de risque progressé. Structurellement, les communes renforcent ainsi leur position de premier emprunteur du secteur public local, suivi de la Région et du Département.

Structure du risque déclaré au SCR sur les collectivités locales



¹ Nouvelle nomenclature NAF 2008.

Source : IFDOM

189

² Communes, communautés de communes, conseils général et régional.

Perspectives

Alors que l'économie nationale a connu un net décrochage depuis la fin de l'année 2008, les perspectives économiques et sociales de la Guyane s'annoncent mitigées pour 2009.

Le **marché de l'emploi** a connu un changement de tendance qui devrait se poursuivre en raison des difficultés financières rencontrées par les entreprises et des incertitudes économiques qui pèsent sur l'investissement. Il risque de ne pas pouvoir répondre suffisamment au besoin d'insertion des jeunes dans le monde du travail, alors que les problèmes de réussite dans le système éducatif se posent avec une acuité particulière en Guyane. La forte augmentation de la population inactive par rapport à la population active occupée est sur ce point préoccupante.

Sur le plan des agrégats économiques, la **consommation des ménages** semble pouvoir bénéficier d'un contexte plus favorable qu'en 2008 grâce à un ralentissement de l'inflation et à des baisses de prix dans le domaine de l'énergie ou des produits alimentaires. La commande publique, qui s'annonce plus élevée dans le secteur de la construction, pourrait ainsi prendre le relais de l'**investissement** privé, en proie aux incertitudes. La programmation rapide et la bonne utilisation des fonds européens sera primordiale alors que le taux de programmation n'atteint que 12 % à fin 2008.

Sur le plan sectoriel, le secteur **spatial**, qui a confirmé sa maturité technique sur Ariane 5, va préparer le lancement de Soyouz, qui devrait amplifier les effets positifs sur les autres secteurs économiques et participer à l'amélioration de l'image de la Guyane, sur le plan national et international ; le secteur du tourisme pourrait en tirer partie. Le **BTP** devrait continuer de bénéficier d'une conjoncture favorable, avec la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux chantiers, en complément de ceux déjà existants. Les travaux de construction de la ZAC de Soula sont, de ce point de vue emblématiques des effets économiques positifs de la poussée démographique, qui transforme progressivement les infrastructures urbaines de la Guyane.

La mise en place d'infrastructures de transformation et de commercialisation pourrait favoriser les **filières agricoles** et permettre ainsi au département d'accroître son niveau d'autosuffisance, alors que la balance commerciale des échanges de biens est très déficitaire. Le schéma départemental d'orientation minier mis en place, le secteur **aurifère** constitué de PMI pourrait bénéficier de l'apport de grands projets d'entreprises multinationales pour se développer, alors que le potentiel du massif guyanais est important.

Dans ce contexte qui reste prometteur, les établissements de crédit devraient poursuivre, comme les années précédentes, leur participation active au financement de l'économie. La forte baisse des taux d'intérêt devrait concourir à l'allégement des charges de financement des entreprises et des particuliers.

_

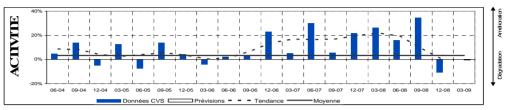
¹ En Guyane, près de 58 % des jeunes quittent le système éducatif, sans diplôme.

ANNEXES

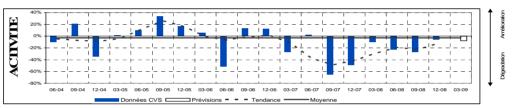
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'IEDOM (données CVS)

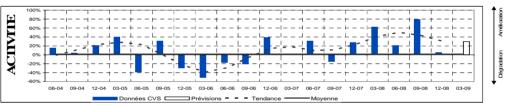




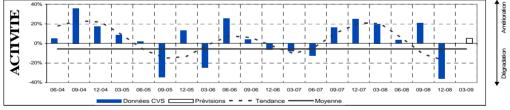
SECTEUR PRIMAIRE ET INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



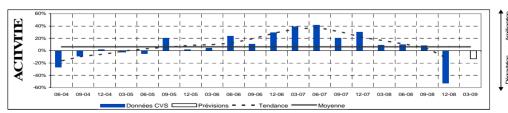
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



HOTELLERIE / TOURISME



COMMERCE



Source : IEDOM, Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 122 entreprises employant au total 4 472 salariés

Tableau 2 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

		Ressources					Emplois		
Années	PIB	Importations	Total	Dépenses de c	onsommation finale	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations	Total
					Administrations				
				Ménages	publiques et				
					ISBLSM ⁽¹⁾				
			Nivea	u annuel en millio		art dans le PIB en valeur			
2005	2 528	952	3 480	1 254	1 322	518	-45	432	3 480
2004	2 392	882	3 274	1 192	1 247	485	-29	379	3 274
2003	2 298	956	3 254	1 139	1 154	493	-29	498	3 254
2002	2 113	1 644	3 757	1 133	1 050	503	-21	1 092	3 757
2001	2 072	1 470	3 542	1 070	982	529	4	956	3 542
				Taux de	croissance au prix coura	ants en %			
2005	5,7%	8,0%	6,3%	5,2%	6,0%	6,8%	54,3%	14,0%	6,3%
2004	4,1%	-7,8%	0,6%	4,6%	8,1%	-1,6%	-0,1%	-23,9%	0,6%
2003	8,8%	-41,9%	-13,4%	0,6%	9,9%	-2,1%	42,3%	-54,4%	-13,4%
2002	2,0%	11,8%	6,1%	5,9%	6,9%	-4,9%	-617,3%	14,1%	6,1%

(1) Institutions sans But Lucratif aux Service des Ménages Source : INSEE

Tableau 3 Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Primaire	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
				Niveau annuel en millions	d'euros courants			
2005	2 468	107	49	229	42	174	502	931
2004	2 197	93	38	189	41	201	484	816
2003	2 039	95	39	180	40	163	457	821
2002	2 088	91	30	191	37	156	499	800
				Part dans la valeur a	joutée, en %			
2005		4,3%	2,0%	9,3%	1,7%	7,1%	20,3%	37,7%
2004		4,2%	1,7%	8,6%	1,8%	9,2%	22,0%	37,1%
2003		4,7%	1,9%	8,8%	2,0%	8,0%	22,4%	40,3%
2002		4,4%	1,5%	9,1%	1,8%	7,5%	23,9%	38,3%

Source : INSEE

Tableau 4 : Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services	Tabac
	Gli	ssement annuel er	n fin d'année, indice	base 100 en 98		
2008	3,3%	9,5%	0,2%	-5,5%	3,5%	4,1%
2007	3,0%	2,4%	-0,4%	11,5%	2,6%	38,3%
2006	3,3%	2,4%	-1,4%	-0,3%	6,7%	8,1%
2005	1,5%	-0,4%	-0,9%	7,1%	2,7%	0,2%
2004	1,5%	1,0%	-0,4%	6,3%	1,8%	10,9%
		Moyenne ann	uelle, indice base 10	00 en 98		
2008	120,1	119,7	96,3	150,9	125,4	359,2
2007	116,0	114,3	95,8	137,5	121,9	303,6
2006	112,2	112,1	97,3	130,7	115,3	244,5
2005	109,9	111,2	98,1	124,6	111,0	237,3
2004	108,1	110,5	98,6	115,5	108,9	227,0
	Contribu	tion des postes à l	'évolution de l'IPC (en fin d'année),	en %	
2008		27,6%	2,8%	22,1%	38,2%	9,2%
2007		12,1%	-9,8%	11,2%	77,2%	9,3%
2006		7,7%	-9,1%	17,4%	82,2%	1,8%
2005		9,4%	-8,0%	36,9%	57,8%	3,8%
2004		8,3%	-8,3%	8,3%	66,7%	25,0%

Source : INSEE

Tableau 5 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

2000 15 70/ 20 20/ 21 00/	
2008 15,7% 29,3% 21,8% 2007 16,7% 25,8% 20,3% 2006 nd nd 26,9% 2005 nd nd 23,7% 2004 nd nd 24,7%	,
2003 nd nd 23,1% 2002 nd nd 21,6%	

Source : INSEE

Tableau 6 : Emploi total par branche en 2007

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi Total
		No	mbre		
2007	587	3 148	3 337	17 044	24 116
2006	643	3 027	2 960	16 048	22 678
2005	624	2 752	2 336	14 951	20 663
	1	Part dans l'em	ploi total (en %)		
2007	2%	13%	14%	71%	100%
2006	3%	13%	13%	71%	100%
2005	3%	13%	11%	72%	100%
		Taux de croi	ssance (en %)		
2007	-9%	4%	13%	6%	6%
2006	3%	10%	27%	7%	10%

Source: Pôle emploi

Tableau 7: Structure des importations par produits

Importations en valeur					en n	nillions d'€
	2000	2006	2007	2008	Var.	% 2008
					08/07	
Agriculture, sylviculture, pêche	123,1	9,5	9,8	10,2	3,6%	1,0%
Produits des industries agricoles et alimentaires	9,7	143,8	158,9	162,0	1,9%	15,4%
Biens de consommation	180,7	131,7	140,5	150,1	6,8%	14,3%
Habillement, cuir	117,8	24,4	25,8	24,6	-4,9%	2,3%
Édition, imprimerie, reproduction	22,1	9,6	9,8	10,4	6,1%	ns
Pharmacie, parfumerie et entretien	8,5	50,5	55,9	59,1	5,8%	5,6%
Biens d'équipements du foyer	32,4	47,1	48,9	55,9	14,2%	5,3%
Automobile	43,5	100,8	134,2	160,9	19,9%	15,3%
Biens d'équipement	170,0	138,4	187,0	260,8	39,5%	24,8%
Bateaux, avions, trains	86,8	7,4	28,0	84,2	ns	8,0%
Equipements mécaniques	22,4	70,1	99,2	121,2	22,2%	11,5%
Equipements électriques et électroniques	60,8	60,8	59,8	55,4	-7,3%	5,3%
Biens intermédiaires	126,7	131,5	151,7	184,7	21,8%	17,6%
Produits minéraux	39,2	14,6	17,2	21,9	27,0%	2,1%
Textile	12,2	6,3	6,0	6,2	3,6%	ns
Industries du bois et du papier	5,3	14,1	19,4	20,1	3,6%	1,9%
Chimie, caoutchouc, plastiques	11,8	40,7	46,1	50,5	9,7%	4,8%
Métaux et transformation des métaux	35,5	31,5	37,2	40,3	8,3%	3,8%
Composants électriques et électroniques	22,7	24,2	25,7	45,7	77,4%	4,3%
Combustibles et carburants	17,6	92,8	113,9	122,3	7,4%	11,6%
Produits divers	68,6	1,3	0,6	0,5	-27,9%	ns
TOTAL	739,9	749,7	896,6	1 051,4	17,3%	

Source : Douanes

Tableau 8: Structure des exportations par produits

Exportations en valeur en millions d'€ 2000 2006 2007 2008 Var. % 2008 08/07 Agriculture, sylviculture, pêche 1,7 1,2 0.9 0.8 -18.9% ns Produits des industries agricoles et alimentaires 12,9 16,9 15,9 -6,0% 15,9% 24,5 dont crevettes 6.9 9.3 11.9 7.4 -38.4% 7.4% dont poissons 5.2 2.4 3.4 6.3 84.3% 6.3% 2,2 dont riz 0,0 2,0 2,5 27,5% 2,5% Biens de consommation 2.4 1.0 2.4 1.3 -46.2% 1.3% Habillement, cuir 0,2 0.4 0,2 0.4 ns ns Édition, imprimerie, reproduction 0.0 0.1 0.3 0.0 ns ns Pharmacie, parfumerie et entretien 0.0 0.1 0.4 0.1 ns ns Biens d'équipements du foyer 2.1 0,5 1,5 0.8 ns ns **Automobile** 4.9 19.7 21.2 23.5 10.6% 23.5% Biens d'équipement 20.0 28.9 20,5 14,6 -28,5% 14.6% Bateaux, avions, trains 4,1 11,5 1,8 3,7 3,7% Equipements mécaniques 4.2 6.3 1.7 3.2 3.2% ns Equipements électriques et électroniques 11.8 11.1 17.0 7,8 ns 7.8% Biens intermédiaires 69,2 58.8 54,8 43,9 -20,0% 43.9% Produits minéraux 0,1 0,0 0,0 0,1 ns ns Textile 0,0 0,0 0,0 0.1 ns ns Industries du bois et du papier 2.5 2.7 3.0 2.7 -8.7% 2.7% Chimie, caoutchouc, plastiques 1.5 0.5 0.3 4.1 ns 4.1% Métaux et transformation des métaux 63,9 55,0 51,2 -28,4% 36,7% 36,7 dont Or 53.6 50.4 2,7 35.7 -29,1% 35,8% Composants électriques et électroniques 1.2 0.6 0.3 0.2 -48.2% ns Combustibles et carburants 0,0 0,1 0,3 0,0 ns ns **Produits divers** 0,0 0,0 0,3 0,0 ns ns -14,7% **TOTAL** 123,1 122,7 117,1 99,9

Source : Douanes

Annexe 2 : Statistiques monétaires

Tableau 1: Les actifs financiers

						Variations	
millions d'€	déc04	déc05	déc06	déc07	déc08	2008/2007	2007/2006
Sociétés	189,5	204,0	247,1	256,2	269,9	5,4%	3,7%
Dépôts à vue	140,3	157,4	195,2	198,8	202,8	2,0%	1,8%
Placements liquides ou à court terme	34,9	37,7	42,3	53,1	63,9	20,2%	25,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	-14,9%	-28,6%
Placements indexés sur les taux de marché	34,6	37,3	41,8	52,7	63,5	20,5%	26,1%
(dt) comptes à terme	19,9	20,2	23,7	21,7	30,0	38,3%	-8,5%
(dt) OPCVM monétaires	13,1	15,4	14,8	28,3	32,1	13,4%	91,2%
(dt) certificats de dépôt	1,5	1,7	3,3	2,7	1,4	-48,1%	-17,8%
Epargne à long terme	14,2	8,9	9,5	4,3	3,3	-24,9%	-54,6%
(dt) OPCVM non monétaires	13,9	8,4	9,2	4,0	3,0	-25,7%	-56,6%
Ménages	581,1	621,6	730,4	759,2	782,4	3,1%	3,9%
Dépôts à vue	205,5	223,7	231,7	242,6	251,4	3,6%	4,7%
Placements liquides ou à court terme	208,0	220,8	250,6	256,8	282,5	10,0%	2,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	176,0	185,1	202,0	215,1	237,2	10,3%	6,5%
Livrets ordinaires	42,7	45,4	51,8	55,4	60,1	8,4%	7,0%
Livrets A et bleus	87,5	90,5	97,3	104,0	117,7	13,2%	6,9%
Livrets jeunes	1,0	1,8	4,2	4,4	4,7	6,6%	5,1%
Livrets d'épargne populaire	15,1	15,2	15,5	15,9	15,9	0,3%	2,3%
LDD	6,6	7,1	8,0	10,6	13,9	30,6%	32,9%
Comptes d'épargne logement	23,0	25,1	25,1	24,7	24,9	0,7%	-1,3%
Placements indexés sur les taux de marché	32,0	35,7	48,7	41,7	45,3	8,5%	-14,2%
(dt) Comptes créditeurs à terme	22,0	23,5	32,2	28,3	32,4	14,8%	-12,3%
(dt) Bons de caisse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-100,0%	0.0%
(dt) OPCVM monétaires	9,8	12,1	16,4	13,4	12,9	-4,0%	-18,2%
Epargne à long terme	167,6	177,1	248,1	259,8	248,5	-4,3%	4,7%
Plans d'épargne logement	86,4	91,0	85,8	80,2	78,1	-2,6%	-6,5%
Plans d'épargne populaire	10,4	9,7	8,1	7,2	6,9	-4,3%	-11,1%
Autres comptes d'épargne	0,2	0,3	0,7	1,2	1,1	-14,6%	70,7%
Portefeuille-titre	7,1	10,0	13,0	12,0	11,0	-8,3%	-7.6%
OPCVM non-monétaires	19,5	18,3	18,8	19,9	17,4	-12,3%	5,5%
Contrats d'assurance-vie	43.9	47,8	121,6	139,2	133,9	-3,8%	14,5%
Autres agents	63,9	76,7	94,6	104,0	117,9	13,4%	9,9%
Dépôts à vue	49,8	53,7	74,0	80,0	92,6	15,7%	8,2%
Placements liquides ou à court terme	13,7	21,9	18,6	22,1	23,6	6,8%	18,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,6	3,9	5,5	5,4	6,4	16,9%	-0,5%
Placements indexés sur les taux de marché	10,1	18,0	13,1	16,6	17,2	3,5%	26,7%
(dt) Comptes créditeurs à terme	7,1	7,3	6,9	6,8	7,6	12,8%	-2,5%
Epargne à long terme	0,3	1,1	2,0	1,9	1,7	-8,6%	-5,8%
Total actifs financiers	834,5	902,3	1072,0	1119,4	1170,2	4,5%	4,4%
Dépôts à vue	395,6	434,7	500,8	521,4	546,8	4,9%	4,1%
Placements liquides ou à court terme	256,7	280,5	311,5	332,0	370,0	11,4%	6,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	180,0	189,4	207,9	220,9	243,9	10,4%	6,2%
Placements indexés sur les taux de marché	76,7	91,1	103,6	111,1	126,0	13,5%	7,2%
Epargne à long terme	182,2	187,1	259,6	266,0	253.5	-4,7%	2,5%

Tableau 2 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

						Variations	
	déc04	déc05	déc06	déc07	déc08	2008/2007	2007/2006
Entreprises	622,1	673,5	849,3	938,1	1081,0	15,2%	10,5%
Crédits d'exploitation	44,6	49,5	83,6	91,7	108,6	18,5%	9,7%
Créances commerciales	6,8	7,1	12,6	9,2	12,2	33,2%	-27,0%
Crédits de trésorerie	19,0	20,3	39,1	46,9	53,5	14,1%	19,8%
dont entrepreneurs individuels	7,1	7,1	9,3	11,2	10,0	-10,9%	20,8%
Comptes ordinaires débiteurs	18,8	22,1	31,9	35,6	42,0	17,9%	11,7%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	ns	ns
Crédits d'investissement	83,5	91,8	174,5	268,5	345,3	28,6%	53,9%
Crédits à l'équipement	75,6	80,6	127,3	202,9	259,0	27,7%	59,4%
dont entrepreneurs individuels	12,9	12,1	20,6	22,5	23,2	2,8%	9,2%
Crédit-bail	7,9	11,2	47,1	65,6	86,3	31,5%	39,1%
Crédits à l'habitat	480,5	512,0	563,3	574,1	623,7	8,6%	1,9%
Autres crédits	13,5	20,1	27,9	3,8	3,4	-9,8%	-86,4%
Ménages	290,5	323,7	418,1	495,1	555,8	12,3%	18,4%
Crédits à la consommation	86,9	97,2	152,5	169,0	171,1	1,3%	10,8%
Crédits de trésorerie	81,4	90,8	141,8	154,2	154,1	-0,1%	8,7%
Comptes ordinaires débiteurs	4,5	5,1	5,2	6,9	7,5	9,0%	32,4%
Crédit-bail	1,0	1,3	5,4	7,9	9,5	20,5%	44,5%
Crédits à l'habitat	203,5	226,4	264,9	322,3	381,5	18,4%	21,7%
Autres crédits	0,1	0,1	0,7	3,9	3,3	-16,2%	445,3%
Collectivités locales	170,2	220,0	272,1	258,0	304,1	17,9%	-5,2%
Crédits d'exploitation	0,2	0,0	1,4	0,5	2,5	ns	-61,8%
Crédits de trésorerie	0,1	0,0	1,4	0,5	2,5	ns	-62,3%
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0%	-20,0%
Crédits d'investissement	147,1	192,4	232,5	255,1	300,6	17,8%	9,7%
Crédits à l'équipement	147,1	192,4	232,4	254,7	300,1	17,8%	9,6%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,1	0,5	0,5	9,1%	260,2%
Crédits à l'habitat	17,6	24,3	32,0	0,0	0,0	ns	-100,0%
Autres crédits	5,2	3,3	6,1	2,3	1,1	-54,6%	-61,9%
Autres agents et CCB non ventilés	64,3	69,2	70,5	58,8	36,1	-38,6%	-16,6%
Total encours sain	1 147	1 286	1 610	1 749	1 977	13,0%	8,7%
Créances douteuses brutes	148,5	125,5	143,1	106,9	102,1	-4,4%	-25,4%
Créances douteuses nettes	44,3	33,7	51,3	30,5	36,7	20,4%	-40,6%
dont entreprises	34,6	24,1	42,1	20,3	20,2	-0,5%	-51,7%
dont ménages	9,7	9,0	9,0	9,5	13,0	ns	5,2%
Provisions	104,1	91,8	91,9	76,4	65,5	-14,3%	-16,9%
Total encours brut	1 296	1 412	1 753	1 856	2 079	12,0%	5,9%
Taux de créances douteuses	11,5%	8,9%	8,2%	5,8%	4,9%	-0,8	-2,4
Taux de provisionnement	70,1%	73,2%	64,2%	71,5%	64,1%	-7,4	7,3

Tableau 3 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

						Variations	
	déc04	déc05	déc06	déc07	déc08	2008/2007	2007/2006
Entreprises	157,7	189,1	248,3	296,1	333,6	12,7%	19,3%
Crédits d'exploitation	44,0	49,2	74,6	87,2	95,0	8,9%	16,9%
Créances commerciales	6,8	7,1	7,0	7,2	8,1	12,5%	4,0%
Crédits de trésorerie	18,3	20,0	37,1	46,2	49,9	7,9%	24,6%
dont entrepreneurs individuels	7,1	7,1	9,2	11,2	10,0	-10,8%	21,3%
Comptes ordinaires débiteurs	18,8	22,1	30,5	33,7	37,0	9,6%	10,5%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Crédits d'investissement	83,0	91,3	108,0	146,9	164,0	11,7%	35,9%
Crédits à l'équipement	75,1	80,1	89,4	129,5	146,9	13,4%	44,9%
dont entrepreneurs individuels	12,9	12,1	10,1	11,1	13,2	18,9%	9,7%
Crédit-bail	7,9	11,2	18,7	17,3	17,2	-1,0%	-7,2%
Crédits à l'habitat	19,3	30,1	39,0	59,3	72,0	21,4%	51,9%
Autres crédits	11,3	18,4	26,6	2,8	2,6	-6,8%	-89,6%
Ménages	228,8	259,0	345,8	407,3	462,0	13,4%	17,8%
Crédits à la consommation	75,3	85,0	137,8	150,6	152,5	1,2%	9,3%
Crédits de trésorerie	69,7	78,6	127,2	135,9	135,5	-0,3%	6,8%
Comptes ordinaires débiteurs	4,5	5,1	5,2	6,8	7,5	9,3%	32,4%
Crédit-bail	1,0	1,3	5,4	7,9	9,5	20,5%	44,5%
Crédits à l'habitat	153,4	173,9	207,3	252,8	306,2	21,1%	22,0%
Autres crédits	0,1	0,1	0,7	3,9	3,3	-16,2%	445,3%
Collectivités locales	0,9	0,5	2,1	4,3	4,7	9,8%	ns
Crédits d'exploitation	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	-25,0%
Crédits de trésorerie	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Crédits d'investissement	0,6	0,4	2,0	4,3	4,7	9,8%	ns
Crédits à l'équipement	0,6	0,4	2,0	4,3	4,7	9,8%	ns
Crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Autres crédits	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	ns	ns
Autres agents et CCB non ventilés	8,2	15,7	23,0	19,7	18,5	-5,8%	-14,4%
Total encours sain	395,6	464,2	619,1	727,4	818,8	12,6%	17,5%
Créances douteuses brutes	128,8	109,1	106,8	90,1	83,9	-6,9%	-15,6%
Créances douteuses nettes	24,7	17,3	14,9	13,7	18,5	34,5%	-8,1%
dont entreprises	22,1	14,3	11,1	8,7	10,1	16,0%	-21,4%
dont ménages	2,5	2,9	3,7	5,0	8,2	62,9%	35,4%
Provisions	104,1	91,8	91,9	76,4	65,5	-14,3%	-16,9%
Total encours brut	524,4	573,3	725,9	817,5	902,7	10,4%	12,6%
Taux de créances douteuses	24,6%	19,0%	14,7%	11,0%	9,3%	-1,7	-3,7
Taux de provisionnement	80,9%	84,2%	86,0%	84,8%	78,0%	-6,8	-1,3

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2008

Janvier

- Spatial. ARIANESPACE annonce un chiffre d'affaires d'environ 940 millions d'€ et un résultat équilibré pour la 5^{ème} année consécutive.
- Coopération régionale. Une coopération aéroportuaire avec le Suriname est signée pour une mutualisation des compétences en matière de sûreté.
- Transport. Blocage du port de Dégrad-des-Cannes, suite à un conflit social.
- Industrie. Le projet de mine d'or à ciel ouvert dans la montagne de Kaw reçoit l'avis défavorable d'une mission d'experts.

Février

- **Economie.** Visite du Président de la République et de sept ministres :
 - présentation de la loi-programme pour l'Outre-mer aux acteurs économiques ;
 - annonce des mesures de renforcement de lutte contre l'orpaillage clandestin avec l'opération « Harpie » et le déploiement de 1 000 militaires ;
 - rencontre avec le Président du Brésil, Lula da Silva à St Georges, et mise en place d'un cadre stratégique de coopération.
- Transport. Fin du blocage du port après 17 jours de grève. Surcoûts liés au rapatriement des conteneurs.

Mars

- Spatial. 1^{er} lancement de la version d'Ariane 5 ES pour la mise en orbite du véhicule de transfert automatisé (ATV) Jules VERNE.
- Santé. Selon le rapport du Conseil National du Sida, le département est en situation l'épidémie généralisée.
- Orpaillage illégal. Premiers résultats du dispositif « Harpie » avec la saisie de quantités d'or, de mercure et de matériels d'exploitation.

Avril

- Spatial. 2^{ème} lancement d'Ariane 5, mise en orbite de 2 satellites de télécommunications STAR ONE C2 (Brésil) et VINASAT-1 (Vietnam).
- Santé. Visite de la ministre de la santé et annonce d'une enveloppe d'un million d'€ supplémentaire notamment pour lutter contre le SIDA.

Mai

- NTIC. Négociations avec la Global Caribbean Network pour la pose d'un second câble sous-marin afin de garantir la continuité numérique.
- Tourisme. Inauguration de l'écomusée « Approuague-Kaw », bénéficiant du label « musée de France ».
- **Education.** Grève des enseignants, suite à la l'annonce de l'organisation de la prochaine rentrée.

Juin

■ **Spatial.** 3^{eme} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications SKYNET 5C (Royaume Uni) et TURKSAT 3A (Turquie).

- Finances Publiques. L'AFD signe un accord cadre avec l'Etat, pour un accompagnement financier des collectivités locales de 80 M d'€.
- Education. Annonce du plan Education Guyane, afin de permettre un rattrapage avec les autres académies.
- Environnement. Inondation des rives du Maroni, 1 000 habitants évacués.
- Coopération. La commission franco-brésilienne a mis en lumière des difficultés similaires relatives à l'immigration, la santé et l'orpaillage clandestin.
- Transport. Ouverture à la concurrence de la liaison Cayenne-Paris, avec l'affrètement d'un AIRBUS A330-300 d'AIR CARAIBES, et le recrutement local de 25 jeunes hôtesses et stewards.

Juillet

- **Spatial.** 4^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications PROTOSTAR (Asie du Sud Est) et BADR-6 (Golf persique).
- Energie. Construction d'une centrale biomasse au Dégrad Saramaca.
- Agriculture et pêche. Visite du Ministre et étude de mesures de soutien aux filières.

Août

- **Spatial.** 5^{ème} lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications SUPERBIRD-7 et AMC-21 (nord américain et japonais).
- Orpaillage illégal. Le dispositif « Harpie » comptabilise 201 opérations, résultat supérieur à l'ensemble de l'année 2007.

Septembre

- Spatial. Achat de 10 lanceurs Soyouz par ARIANESPACE.
- Secteur aurifère. Préparation du schéma départemental d'orientation minière.

Octobre

- Europe. La 14^{ème} édition de la conférence des Régions Ultrapériphériques d'Europe (RUP) s'est tenue à Cayenne; présidée par la Commissaire Européenne chargée de la politique régionale. Elle aura permis d'évoquer les problématiques communes des RUP notamment le désenclavement et la compétitivité.
- Coopération régionale. Signature du Programme Opérationnel de coopération Amazonie (2007-2013) d'un budget de 17 M d'€ entre le Brésil, le Suriname et la Guyane.

Novembre

- Inflation. Des barrages routiers sont installés dans tout le département pour protester contre le niveau atteint par le prix du carburant en Guyane.
- **Spatial.** Le conseil ministériel de l'Agence Spatiale Européenne a programmé un budget triennal de 9,65 Mrds d'€, évalué a l'origine à 8 Mrds d'€.
- Education. Le recteur soumet son projet académique 2009-2013 à l'avis de la population.

Décembre

- Inflation. Après 12 jours d'une paralysie totale de l'activité économique, les prix du carburant baissent de 50 centimes.
- **Spatial.** 6^{ème} lancement d'Ariane 5, mise en orbite des satellites de télécommunications HOT BIRD TM 9 et W2M pour le compte d'EUTELSAT.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire

Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel: Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,

Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission (Guyane)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006) L'énergie en Guyane (novembre 2006)

Les Notes expresses (Guyane)

- N° 11 La filière rizicole en Guyane
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane
- N° 29 Le BTP en Guyane
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004
- N° 31 Endettement et surendettement en Guyane
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane
- N° 42 La filière rizicole en Guyane (évolutions et perspectives)
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane
- N° 47 Les coopératives agricoles de Guyane
- N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane : état des lieux et perspectives
- N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane
- N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane

Etudes CEROM (Guyane)

Guyane-Suriname : Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (décembre 2008)

Guyane : un développement sous contraintes (juin 2008)

Tableau de bord économique de la Guyane (version française et anglaise, novembre 2008)

Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats

Ont collaboré à cet ouvrage :

Stéphane ATTALI

Jean Pierre DERANCOURT

Sandra BURIN – HO CAN SUNG

Nicolas PICCHIOTTINO

Guy RICHARDSON

Claude VERO

Directeur de la publication : Y. BARROUX Responsable de la rédaction : J.-P. DERANCOURT Editeur : IEDOM Imprimé par PRIM

Achevé d'imprimer en juin 2009 – Dépôt légal : juin 2009 Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-31-1

9"782916"119311"

ISSN 1632-420X ISBN 978-2-916-119-31-1